



CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE

**RAPPORT ANNUEL
2013**

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

I.	ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER 2013.....	7
II.	ACTIVITE ET RESULTAT DU GROUPE PYRENEES GASCOGNE.....	9
1.	L'ACTIVITE DE LA CAISSE REGIONALE EN 2013.....	9
2.	DE L'ACTIVITE AUX RESULTATS... : LES RESULTATS DE LA CAISSE REGIONALE SUR BASE INDIVIDUELLE.....	10
3.	ACTIVITES ET RESULTATS DES FILIALES CONSOLIDEES.....	11
4.	RESULTATS CONSOLIDES.....	14
III.	RATIOS PRUDENTIELS.....	17
IV.	CONTROLE INTERNE.....	17
1.	DEFINITION.....	17
2.	LES PRINCIPES D'ORGANISATION.....	18
3.	LA REPARTITION DES RESPONSABILITES.....	18
V.	FACTEURS DE RISQUES.....	20
1.	RISQUE DE CREDIT.....	20
2.	RISQUE DE MARCHE.....	28
3.	GESTION DU BILAN.....	32
4.	RISQUE DE CHANGE.....	34
5.	RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT.....	35
6.	POLITIQUE DE COUVERTURE.....	36
7.	RISQUES OPERATIONNELS.....	37
8.	RISQUES DE NON CONFORMITE.....	39
VI.	AUTRES INFORMATIONS PREVUES PAR LA LOI.....	40
VII.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	40
VIII.	PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 MARS 2014.....	40

COMPTES CONSOLIDES

CADRE GENERAL.....	45
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	45
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE	45
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	48
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	55
COMPTE DE RESULTAT	55
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	56
BILAN ACTIF 58	
BILAN PASSIF59	
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	60
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	61
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	64
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES ..	64
2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE.....	88
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE.....	91
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	105
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	114
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	118
7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	139
8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	144
9. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	146
10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	146
11. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	153
12. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2013.....	153

COMPTES INDIVIDUELS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013.....	158
HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2013.....	159
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013.....	160
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	161
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	166
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT- ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	180
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	181
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	183
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	186
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	187
NOTE 8 ACTIONS PROPRES	188
NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIF DIVERS	188
NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	189
NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	189
NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	190
NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE.....	191
NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIF DIVERS.....	191
NOTE 15 PROVISIONS	192
NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT	193
NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	194
NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	196
NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	196
NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	197
NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES	197
NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	198
NOTE 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES.....	198
NOTE 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES	198
NOTE 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES	199
NOTE 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	200
NOTE 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	203
NOTE 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	204
NOTE 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE	204

NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES.....	205
NOTE 31 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL	206
NOTE 32 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION	206
NOTE 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	206
NOTE 34 REVENUS DES TITRES	207
NOTE 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS	207
NOTE 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION.....	207
NOTE 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	208
NOTE 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	208
NOTE 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	209
NOTE 40 COUT DU RISQUE	210
NOTE 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	210
NOTE 42 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	211
NOTE 43 IMPOT SUR LES BENEFICES.....	211
NOTE 44 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES.....	211
NOTE 45 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES.....	211
NOTE 46 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	211
NOTE 47 AFFECTATION DES RESULTATS.....	212
NOTE 48 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS	213
NOTE 49 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	213
 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	 214

CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE

RAPPORT DE GESTION 2013

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER 2013

Le contexte macro-économique général

Dans un contexte de stabilisation économique globale, l'année 2013 aura été marquée par les effets de la politique monétaire accommodante, tant sur l'activité que sur les marchés financiers.

Aux Etats Unis, le programme de quantitative easing mis en place en 2012 (QE3), et son injection de 85 milliards de dollars par mois dans l'économie américaine par achat de titres, a permis de soutenir l'activité. En inondant l'économie de liquidités, ce QE3 a également largement contribué à la forte reprise des marchés boursiers mondiaux. La crainte de l'interruption rapide de ce programme, suite aux déclarations du Président de la FED le 22 mai 2013, a entraîné une chute temporaire de l'ensemble des marchés mondiaux, ceux-ci craignant que ce « tapering » ne les prive de leur principal carburant. Mais les marchés actions sont remontés durant le second semestre après que la FED a assuré qu'elle maintiendra durablement une politique monétaire accommodante. Finalement, le 18 décembre Ben Bernanke annonce la réduction de « seulement » 10 milliards de dollars du programme mensuel de rachat d'actifs.

Les politiques économiques accommodantes ne sont pas le seul apanage des Etats Unis. Au Japon, le nouveau premier ministre, Shinzo Abe, met en œuvre une politique de relance monétaire et budgétaire très ambitieuse (les abenomics) qui soutient la demande intérieure et la compétitivité externe via l'affaiblissement du yen. En Europe, il faut attendre le 7 novembre pour voir la BCE adopter une position offensive avec la baisse surprise de son principal taux directeur à 0,25%.

Grâce à ces politiques de soutien, l'économie mondiale s'améliore. Le FMI chiffre ainsi la croissance de l'économie mondiale de 2,9% en 2013.

Aux USA, la reprise cyclique est en cours avec une hausse de la consommation, de l'investissement, de la production industrielle et de l'emploi. Si le « shutdown »¹ d'octobre va peser sur les chiffres du 4^{ème} trimestre, la croissance annuelle est attendue comme solide (2,2 à 2,3% selon les consencensus).

En Europe, le PIB continue à se réduire en 2013 (-0,4%) mais avec de fortes disparités entre des pays du Sud en récession et une Allemagne à la croissance solide. La France, comme souvent, se situe entre les deux extrêmes avec une quasi stagnation de son PIB (+0,2%). Mais la dynamique de fin d'année est bien meilleure et laisse espérer, pour 2014, malgré les risques persistants, un retour à la croissance de l'ensemble des pays de la zone euro à l'exception de la Grèce. Cette croissance ne sera toutefois pas suffisante pour enrayer la montée du chômage.

Par contre, la croissance des pays en développement s'essouffle, en particulier au Brésil, ce qui se traduit par une chute de leurs marchés boursiers et une dépréciation de leurs monnaies domestiques. Chypre connaissait même une crise financière majeure menaçant la solidité du système bancaire national. L'Asie reste la zone la plus dynamique bien que la Chine connaisse une diminution de la demande interne. Toutefois ses exportations devraient lui permettre de conserver une croissance réelle du PIB de plus de 7,5% en 2013.

Dans ce cadre, les marchés financiers américains et européens ont profité de la liquidité abondante et du retour des investisseurs déçus du comportement des bourses émergentes et de leurs devises. Ainsi, l'indice Standard & Poor's 500 des 500 principales capitalisations américaines a crû de 29,6% en 2013, signant la plus forte hausse annuelle depuis 1997. Le NASDAQ, à dominante technologique croît de 38,3% et finit l'année à un plus haut depuis l'éclatement de la bulle internet en 2000. La Bourse japonaise signe sa meilleure année depuis 40 ans avec une hausse de 56,7% de l'indice Nikkei 225. Dans le même temps, l'indice MCSI Europe augmentait de 21,7%. Ceci permet une appréciation globale des marchés actions mondiaux (+24,1% pour l'indice MCSI World), malgré

¹ Crise politique sur le relèvement du plafond de la dette américaine conduisant à la fermeture des administrations américaines durant la 1^{ère} quinzaine d'octobre.

la baisse des marchés émergents (-4,3% pour l'indice MSCI Emergents y compris Chine) plombés par la crise de liquidité et de change.

La liquidité abondante a également permis de maintenir les taux des principaux pays industrialisés à un niveau extrêmement bas, même si le retour à la croissance les a poussés à la hausse. Ainsi, les taux à 10 ans US ont augmenté de 134 bp pour finir l'année à 2,89% tandis qu'en Allemagne, ils gagnaient 59 bp à 1,87% au 31/12/2013. Profitant de la diminution du risque de défaut, les taux longs des pays d'Europe du Sud ont même diminué, bien qu'ils demeurent à un niveau élevé en regard du taux de croissance de ces pays et des taux payés par les autres nations européennes.

Conjoncture française

L'activité économique a rebondi en France dès le 2^{ème} trimestre 2013. Malgré un mauvais 3^{ème} trimestre, le PIB français devrait progresser de 0,2% selon la Banque de France. Ceci est permis par la résistance de la consommation privée qui bénéficie de l'effet contracyclique des prestations sociales et de la croissance du salaire par tête (+1,6% en 2013, après les +2,1% de 2012).

Malgré cette légère reprise, le PIB français n'a toujours pas retrouvé son niveau de fin 2007 et, surtout, 2013 a vu un net découplage de l'économie française par rapport à l'économie allemande. Alors qu'en Allemagne, les principaux indicateurs sont au vert, la France connaît une montée du chômage et de la dette publique et un déficit budgétaire nettement au-delà de l'objectif de long terme de 3%. La compétitivité nationale reste faible et elle tend à se dégrader encore du fait des efforts des pays d'Europe du Sud comme l'Espagne et l'Italie. Ceci a donc amené l'agence Standard & Poor's à dégrader une nouvelle fois la note de la France le 8 novembre, celle-ci passant de AA+ à AA. L'agence, suivant en cela de nombreux analystes, juge les réformes structurelles positives mais insuffisantes et note l'absence de marges de manœuvre budgétaires pour le gouvernement, tant sur le plan de la hausse de la fiscalité que de la baisse des dépenses publiques. Ce découplage s'amplifie encore en fin d'année avec des indicateurs d'activité du secteur manufacturier en hausse dans l'ensemble de la zone euro à l'exception de la France où il se contracte pour le 22^{ème} mois consécutif.

Dans ces conditions de reprise molle, les taux d'intérêt à long terme n'ont connu qu'une hausse modérée, que la dégradation de la notation de la France n'a guère affectée. Ainsi les taux des obligations d'Etat à 10 ans ont augmenté de 40 points de base sur l'année pour atteindre 2,46% fin 2013. Les marchés actions ont, par contre, suivi l'embellie générale des marchés européens. Le CAC 40 s'est ainsi valorisé de 18% sur l'année, retrouvant son niveau le plus élevé depuis septembre 2008.

Conjoncture espagnole

Après neuf trimestres de contraction, l'économie espagnole est sortie de la récession au 3^{ème} trimestre 2013, avec une modeste croissance du PIB de 0,1%. Ceci devrait permettre de limiter la contraction du PIB à 1,3% en 2013.

Cette stabilisation de fin d'année repose principalement sur les exportations à destination de l'Asie et de l'Amérique du Sud qui ont profité de l'amélioration de la compétitivité - coût de l'Espagne.

La consommation privée a également contribué à cette sortie de crise mais le processus de désendettement des ménages et des entreprises est beaucoup trop récent et limité pour que le secteur privé puisse soutenir significativement l'activité. La dette des ménages reste à 130% du revenu disponible et la chute de leur revenu disponible complique ce désendettement et pèse sur la consommation. Les entreprises ont, quant à elles, réalisé des efforts de désendettement plus importants, mais cela s'est fait au prix d'une forte baisse de l'investissement et de l'emploi. Ainsi, l'Espagne connaît le taux de chômage le plus élevé de la zone euro après la Grèce et, même s'il a reflué au 3^{ème} trimestre, il reste supérieur à 25% et dépasse même les 56% pour la tranche 16 - 24 ans.

De plus, le niveau des taux d'intérêt reste élevé malgré une baisse sensible en 2013. Ainsi, le taux des obligations d'Etat à 10 ans fini l'année à 4,16%, en baisse de 109 bp. A ces niveaux, les taux longs continuent d'accroître la charge de la dette et limitent l'investissement possible. L'investissement des PME est, en outre, contraint par la limitation de leur accès au crédit bancaire, dans un contexte de forte hausse des créances douteuses supportées par les banques espagnoles.

Malgré ces incertitudes persistantes, les marchés actions ont largement profité de l'amélioration de la conjoncture espagnole. Ainsi, l'IBEX 35, principal indice de la bourse de Madrid, s'est valorisé de 21,4% sur l'année 2013.

II. ACTIVITE ET RESULTAT DU GROUPE PYRENEES GASCOGNE

1. L'ACTIVITE DE LA CAISSE REGIONALE EN 2013

L'année 2013 a été marquée par deux événements très forts pour l'entreprise :

- la bascule NICE fin 2012, qui a nécessité une adaptation des équipes et des clients au nouveau système d'information ;
- le lancement du projet d'entreprise « Esprit de Service » et le déploiement de NPCV2, qui poussent encore plus loin la démarche du Nouveau Pacte Clients, en cherchant l'excellence de la relation avec tous nos clients.

Dans ce contexte interne spécifique, 481 040 entretiens ont malgré tout été réalisés et, ainsi, 61% des clients ont été rencontrés, taux en progression par rapport à 2012.

Dans un contexte de taux bas, les clients ont été nombreux à solliciter une baisse du taux de leurs prêts. La Caisse Régionale a défendu ses stocks, mais également a été amenée à réaménager 293 M€ d'encours de prêts. Elle a cherché, en parallèle, à pratiquer une politique offensive de rachats de crédit à la concurrence. La Caisse Régionale a ainsi obtenu un solde positif de 62 M€ de rachats / reprises (198 M€ de rachats et 136 M€ de reprises par la concurrence). De façon globale, les réalisations de crédit ont fortement progressé, atteignant 1 921 K€, +15% / 2013 (15^{ème} rang des Caisses Régionales en niveau de réalisations). C'est sur l'habitat que la progression est la plus marquée (+50%, 4^{ème} CR en évolution sur un an), permettant ainsi de gagner 0,5 pts de parts de marché (38,5% en nov 2013, source Banque de France). L'encours total de crédit dans les livres de la Caisse s'élève à 10 446 M€ (18^{ème} rang, comme en 2012 et 2011).

En parallèle, la progression de collecte, très forte en 2012 (+4,1%) a marqué le pas, ne progressant que de 2,2%, à un rythme inférieur au groupe (+3,2%). Les encours se fixent à 13 731 M€. Comme l'an passé, ces résultats placent Pyrénées Gascogne au 20^{ème} rang des Caisses Régionales en niveau de l'encours, mais seulement 25^{ème} en variation. La part de marché de la Caisse Régionale en épargne bilan progresse tout de même de 0,1 point sur 12 mois, à 32,5% (source : Banque de France à fin novembre 2013).

Le rythme de progression de la collecte monétaire (DAV et DAT) s'est maintenu (+2,6% en 2013 contre 2,5% en 2012). Les performances de 2012 sur l'épargne bancaire (livrets essentiellement) ne se sont pas renouvelées en 2013, progressant de 2,4%. Par contre, les clients se tournent de nouveau vers le PEL (+2,1% de progression d'encours), et vers l'assurance-vie qui progresse de 4% (contre seulement 1,1% en 2012). Les valeurs mobilières restent stables (-0,1%), mais avec une réduction des OPCVM. D'une façon générale, la baisse des taux servis sur les DAT et le contexte fiscal a encouragé le rééquilibrage de la structure des évolutions de la collecte (l'évolution de la collecte bilan représente 58% de la variation de collecte totale en 2013, contre 93% en 2012).

Le stock de produits d'assurance a progressé (+5 149 contrats), mais les performances restent en deçà des ambitions et des performances 2012. La production brute d'assurance de biens (automobiles et habitations) diminue de 3% et les assurances de personnes de 8%. La baisse du taux de résiliation est par contre un point de satisfaction (12,7% en 2013 contre 13,6% en 2012).

Le stock de cartes (+ 8 086) et de comptes services (+ 3 338) progressent régulièrement.

Cette activité trouve logiquement sa traduction dans les résultats de la Caisse Régionale.

2. DE L'ACTIVITE AUX RESULTATS... : LES RESULTATS DE LA CAISSE REGIONALE SUR BASE INDIVIDUELLE

*Résultats individuels de la Caisse Régionale au 31/12/2013
présentés sous forme de soldes intermédiaires de gestion et en K€*

	12/2012	12/2013	variation	
			€	%
1 - PNB	362 773	379 560	16 787	+4,6%
1.1 - PNB D'ACTIVITE	333 806	348 345	14 539	+4,4%
1.1.1 - MARGE D'INTERMEDIATION GLOBALE	194 477	209 729	15 252	+7,8%
1.1.2 - MARGE TOTALE SUR COMMISSIONS	139 329	138 616	-713	-0,5%
1.2 - PNB HORS ACTIVITE (RUB. PG)	28 967	31 215	2 247	+7,8%
1.2.1 - MARGE SUR PORTEFEUILLE ET PROPRE CR	26 831	26 965	135	+0,5%
1.2.2 - PRODUITS ACCESSOIRES	1 472	1 790	317	+21,6%
1.2.3 - MARGES DIVERSES	665	2 460	1 795	n.s
2 - CFN	191 766	189 087	-2 679	-1,4%
2.1 - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	192 149	189 393	-2 756	-1,4%
2.1.1 - CHARGES DE PERSONNEL	113 137	110 555	-2 582	-2,3%
2.1.2 - CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS PERSONNEL	79 012	78 839	-173	-0,2%
2.2 - CHARGES RECUPEREES	-383	-306	77	-20,1%
2.2.1 - CHARGES DIVERSES REFACTUREES	-383	-306	77	-20,1%
2.2.2 - TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	0	0	0	n.s
RBE	171 007	190 473	19 466	+11,4%
3 - COUT DU RISQUE	-25 491	-30 213	-4 722	+18,5%
3.1 - DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES	-13 286	-27 690	-14 412	n.s
3.2 - DOTATIONS NETTES POUR RISQUES ET CHARGES	-11 698	-2 488	9 211	-78,7%
3.3 - DOTATIONS NETTES POUR DEPRECIATIONS	-506	-27	479	-94,6%
4 - DOTATION NETTE POUR IMMO FINANCIERES	-4 021	-2 683	1 338	-33,3%
5 - RESULTAT SUR CESSION D'IMMOBILISATIONS	163	489	327	n.s
6 - DOTATIONS NETTES AU FRBG	-3 000	-5 000	-2 000	+66,7%
8 - IMPOT SUR LES SOCIETES	-51 189	-59 562	-8 373	+16,4%
RESULTAT NET	87 469	93 504	6 036	+6,9%

Le Produit Net Bancaire (PNB) de la Caisse Régionale s'élève à 379,6 M€, en hausse de 4,6% sur l'année. Comme les années précédentes, cette bonne performance est principalement le résultat de la hausse de 7,8% de la marge d'intermédiation globale qui profite de la conjoncture favorable des taux d'intérêt.

Les commissions affichent une légère baisse (-0,5%, soit une baisse de 0,7M€), sous l'effet d'une diminution des commissions sur produits d'épargne et sur les contrats d'assurance et malgré la hausse de facturation clientèle qui croît de 3,3%. Cette hausse tient principalement à l'augmentation de la facturation des dysfonctionnements résultant de l'effet de la dégradation de la conjoncture sur les comptes de nos clients.

L'activité de gestion pour compte propre de la Caisse Régionale a, quant à elle, généré 27,0 M€ de PNB, en hausse de 0,5% malgré l'absence de volonté d'externaliser des plus-values latentes et la légère baisse des produits de notre portefeuille d'investissement obligataire (-4,3%) du fait de la baisse des taux d'intérêt. Ce sont donc les externalisations de plus-values liées à la rotation des portefeuilles et les reprises de provisions du fait de l'amélioration de la conjoncture des marchés qui expliquent la progression du PNB généré par ce portefeuille titres.

Cet accroissement du PNB s'accompagne d'une réduction des charges de fonctionnement nettes, ou CFN, (-1,4% à 189,1M€). Cette baisse de 2,7 M€ des CFN est quasiment exclusivement imputable à la baisse des charges de personnel qui est favorisée par le gain de 1,7 M€ lié au Crédit d'Impôt Emploi Compétitivité (CICE) qui est comptabilisé à ce niveau.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) s'élève ainsi à 190,5 M€, en hausse de 11,4%.

Toutefois, les comptes sont affectés par la dégradation de la conjoncture, qui se retrouve dans la hausse de 18,5% du coût du risque et dans la constitution d'un complément du fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) de 5M€ au titre du risque général lié à l'exposition du Groupe à l'Espagne via la filiale Bankoa. La conjoncture difficile se traduit aussi par la dégradation de la situation des immobilisations financières de la Caisse Régionale. Celle-ci a donc dû déprécier ces participations de près de 2,7 M€, dont 2,1M€ concernant sa filiale immobilière PG Immo. Ces dotations aux provisions s'ajoutent à l'alourdissement de la fiscalité avec le passage du taux d'IS de 36,1% à 38,0%. Ceci limite la hausse du résultat net qui ressort en augmentation de 6,9%, à 93,5 M€.

Il faut noter que les comptes 2013 de la Caisse Régionale sont impactés par un changement de méthode par rapport à l'exercice précédent. En effet, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

L'application de cette recommandation au 01/01/2013 a eu un impact de - 334 milliers d'euros comptabilisés en report à nouveau.

3. ACTIVITES ET RESULTATS DES FILIALES CONSOLIDEES

Le périmètre de consolidation comprend les filiales les plus significatives de la Caisse Régionale. Il a enregistré l'entrée de deux nouvelles entités en 2013 : PG INVEST et CAM Energie.

Le périmètre de consolidation comprend donc :

- la Caisse Régionale ;
- les Caisses Locales ;

- BANKOA S.A., banque de détail espagnole dont l'activité se situe principalement dans la province Basque de Guipúzcoa ;
- MERCAGENTES : société de bourse implantée à Bilbao ;
- PG Immo : société regroupant les agences immobilières filiales de la Caisse Régionale sous l'enseigne Square Habitat ;
- les deux fonds dédiés PG Gestion et PG Altitude ;
- PG INVEST : holding financier portant les participations de la Caisse Régionale dans de nombreuses structures locales ;
- CAM ENERGIE : société regroupant les investissements de la Caisse Régionale dans le développement des énergies renouvelables via des sociétés de productions d'énergie et un bureau d'étude, Gleize Energie Service, spécialisé dans les bilans énergétiques et le développement des projets en économie renouvelable.

Sont exclues notamment les filiales du Groupe BANKOA, ainsi que certaines filiales directes de la Caisse Régionale, de par leur caractère non significatif.

3.1. PG INVEST

PG INVEST, filiale à 100 % de la Caisse Régionale, est dédiée aux prises de participations sur le territoire de Pyrénées Gascogne. Elle a été créée pour porter des participations et pour investir dans différentes sociétés locales de type SEM ou SAFER.

PG INVEST permet également à PG de se diversifier dans le secteur du capital risque, du portage foncier ou de la promotion immobilière, au travers de sociétés dans lesquelles PG INVEST, est actionnaire majoritaire.

Elle n'a pas de charges de structure hormis la mise à disposition de personnel PG correspondant globalement à 0,5 ETP.

Le Résultat financier est négatif de 188 K€ sous l'effet :

- d'un solde net d'intérêts (perçus / versés) sur comptes courants correspondant à - 85 K€,
- d'une provision pour dépréciation de titres de participation à hauteur de 165 K€ et correspondant à une filiale Informatique, une SEM ainsi qu'une opération Immobilière réalisée dans le Gers.

Le résultat net atteint 3.930 K€ sous l'effet de la cession à Cam PG des Titres détenus dans CAM Energie, ayant entraîné une plus value de cession nette d'impôts à hauteur de 4.176 K€.

3.2. PG IMMO

PG Immo est la société qui chapeaute l'activité d'agences immobilières du réseau Square Habitat de la Caisse Régionale. Ces agences immobilières sont soit propriété directe de PG Immo, soit intégrées à des filiales détenues majoritairement par PG Immo.

L'activité de cette société est encore marquée par le ralentissement du marché de l'immobilier intervenu ces trois dernières années.

Le chiffre d'affaires 2013 atteint 12,7 M€ contre 13,0 M€ en 2012, soit une baisse de 2,8 % qui s'explique par :

- un chiffre d'affaires transaction, première activité du groupe, qui enregistre une baisse de 13 % par rapport à l'exercice précédent. Cette tendance est toutefois contrastée selon les zones géographiques, le Béarn progressant de 3 % alors que le Pays Basque et Toulouse enregistrent des baisses respectives de 43 et 33 % ;
- Une progression de l'activité « location et syndic » qui enregistre une progression de 2 % en 2013 liée à un accroissement important des locations « entreprises et commerces », et ce malgré une baisse sensible sur le Gers (- 7 %) qui porte 38 % du chiffre d'affaires.

L'année 2013 est une année de transition en raison de la restructuration engagée au sein de la Société et ayant engendré des charges non récurrentes pour un montant de 1,6 M€.

Le résultat financier 2013 s'affiche à - 475 K€ en raison d'une provision pour dépréciation des titres de participation correspondant aux filiales AAP et IMMOLOGIS, à hauteur de 500 et 58 K€.

Malgré un résultat exceptionnel de 152 K€ correspondant à une cession d'immobilisations incorporelles à une Société constituée dans le cadre de la restructuration sur la côte Basque, l'exercice 2013 se solde par une perte de 4.0 M€, en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent (-2,2 M€).

3.3. Groupe CAM ENERGIE

CAMPG détient 100 % des parts de la SASU CAM ENERGIE, créée en 2009 pour regrouper les investissements de la Caisse Régionale dans les énergies renouvelables. Antérieurement à 2013, CAM Energie était détenue par le holding PG Invest, lui-même filiale à 100% de la Caisse Régionale.

La SAS CAM ENERGIE détient en date du 31/12/2013 24 filiales et participations spécialisées dans la production d'énergie photovoltaïque pour une puissance installée totale de 20.105 kwc et un investissement en fonds propres (capital et comptes courants d'associés) de 26,2 M€. En vendant l'électricité produite à EDF, ces sociétés ont dégagé un chiffre d'affaires de 9,7 M€ et un résultat net de 2,4 M€. Sur ces 23 sociétés, 9 ne commenceront à produire qu'en 2014 et 2 autres sont exclues du périmètre de consolidation du fait que la Caisse Régionale ne détient pas la majorité des parts.

A ces sociétés de production s'ajoutent deux filiales de services :

- le Bureau d'études techniques Gleize Energie Service, détenu à 40% par la Caisse Régionale et exerçant dans 2 domaines principaux :
 - Bâtiment : Bureau d'études Fluides, Maître d'œuvre tous corps d'état et Conseil,
 - Energie : Maîtrise d'œuvre et conseil, ouvrages de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, micro hydraulique et méthanisation).

Cette société a dégagé un résultat net de 83 K€, non pris en compte dans les résultats consolidés puisque cette société est une participation minoritaire de la Caisse Régionale.

- La SAS CAM SERVICE, créée en avril 2013 et essentiellement dédiée à la maintenance des centrales photovoltaïques et détenues à 54% par la Caisse Régionale. Cette société a réalisé, sur le parc CAM Energie, un chiffre d'affaires 2013 de 246 K€ permettant de dégager un bénéfice de 41 K€.

Au total, les filiales et participations du groupe CAM Energie ont dégagé un résultat net part du groupe de 2,3 M€ qui s'ajoutent au résultat propre de CAM Energie, s'établissant à 581K€, et provenant essentiellement des échanges de flux financiers avec la Caisse Régionale et les filiales de production d'électricité (intérêts perçus et versés sur les avances en comptes courants permettant de financer les filiales et dividendes remontant des filiales).

3.4. BANKOA

Malgré un contexte économique toujours difficile, le développement de la collecte et la conquête de nouveaux clients grâce, notamment, au lancement d'un nouveau site Internet, ont permis de préserver et même d'améliorer la rentabilité de la filiale.

Les réalisations de prêts ont diminué de 5,51 % à 119,0 M€. Il en résulte que le stock d'encours de crédit à la clientèle s'est contracté de 2,31% à 1 434,8 M€, dont des baisses d'encours de crédit de 2,69% sur l'habitat (à 662,3 M€), 11,62% sur la consommation (à 10,5 M€) et 1,83% sur les crédits aux entreprises (à 762 M€).

La nouvelle contraction de la conjoncture espagnole a entraîné une dégradation des risques, le taux de CDL en principal (y compris hors bilan) passant de 3,4% à 4,36%.

Ces encours douteux sont couverts par des provisions à hauteur de 38,18% contre 29,0% un an plus tôt. En prenant en compte le transfert des provisions du « fond générique d'insolvabilité », le taux de couverture passe à 45,0% contre 52,0% un an plus tôt.

La collecte clientèle de Bankoa atteint 1.751,3 M€ (+14,69%) en 2013, sous l'effet de la mise en place de DAT Boostés qui a entraîné un accroissement important de la collecte bilan (+ 17 % avec 145 M€). Ceci a permis, notamment par le biais d'Internet, de conquérir 4.481 nouveaux clients contre 2.777 en 2012, le stock clients passant de 37.513 à 39.499 sur la période (+ 5,29 %).

Malgré ces bonnes performances en collecte bilan, le PNB, à 37,1 M€, est en diminution de 6,1% sous l'effet conjugué de la baisse de l'encours de crédit et d'un contexte de taux espagnol défavorable qui réduisent la marge d'intermédiation de 17,4% (23,2 M€ en 2013 contre 28,1 M€ en 2012).

La baisse des charges d'exploitation (- 4,4 % à 26,4 M€) et notamment celles des charges de personnel (- 0,5 %) étant inférieure à celle du PNB, le RBE est en contraction de 10,1% par rapport à M-12.

Cette baisse est partiellement amortie par la diminution du coût du risque de 20,4% à 3,9 M€. Ainsi, le résultat net ne diminue que de 3,9% et atteint 5,0 M€ au 31/12/2013.

3.5. MERCAGENTES

Le fonds de commerce de la Société de Bourse Mercagentes, fondamentalement constitué de ménages, continue à être très affecté par la crise économique et financière.

Même si le nombre de portefeuilles clients reste à peu près constant, les opérations boursières restent peu importantes tant en nombre qu'en montant, en raison notamment de la concurrence des Brokers Internet.

Dans ce contexte défavorable, la Société a su s'adapter en créant des leviers de croissance permettant de dégager une rentabilité propre sur l'activité clients :

- l'encours global des portefeuilles clients en dépôt augmente de 18,7 % (23 % sur les produits actions, 10 % sur les fonds et 81 % sur les produits monétaires et obligataires),
- le nombre de portefeuilles clients est en légère augmentation (+ 0,6 %) mais le montant moyen a augmenté de 18 % pour atteindre 162 K€ sous l'effet cumulé de la clôture de comptes inactifs et de l'ouverture de 70 nouveaux comptes.

La conjonction de ces éléments s'est traduite par une hausse de 19 % des commissions retirées de l'activité clientèle. Celles-ci atteignent ainsi 1,7 M€ (+265 K€) au 31/12/2013. Malheureusement, la conjoncture de taux a été moins favorable, la marge d'intérêt tirée de ces activités clientèle diminuant de 15,9% (-108 K€) à 0,6M€. Cette amélioration globale du PNB d'activité est toutefois surcompensée par la diminution de la rentabilité des portefeuilles titres gérés pour compte propre. Leur produit se limite à 0,5 M€, en diminution de 43% par rapport à une année 2012 marquée par de fortes plus-value enregistrées sur la cession d'une partie de la participation de Mercagentes dans la bourse de Madrid (BME).

Malgré la relative stabilité des charges d'exploitation (+0,6% à 1,4 M€), l'exercice se solde donc par un résultat net de 1.068 K€, en retrait de 14,6% par rapport à l'exercice précédent, mais marquant le retour à l'équilibre d'exploitation sur l'activité clients.

4. RESULTATS CONSOLIDES

Les comptes consolidés de la Caisse Régionale et de ses filiales consolidées ont été produits en respectant les normes IFRS.

Rappelons que l'obligation réglementaire de mettre en œuvre des normes IFRS vise plusieurs objectifs :

- rechercher une harmonisation des règles comptables internationales ;
- favoriser la comparabilité et accroître la transparence des états financiers ;

- permettre une uniformité des conditions d'accès aux marchés financiers pour les investisseurs.

Elle se fonde sur 3 grands principes qui expliquent les écarts par rapport aux comptes individuels présentés en normes françaises commentés précédemment :

- les actifs sont réévalués au prix de marché, la « juste valeur des actifs », au lieu du coût historique ;
- l'analyse économique de l'entreprise prévaut sur une approche fiscale et juridique des comptes ;
- les instruments financiers sont intégrés au bilan.

Elle impose donc une présentation économique des comptes représentatifs :

- d'une activité globale de sociétés juridiquement indépendantes ayant des liaisons d'intérêt commun ;
- d'une activité globale des opérations réalisées avec les tiers.

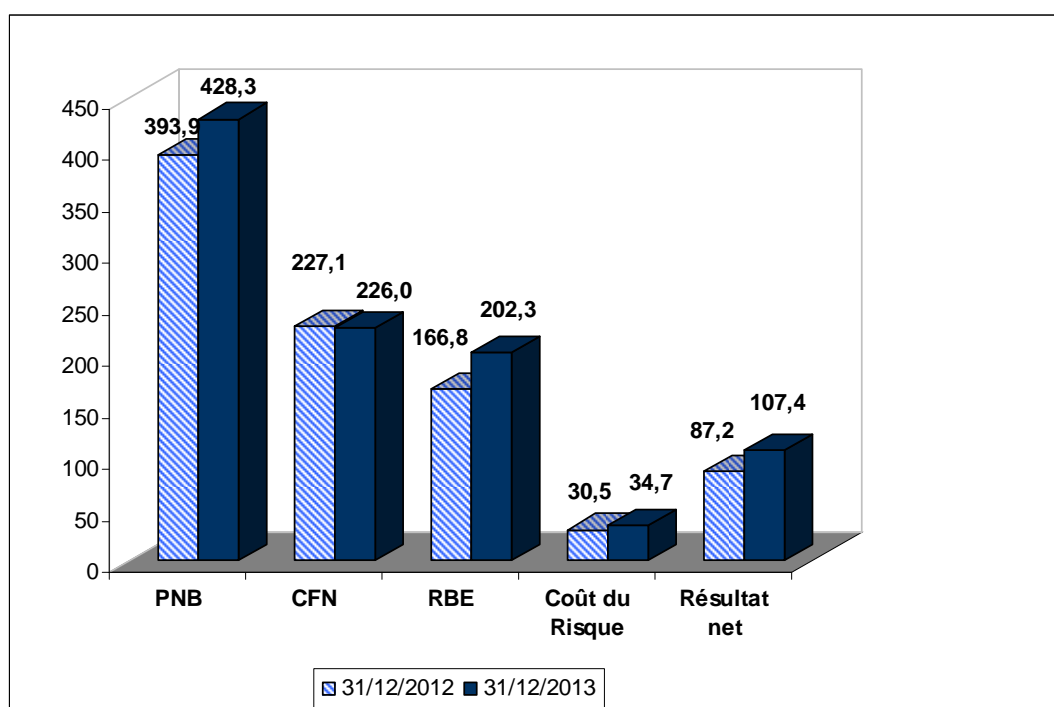
Elle conduit les établissements à procéder à des retraitements et ajustements préalables d'une part, à éliminer des opérations réciproques entre les entités consolidées d'autre part.

Par ailleurs, les comptes consolidés 2013 sont impactés par un changement de méthodes comptables lié à l'amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestation définies)

Cet amendement, publié le 05 juin 2012 (UE n°475/2012) et applicable à compter du 1^{er} janvier 2013, prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode étant déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version précédente d'IAS 19), les effets de cet amendement sont très limités et non significatifs (enregistrement en capitaux propres dans les comptes au 31 décembre 2013). L'impact au 01.01.2013 est de - 118 milliers d'euros.

Le graphique ci-dessous présente les principaux soldes intermédiaires de gestion consolidés.

*Soldes intermédiaires de gestion consolidés au 31/12/2013
En M€*



Avec PNB : produit net bancaire ; CFN : charges de fonctionnements nettes ; RBE : résultat brut d'exploitation

Ce résultat consolidé se monte donc à 107,4 M€, en hausse de 23% par rapport au 31/12/2012. Cette hausse provient essentiellement l'accroissement du PNB (+9%) alors que les charges générales d'exploitation restaient stables (-1%) et que le coût du risque augmentait de 14%.

Les évolutions de ces soldes sont principalement imputables à la Caisse Régionale elle-même, celle-ci représentant 92% du résultat net consolidé du groupe Pyrénées Gascogne.

Contribution des sociétés consolidées au résultat au 31/12/2013

Ventilation du résultat CONSO	2013	2013	2012	2012
PG	98 866	92,0%	77 888	89,3%
BANKOA	5 003	4,7%	5 206	6,0%
CL	2 578	2,4%	1 714	2,0%
MERCAGENTES	1 067	1,0%	1 249	1,4%
PG IMMO	-3 457	-3,2%	-1 982	-2,3%
PGG	754	0,7%	2 570	2,9%
PGA	1 772	1,6%	577	0,7%
CAM ENERGIE	633	0,6%	0	0,0%
PG INVEST	202	0,2%	0	0,0%
TOTAL RN	107 418	100,0%	87 222	100,0%

L'activité et les résultats individuels des principales entités consolidées, qui expliquent ces évolutions, ont été présentés précédemment.

Les principaux écarts entre les normes françaises et les normes internationales s'expliquent par les différences de traitement des valorisations des titres et instruments dérivés entrant dans le PNB, ainsi que l'élimination des dividendes intragroupe.

Pour la Caisse Régionale, il s'ajoute l'effet de la dotation de 5 M€ au FRBG qui réduit le résultat en normes françaises. En effet, la dotation au FRBG n'est pas reconnue en norme IFRS.

Au niveau de CAM Energie et de PG Invest, l'entrée dans le périmètre de consolidation entraîne, conformément au traitement comptable applicable en cas de première consolidation, la reprise des résultats antérieurs, soient +594 K€ pour PG Invest et -252 K€ chez CAM Energie. Enfin, du fait de son caractère intra-groupe, la plus-value de 4,4 M€ réalisée par PG Invest sur la cession de CAM Energie à la Caisse Régionale a été éliminée dans la contribution de PG Invest aux comptes consolidés.

Le total bilan consolidé du Groupe Pyrénées Gascogne au 31/12/2013, établi selon les normes comptables internationales, s'élève à 15,2 milliards d'euros, en hausse de 1% par rapport au 31/12/2012 (cf. états financiers consolidés pour le détail du bilan).

III. RATIOS PRUDENTIELS

Les établissements de crédit sont assujettis au ratio « CRD » (Capital Requirement Directory), plus communément baptisé « Bâle II ». Ce ratio ramène les fonds propres réglementaires de l'établissement à la valorisation de ses risques pondérés.

Le tableau ci-dessous présente l'état des fonds propres réglementaires de la Caisse Régionale (calculés sur base consolidée).

Fonds propres au 31/12/2013 pour le calcul du CRD
En euros et après déductions réglementaires

	2 013	2 012
Fonds propres de base (Tier 1)	1 415 828 988	1 309 526 328
Fonds propres complémentaire (Tier 2)	-	-
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)	-	-
Total des fonds propres prudentiels	1 415 828 988	1 309 526 328

Le ratio CRD de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne s'établit à 16,27% au 31 décembre 2013 contre 15,06% un an avant et une exigence réglementaire de 8%.

Nb : ces données n'ont toutefois pas fait l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes.

IV. CONTROLE INTERNE

1. DEFINITION

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière, des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;

- respect des règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

2. LES PRINCIPES D'ORGANISATION

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la CRCAM Pyrénées Gascogne et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents (dits de « 1^{er} » et « 2^{ème} » degrés) et des contrôles périodiques (3^{ème} degré : contrôle interne, audit), décrits plus loin.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la CRCAM Pyrénées Gascogne s'applique sur un périmètre large qui, outre les filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement français ou étrangers, englobe les entreprises contrôlées et filiales dont l'activité est de nature à générer des risques (assurances, prise de participations, informatique...). Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale.

3. LA REPARTITION DES RESPONSABILITES

Le dispositif de contrôle interne relève de la responsabilité des organes délibérant et exécutif et son pilotage repose sur la coordination des trois principales fonctions de contrôles réglementaires : le responsable du contrôle permanent, le responsable du contrôle périodique et le responsable du contrôle de la conformité.

Le rôle de l'organe délibérant

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et le responsable du contrôle interne de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole.

Le rôle de l'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctives proposées.

Les fonctions de contrôle

Le responsable du contrôle permanent, directement rattaché au Directeur Général de la Caisse Régionale et rapportant notamment à son Conseil d'Administration, est chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle permanent et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale. Il anime, en particulier, le dispositif des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes. Ces contrôles peuvent être intégrés dans le traitement des opérations (1^{er} degré) ou exercés par des unités ou personnes indépendantes des unités opérationnelles mentionnées ci-avant ou distinctes de celles ayant effectué les contrôles de premier degré (2^{ème} degré).

Lorsqu'ils n'ont pas été intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations (blocages de saisies, contrôles de cohérence ...), les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques », exhaustivement recensés et sont régulièrement actualisés.

Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de fiches de contrôle et ils font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat (Direction Générale, directeur de pôle, comité de contrôle interne). Le service Audit est également destinataire des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A. et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACPR). Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctives.

Le responsable du contrôle de la conformité intervient, sous la responsabilité du responsable du contrôle permanent, plus particulièrement sur le domaine de la vérification du respect de la réglementation et des normes déontologiques tant dans les process de gestion qu'au niveau des produits proposés à la clientèle ou de la démarche commerciale. Il anime également le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le responsable du contrôle périodique pilote les missions d'audit (contrôles de 3^{ème} degré) visant à s'assurer du respect des règles externes et internes (procédures), de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Ces missions, qui concourent à vérifier la pertinence des dispositifs de contrôle interne et de l'adéquation des moyens, sont donc pilotées par un responsable indépendant des unités opérationnelles, directement rattaché au Directeur Général et rapportant au Conseil d'Administration.

Les différentes fonctions de contrôles coordonnent leur action au travers du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement sous la présidence du Directeur Général.

V. FACTEURS DE RISQUES

1. RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

1.1. Objectifs et politique

La politique des risques fait partie de la politique de distribution des crédits qui est actualisée chaque année et validée par le Conseil d'Administration.

Elle est établie en concertation entre les directions concernées (tous canaux) et le service des Risques Crédits (P.C.R.) avec la participation du Contrôle de Gestion, sous le contrôle du responsable des risques et contrôle permanent (R.C.P.R).

En plus de l'actualisation minimale annuelle, la politique des risques, qui comprend par ailleurs la politique des garanties et le schéma délégataire, peut être amendée, autant que de besoin, suite à l'analyse de tout élément (sinistre important, analyse « deuxième regard », contrôle *a posteriori*, mission d'audit, trimestriellement à l'occasion de la présentation de la cartographie des risques...) entraînant la nécessité d'adapter les procédures de la Caisse Régionale pour en protéger les intérêts et après validation des propositions par la Direction Générale.

Le dispositif global de maîtrise du risque crédit est basé sur des principes généraux, communs à tous les marchés, et des règles de distribution propres à chaque marché.

Sont notamment définies dans ce corpus les règles :

- de rattachement à chaque marché afin de s'assurer de l'affectation au segment et à la méthodologie de notation adaptés,
- de territorialité,
- d'analyse du risque (risques liés appréhendés via le concept de groupe de risques et l'analyse transversale lorsque plusieurs canaux de distribution sont concernés).

Y sont aussi présentées des limites d'intervention réglementaires (grands risques et division des risques), opérationnelles et globales de distribution.

Des limites par marchés et par dossiers ont également été définies. Par ailleurs, des recommandations de partage de dossiers ont été définies, tant pour des raisons de risque de contrepartie que de gestion du risque de liquidité.

1.2. Gestion du risque de crédit

1.2.1. Principes généraux de prise de risque

Le dispositif d'analyse et de prise de décision s'articule autour de :

- ✓ règles de délégation d'octroi assurant que tout dossier significatif passe devant un comité des engagements Direction Générale voire, pour les plus importants, devant le comité régional composé des membres du bureau du Conseil d'Administration ;
- ✓ contrôles permanents de 1^{er} degré (en agence), 2^{ème} degré - 1^{er} niveau (dans les services opérationnels du siège) et 2^{ème} degré - 2^{ème} niveau par des unités de contrôle spécialisées du siège. L'ensemble de ces informations est consolidé par le département des Risques et du Contrôle Permanent et fait l'objet d'une information :
 - ✧ de l'organe exécutif via des comités spécialisés : comité risques Direction Générale, comité juridique et contentieux et comité de contrôle interne,
 - ✧ de l'organe délibérant via les présentations régulières et au moins semestrielles du directeur des risques et du contrôle permanent et du directeur financier, ainsi que du comité d'audit.

Les règles de délégation d'octroi déterminent le niveau d'exercice de la délégation suivant l'exposition globale de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne sur le groupe de risque (total de l'exposition de la Caisse au bilan et hors bilan après projet) et en fonction de seuils dépendant du marché et de la notation interne (et certains critères spécifiques d'exclusion ou d'aide à la décision). Ces niveaux sont rattachés à des métiers ou des instances décisionnelles.

Un dispositif « d'avis risque indépendant » est en place dans la Caisse Régionale. Son adaptation régulière, notamment pour prendre en compte les recommandations de l'inspection Groupe, vise à renforcer encore la sécurité du système. Les dossiers ne relevant pas d'un niveau de décision délégué à l'agence gestionnaire bénéficient, de fait, d'une seconde analyse.

Le rattachement hiérarchique des services assurant cette deuxième analyse garantit leur indépendance vis-à-vis de la direction commerciale.

1.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

a) Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire (ACPR aujourd'hui) a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit du portefeuille de détail.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le comité des normes et méthodologies présidé par le directeur des risques et contrôles permanents Groupe qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation automatique du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs. Contrairement à la banque de détail, cette notation entreprises se réalise à dire d'expert.

La fiabilisation des notations fait l'objet d'un process complet comprenant la validation à chaque demande de financement et l'intégration dans le contrôle permanent des agences entreprises.

b) Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés. Les travaux de rapprochement Comptabilité-Risques permettent de sécuriser la complétude des données Risques.

Par ailleurs, les modèles internes d'évaluation du risque clients mettent à disposition, au-delà des montants « bilan » et « hors bilan », les données Bâle II d'exposition au moment du défaut, perte attendue et risque pondéré.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

1.2.3. Dispositif de surveillance

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du 1er février 2013 a validé l'actualisation de la politique de distribution des crédits 2013 comprenant la mise en place d'un dispositif de limites lui permettant de suivre et contrôler l'évolution de ses encours de crédit.

a) Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

En plus des limites globales, le dispositif de surveillance veille à contrôler le dispositif de limites qui s'articule comme suit :

- **Des limites réglementaires :**

La Caisse Régionale Pyrénées Gascogne répond strictement aux règles prudentielles fixées par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (cf. règlement CRBF 93-05 du 21 décembre 1993 relatif au contrôle des grands risques).

Elle respecte ainsi un rapport maximum de 25% entre l'ensemble des risques encourus sur un seul bénéficiaire et le montant des fonds propres (FP).

Compte tenu du niveau élevé des fonds propres consolidés et de la forte division des risques de contrepartie, la Caisse Régionale s'est fixée, de plus, des règles internes plus contraignantes, afin de maîtriser les risques et d'assurer un suivi vigilant des encours importants.

En outre, la Caisse régionale procède aux déclarations périodiques à Crédit Agricole S.A., à destination de l'ACPR, trimestriellement les 20 plus « grands risques bruts et nets » et, annuellement, la liste des 20 plus grands groupes en termes d'engagements nets pondérés (division des risques).

- **Des limites opérationnelles par marché :**

La politique générale de financement et de risque doit être compatible avec la structure financière de la Caisse Régionale.

Pour matérialiser sa politique de division des risques, la Caisse Régionale souhaite maîtriser le nombre d'emprunteurs portant des encours majeurs. Le seuil d'engagement brut a été maintenu pour 2013 :

Entreprises	45 M€
Collectivités publiques	45 M€
	90 M€
Promotion immobilière	35 M€

La fixation de ces limites ne signifie pas que la Caisse Régionale n'acceptera pas de financements au-delà de ces seuils. La possibilité de déroger existe si la qualité du dossier le justifie.

L'octroi de financements à ces clients est de la compétence du comité régional des prêts, après avis du comité des engagements, qui seul pourra accepter en toute connaissance de cause des exceptions à cette règle. Par ailleurs, ces décisions font l'objet d'un reporting en Conseil d'Administration.

Ces suivis de limites sont complétés par une revue trimestrielle des principales contreparties du secteur des entreprises, sélectionnées sur la base d'un croisement de critères d'encours et de risque.

▪ **Des limites opérationnelles sur certains secteurs d'activités :**

Le dispositif de surveillance comprend des limites globales de distribution sur certains secteurs d'activité jugés plus risqués que la moyenne. En 2013, les limites par secteur d'activité étaient les suivantes :

- la promotion immobilière : encours global (EAD) de 350 M€ en 2013 stable,
- les crédits syndiqués Entreprises : encours plafonné à 350 M€ (EAD) en 2013 inchangé,
- les financements relatifs aux énergies renouvelables : encours global (EAD) de 350 M€ en remplacement de la limite sur les investissements photovoltaïques,
- les financements de LBO/FSA (opérations de rachat / transmission d'entreprises) : encours maximum 200 M€ (EAD y compris cible) en 2012, inchangé.

Ce dispositif est complété par un suivi de l'exposition sectorielle de l'ensemble du portefeuille de crédit organisé au niveau de la Direction des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. et diffusée à chacune des CR concernées.

Ces limites jouent le rôle d'indicateurs d'alerte permettant de suivre le niveau de distribution des crédits par rapport aux prévisions établies, sur des activités jugées sensibles par la Caisse Régionale. Elles font l'objet d'un suivi semestriel et d'un reporting au Conseil d'Administration.

▪ **Une couverture FONCARIS :**

En complément de sa politique interne de partage de risques, la Caisse Régionale a opté pour 3 années, à compter du 1^{er} juillet 2010, pour une couverture de ses grands risques auprès de FONCARIS à partir de 45 M€ d'encours en risques liés. Le taux de couverture standard est de 50%.

Cette couverture ne s'applique pas aux Collectivités Publiques, aux opérations de promotion immobilière ou aux opérations strictement patrimoniales.

Au 31 décembre 2013, les encours de financement couverts par Foncaris s'élèvent à 33,4 M€.

b) Processus de revue de portefeuille et de suivi du risque de contrepartie

Le suivi s'organise autour de la détection des situations sensibles à partir d'outils spécialisés.

Outils de détection du risque utilisé

La Caisse Régionale utilise divers outils de détection du risque adaptés à chaque niveau de traitement du risque. Ces outils permettent, sur des périodicités quotidienne, hebdomadaire et mensuelle, le signalement aux agences des risques nés (retards de paiement, dépassements de lignes de crédit autorisées...) et la traçabilité des actions entreprises. Leur exploitation est vérifiée via le dispositif de contrôle permanent de la Caisse Régionale.

La prise en charge par un service spécialisé des dossiers les plus importants est automatique et pilotée le plus finement possible afin de permettre aux techniciens de mettre en place la meilleure solution.

Le suivi de ces risques en deuxième degré - deuxième niveau par le Département des Risques et du Contrôle Permanent s'articule autour de l'exploitation des informations en sortie des outils de notation Bâle II Crédit (déformation de cartographie des risques crédit...) et de traitements « *infocentre* » produisant des ratios de risques (créances douteuses, défaut, EL, ...). Ces traitements informatisés permettent également de sélectionner des dossiers devant faire l'objet d'une présentation à des comités « risques » assurant la révision des situations atypiques de la clientèle.

Enfin, un dispositif, nommé « les entretiens budgétaires », organise la rencontre avec nos clients fragiles pour analyser leurs éventuelles difficultés. Le ciblage porte, notamment, sur la dégradation de la note Bâle II ou la récurrence d'un niveau de facturation pour dysfonctionnement du compte bancaire.

Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

La gestion du risque né et le recouvrement s'opèrent en 3 phases successives :

1°) Par les réseaux commerciaux et spécialisés : elle porte sur les clients entrant en risque, durant une période différenciée selon les marchés et se traduit par des contacts clients appuyés par des courriers et une facturation automatisée.

2°) Par le recouvrement amiable : la stratégie de recouvrement, abordée au niveau groupe de risque, est automatisée et dépend de critères discriminants tels que la durée et le montant de l'irrégularité, le niveau des encours ou le segment de notation du groupe de risque). La prise en charge par un service spécialisé des dossiers les plus importants est, elle aussi, automatisée. L'approche, tant des gestionnaires que des spécialistes du siège, est clairement centrée sur l'analyse des difficultés des clients et la recherche de solutions pérennes, avant d'envisager des mesures coercitives.

Le recouvrement amiable des entreprises et de la promotion immobilière est réalisé par l'agence gestionnaire, éventuellement avec l'appui du département Recouvrement, jusqu'au transfert au service Contentieux.

3°) Par le recouvrement contentieux pour le traitement des dossiers qui n'ont pu être résolus de manière amiable, l'exécution des garanties et la prise en charge des procédures collectives. La résidence principale des agriculteurs fait l'objet d'une procédure particulière dans l'exécution des garanties prises.

Le service Contentieux centralise par ailleurs le traitement des dossiers en surendettement.

Fonctionnement des comités de suivi des risques de crédit

Le suivi des risques de crédit est organisé autour des comités suivants :

- Le Comité d'Audit

Ce comité examine trimestriellement les résultats commerciaux et les comptes financiers ainsi que le suivi du respect des limites et l'application de la politique financière.

Il analyse le rapport annuel de contrôle interne, les rapports semestriels de gestion et les commentaires des commissaires aux comptes.

Il assure le suivi du plan d'audit et statue sur les divers sujets concernant les trois fonctions groupe (Contrôle, Finance et Espagne).

▪ Le comité juridique et contentieux (semestriel)

Il effectue une revue des dossiers gérés au département Recouvrement pour ajuster les niveaux de provisionnement et réaliser un suivi des actions de recouvrement. Le niveau de provisionnement est validé par le comité pour :

- ✧ tous les dossiers dont l'encours en capital au niveau groupe de risque est supérieur à 600 K€ (dossiers entrant sur le semestre + validation annuelle pour le stock) ;
- ✧ les litiges gérés au département Recouvrement.

Présidé par le Directeur Général, ce comité comprend le directeur des marchés, les responsables du département et des unités de recouvrement, un représentant de la direction financière, le RCPR.

▪ Le comité risques de la Banque des Entreprises (mensuel)

Ce comité traite des trois marchés de la Banque des Entreprises : entreprises, collectivités publiques et professionnels de l'immobilier. Cette instance vise à resserrer le suivi des risques de contreparties, y compris en termes de conformité de la notation.

Des représentants des Entreprises (gestionnaires), du Recouvrement et des Risques participent à ce comité.

Celui-ci constitue, en outre, l'instance de validation du déclenchement du processus d'alerte Risque Groupe, hors cas d'extrême urgence.

▪ Les revues de portefeuilles réseau (mensuel)

Sur la banque de détail, en complément du dispositif de suivi du risque, des revues de portefeuilles ont été organisées sous la responsabilité du directeur de région, sur la base d'un ciblage fourni par la direction des Risques, avec intervention des spécialistes du siège. Deux secteurs sont analysés lors de chaque session.

Face à la montée des risques et pour mobiliser l'ensemble des acteurs, ce dispositif a été renforcé à partir du mois de juillet 2013 avec la mise en place :

- d'un point hebdomadaire des dossiers les plus risqués sous l'œil de la Direction Générale ;
- d'une révision conjointe (réseau, recouvrement, marché et risques) des dossiers ayant rencontré des difficultés sur les douze régions commerciales ;
- d'un suivi des principaux clients dont la notation Bâle 2 les classait en sensibles.

▪ Le comité Risques Direction Générale

Le suivi des risques sur base consolidée est assuré par le comité Risques Direction Générale qui se réunit trimestriellement sous la présidence du Directeur Général.

Ce comité est destiné à informer la Direction Générale de la situation des risques de la Caisse Régionale afin de proposer au Conseil d'Administration des adaptations de la politique des risques. Il permet aussi à la Direction Générale de définir la stratégie risque à adopter dans des situations particulières de dossiers spécifiques.

Ce comité suit les risques crédit latents et avérés de la Caisse Régionale, ainsi que celui de sa filiale bancaire espagnole Bankoa.

1.2.4. Dépréciation et couverture du risque

Au-delà des dispositifs de limites, la surveillance des risques crédit s'organise autour de la détection et du provisionnement des créances en situation douteuse et de défaut, ainsi que dans le suivi d'indicateurs de risque concernant tant la dégradation de la situation de la clientèle que la qualité de l'octroi de crédit et l'efficacité du processus de recouvrement.

a) Créances douteuses

La situation d'application des normes de retard au sein de la Caisse Régionale est alignée sur les pratiques nationales depuis le mois de novembre 2012.

Néanmoins, au-delà des automatismes, certains encours sans échéance en retard peuvent être considérés comme douteux sur décision volontaire des gestionnaires ou sur demande émanant de comités décisionnaires dans le cadre de la révision des portefeuilles de crédits (cas de dossiers pour lesquels les informations obtenues sur la contrepartie nous conduisent à considérer le règlement des créances comme compromis).

Situation d'application des normes définies en matière de gestion des créances CDL :

PRETS A L'AGRICULTURE:	3 mois
PRETS HABITAT + IMMOBILIER (hors professionnels de l'immobilier)	6 mois
PRETS AUX COLLECTIVITES PUBLIQUES	6 mois
DECOUVERTS DENONCES Clients relevant du Recouvrement Judiciaire	immédiat
PRETS DE RESTRUCTURATION	1 ^{er} impayé
AUTRES CAS	3 mois

La Caisse Régionale applique les règles de détection des CDL compromis et des CDL non compromis selon les dispositions réglementaires en vigueur. Un client CDL forcé est comptabilisé en CDL compromis dès lors qu'un de ses contrats présente un retard supérieur ou égal à 90 jours quelle que soit la nature de la créance.

Dès lors qu'une créance est considérée comme douteuse, une provision sur base individuelle est constituée soit automatiquement, soit « à dire d'expert » après validation de la solvabilité du client. Les intérêts sont provisionnés intégralement.

b) Provisions collectives

La Caisse Régionale poursuit sa politique d'enregistrement de provisions collectives correspondant à la méthodologie préconisée par le Groupe Crédit Agricole, sur la base des encours bilan et hors bilan à notation dégradée et pour les crédits accordés depuis plus d'un an. Cette provision est principalement calculée à partir des modèles internes « Bâle II crédit » évaluant la probabilité de défaut des clients. Elle ressort au 31/12/2013 à 74,3 M€ sur base individuelle, en légère baisse sur un an (-0,2M€).

A ceci s'ajoutent 3,5 M€ de provisions collectives sur Bankoa. Contrairement à celles enregistrées dans les comptes individuels de la Caisse Régionale, ces provisions ne sont pas calculées selon la notation Bâle II du client mais selon des pondérations *ad hoc* encadrées par la Banque d'Espagne.

1.2.5. Mécanismes de réduction du risque de crédit

La politique de garantie est encadrée par des recommandations de la Direction des Risques mais son application est laissée à l'appréciation du réseau commercial afin de coller au mieux avec les caractéristiques de la clientèle. Le choix est réalisé en fonction de la qualité du client, de la nature de l'opération financée, du type d'engagement et de sa durée.

La réduction des risques passe naturellement par l'utilisation des sûretés réelles ou personnelles traditionnelles.

Toutefois, en ce qui concerne les crédits à l'habitat, le recours à l'assurance crédit de CAMCA² est privilégié. Il s'y ajoute le recours ponctuel à l'assurance Crédit Logement et aux garanties des mutuelles.

Dans les cas de création - reprise d'entreprises, la Caisse Régionale fait également intervenir des organismes tels OSEO ou SIAGI.

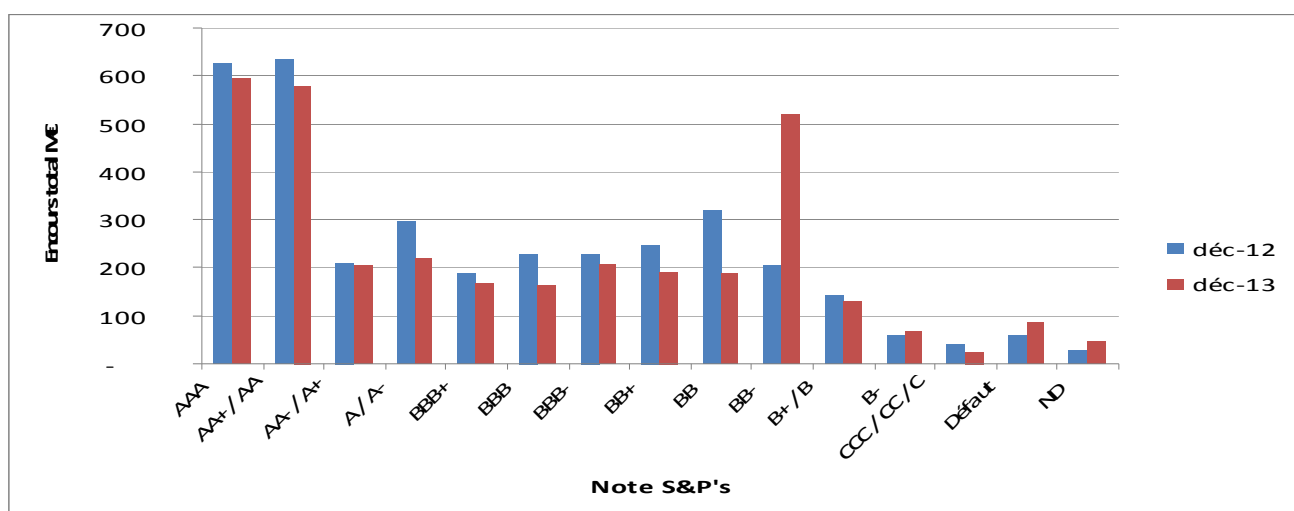
1.3. Exposition

1.3.1. Qualité des encours par notation interne

La notation interne par des modèles dits « Bâle II » concerne l'ensemble de la clientèle de la Caisse Régionale.

Concernant le portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institutions financières, administrations et collectivités publiques), les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent près de 99% des encours portés par la Caisse Régionale.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale (base individuelle) à ses clients hors banque de détail, soit près de 3,4 Mds€ d'engagement en bilan et hors bilan. La répartition par rating et présentée en équivalent notation Standard & Poor's.



Source OCE : données non auditées par les Commissaires aux Comptes

Nous pouvons noter une baisse des notes allant de « AAA » à « A- » puisqu'elles représentent 47,1% au 31/12/2013 contre 50,4% un an plus tôt. L'importance du portefeuille sur les collectivités publiques contribue à

² CAMCA est une société d'assurance membre du Groupe Crédit Agricole. Elle permet à la Caisse Régionale de se faire rembourser les créances impayées dès lors que le recouvrement entre dans sa phase contentieuse.

cette situation. Le recul est général sur les encours « *Investment grade* », la diminution atteignant 282 M€, soit - 11,7%, le poids passant de 68,8% à 62,9% du total. Les autres faits majeurs de la cartographie sont, d'une part, « l'explosion » du grade « BB- » dont l'origine est la dégradation des principales coopératives agroalimentaires et, d'autre part, l'augmentation sensible des encours en défaut.

1.3.2. Qualité des encours prêts et créances par catégories

L'exposition globale au risque crédit est disponible dans la note 3.1 des annexes aux états financiers consolidés.

1.3.3. Le coût du risque

Le coût du risque consolidé s'établit à 34,7 M€ au 31/12/2013, en hausse de 14%. Sa ventilation est présentée dans la note 4.8 des annexes aux états financiers consolidés.

1.4. Le risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale n'a pas de risque pays à gérer, son exposition crédit clientèle à l'étranger se limitant à une zone très spécifique de l'Espagne (Pays Basque) via Bankoa. La situation de cette zone ne reflétant pas nécessairement l'état macroéconomique de l'Espagne, le risque de crédit présenté par Bankoa est géré dossier par dossier via une politique de contre-garanties partielles par la Caisse Régionale (voir supra). L'exposition de la Caisse Régionale sur des prêts et créances réalisées à l'étranger est détaillée dans la note 3.1 des annexes aux états financiers consolidés.

Depuis le début de la crise de la dette des pays d'Europe du Sud, l'exposition du Groupe Pyrénées Gascogne au risque souverain espagnol, provenant du portefeuille d'obligations d'Etat espagnol détenu par Bankoa, fait l'objet d'un suivi trimestriel lors des comités financiers franco - espagnol présidés par le Directeur Financier de la Caisse Régionale. Des décisions sont prises dans le cadre de cette instance en vue d'adapter le niveau des encours et la maturité des dettes à l'évolution du risque. L'Espagne constitue le seul risque souverain étranger auquel est exposé la Caisse Régionale. Les positions de la Caisse Régionale en la matière sont détaillées dans la note 6.8. des annexes aux états financiers consolidés.

2. RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés, notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

2.1. Objectifs et politique de gestion du risque

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

La réglementation prudentielle distingue le trading book et le banking book. La variation de juste valeur du trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du banking book se traduit par un impact sur les fonds propres. La Caisse Régionale ne dispose pas de trading book prudentiel. Ses résultats consolidés sont donc peu soumis au risque de marché. Par contre, les résultats individuels en normes françaises de la Caisse Régionale sont exposés à la variation de valeur sur son portefeuille de placement. C'est donc sur le

périmètre individuel des sociétés du groupe qu'est organisé le suivi et la gestion des risques de marché de la Caisse Régionale.

2.1.1. Dispositif local et central de gestion du risque

Le contrôle des risques de marché du Groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau de Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse Régionale, un responsable des risques et contrôles permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.
- Au sein de chaque filiale significative, un responsable du contrôle permanent est désigné. Il rend compte de son activité et des résultats de ses vérifications au responsable des risques et du contrôle permanent de la Caisse Régionale. En outre, un contrôle de deuxième degré est assuré par la direction des Finances de la Caisse Régionale sur les activités comptables et financières des filiales.

2.1.2. Les comités de décision et de suivi des risques

Le suivi des risques s'organise autour de comités spécialisés intervenant tant au niveau de l'organe central du Groupe (Crédit Agricole S.A.) qu'au niveau de la Caisse Régionale.

a) Organes de suivi des risques de niveau groupe :

- Le Comité des Risques Groupe (CRG)
Ce comité s'assure du bon encadrement et de la correcte gestion du risque consolidé au niveau du Groupe Crédit Agricole.
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR)
Cette instance assure le pilotage et la coordination des dispositifs de gestion des risques déployés par chaque Caisse Régionale.
- Le Comité Normes et Méthodologies
Ce comité définit les règles Groupe s'imposant à chaque Caisse Régionale afin de garantir une uniformisation des pratiques de chaque entité.

b) Organes de suivi des risques de niveau local

Les risques de marché font l'objet d'un suivi régulier à l'aide d'un dispositif de contrôle structuré de la façon suivante :

- Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne qui valide la politique financière annuelle et, en particulier, statue sur les limites de risques de marché fixées chaque année. Il suit trimestriellement les performances et les prises de risques au regard de ces limites.
- Un comité financier, présidé par le Directeur Général, à périodicité trimestrielle, examine les performances et les risques associés des positions prises sur les marchés et arrête le cadre d'orientations stratégiques dans lequel doivent s'inscrire les opérations traitées au cours du trimestre suivant.
- Un comité trésorerie, piloté par le directeur financier, se tient mensuellement pour suivre opérationnellement l'activité de la semaine écoulée et fixer les orientations tactiques pour la semaine à venir.

La Direction des Risques assure, en outre, un contrôle permanent des risques de marché et participe au comité financier.

2.2. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose, conformément à la méthodologie Groupe, sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

2.2.1 La VaR (Value at Risk)

a) Définition :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse Régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique.

b) Limites du calcul de la VaR paramétrique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

c) Utilisation des résultats de la VaR

Ces simulations sont utilisées pour déterminer l'allocation du portefeuille d'excédents de fonds propres, les objectifs de gestion et les limites qui en découlent. Ces limites sont de deux types : les limites d'encours que l'on peut engager sur chaque type de compartiments d'investissement et les limites de pertes. Pour ces dernières, on distingue un stop loss qui, lorsqu'il est atteint, doit provoquer une sécurisation systématique des positions, et des seuils d'alerte par typologie d'instrument qui doivent permettre de réviser l'allocation en cas de problème sur un compartiment donné.

Ces limites sont suivies par un Middle Office, indépendant des unités de Front Office engageant les opérations. Ce suivi donne lieu, le cas échéant, à l'émission de feux alertant la hiérarchie financière, la Direction des Risques et du Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique. Ces feux sont de 2 types :

- Feux oranges : atteinte de 100% d'un seuil d'alerte de perte ou de 70% du stop loss global ;
- Feux rouges : atteinte du stop loss global ou d'un stop loss par classe d'actifs ou dépassement d'une des limites d'encours autorisées.

A réception d'un de ces feux, le Front Office doit expliquer la situation pour prise de décision sur les mesures à prendre. Ces décisions sont prises par le directeur financier ou la Direction Générale selon le niveau de gravité.

2.2.2. Les stress scenarii

Un deuxième élément quantitatif, les « stress scénarii », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ces calculs de scénarii de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés. Ces simulations sont le résultat de trois approches complémentaires calculées :

- Au niveau centralisé :
 - Les scénarii historiques qui consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé. Trois stress historiques sont aujourd'hui utilisés : le crash boursier d'octobre 1987, le crash obligataire de février 1997, et la crise russe d'août 1998.
 - Les scénarii hypothétiques qui anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes. Deux stress hypothétiques sont simulés : le resserrement de liquidité (mouvement simultané des banques centrales pour remonter les taux directeurs) et la reprise économique (hausse des actions et des matières premières se fondant sur des anticipations de forte croissance).

Ces stress tests ont été améliorés en 2011 afin d'intégrer le risque souverain.

- Au niveau local :

Les scénarii adverses (ou scénarii catastrophes) consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé. Ce dernier scénario suppose :

- hausse de 200 bp des taux obligataires ;
- baisse de 14% du convertible ;
- baisse de 35% des marchés actions (y compris FCPR) ;
- baisse de 10% de la valorisation des fonds alternatifs.

Ces simulations sont utilisées pour calibrer l'allocation des excédents de fonds propres de façon à garantir que la vérification de ces stress scénarii ne remette pas en cause la rentabilité de la Caisse Régionale.

2.2.3. Les indicateurs complémentaires

Un ensemble de limites de notation des contreparties et de concentration des lignes complète l'encadrement de l'activité de gestion des excédents de fonds propres.

Outre ces limites, un ensemble d'indicateurs complémentaires est suivi pour évaluer l'exposition de certains compartiments ou fonds du portefeuille à certains risques spécifiques : sensibilité des fonds, volatilité à court et moyen terme, évolution de la notation de la contrepartie...

2.3. Exposition : activités de marché (Value at Risk)

L'exposition du groupe Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne (CAMPG) est suivi au niveau de l'agrégation des portefeuilles titres de trois entités : la Caisse Régionale elle-même et ses filiales espagnoles Bankoa et Mercagentes. Ces trois sociétés sont, en effet, les seules à disposer de positions exposées.

La Caisse Régionale et ses filiales ne possèdent pas de portefeuille de trading réglementaire. Le résultat de la Caisse Régionale n'est donc exposé au risque de marché qu'en normes françaises. Les risques sont donc gérés sur base individuelle pour chacune des sociétés et sur le portefeuille de normes françaises des titres de placement (et son équivalent espagnol). C'est sur ce périmètre qu'est calculée la VaR.

MESURE DU RISQUE DE MARCHÉ GROUPE CAM PG				
En M€	31/12/2013			
	Rentabilité attendue	VaR	Scénario cata.	Plus-values latentes
PG	1,7%	8,1	-24,8	23,2
Bankoa	2,2%	3,6	-11,6	3,1
Mercagentes	2,9%	0,9	-2,8	3,6
<i>Somme des expositions individuelles</i>		<i>12,6</i>	<i>-39,2</i>	<i>29,9</i>

Données non auditées par les commissaires aux comptes

La VaR de la Caisse Régionale au 31/12/2013 s'élève à 8,1 M€. Ceci signifie que, dans 1% des cas, la Caisse Régionale pourra perdre 8,1 M€ par rapport à la valorisation moyenne attendue du portefeuille à cette date. En cas de vérification du scénario catastrophe, la perte atteindrait 24,8 M€. Ces chiffres sont à rapprocher des plus-values latentes existantes qui, avec 23,2 M€ sur ces mêmes portefeuilles, permettent d'absorber la presque totalité des conséquences du scénario catastrophe.

A ces risques, il faut ajouter ceux provenant des portefeuilles titres des deux filiales de la Caisse Régionale disposant de portefeuilles de placement significatifs : Bankoa et Mercagentes (cf. tableau ci-dessus).

Au total, la sommation des VaR des 3 entités donne un risque de perte probable au seuil de probabilité de 1% de 12,6M€, soit moins de la moitié des plus-values latentes existantes. La vérification du scénario catastrophe sur l'ensemble des sociétés amènerait à une perte de 39,2M€, dépassant donc les plus-values latentes mais ne remettant pas en question la capacité de la Caisse Régionale à dégager un résultat net annuel positif.

La Caisse Régionale n'a pas d'exposition sur les dérivés de crédit.

3. GESTION DU BILAN

3.1. La gestion du bilan - Les risques financiers structurels

Les risques financiers sont gérés dans le cadre d'une politique financière entérinée annuellement par le Conseil d'Administration sur la base de propositions validées par le comité financier présidé par le Directeur Général.

Le suivi de l'application de cette politique est réalisé au moins trimestriellement par le comité financier et le Conseil d'Administration. Elle fait également l'objet d'un contrôle par le département des Risques et du

Contrôle Permanent de la Caisse Régionale. Ce dispositif de surveillance est complété par un suivi réalisé au niveau de Crédit Agricole S.A. qui veille au respect par la Caisse Régionale des règles de refinancement Groupe.

3.2. Le Risque de Taux d'Intérêt Global (RTIG)

3.2.1. Objectifs et politique

Le Risque de Taux est « le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception des opérations soumises aux risques de marché (« trading book ») ».

L'objectif de la gestion du RTIG par la Caisse Régionale est de limiter l'impact négatif de l'évolution des taux d'intérêt sur le produit net bancaire de la Caisse Régionale. L'exposition est donc pilotée en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt et des limites de sensibilité du PNB recommandées par CASA.

3.2.2. Méthodologie

La Caisse Régionale utilise, pour mesurer son risque de taux d'intérêt global, la méthode des gaps statiques. Celle-ci consiste à calculer les échéanciers des actifs, passifs et dérivés de couverture en distinguant les taux fixes, révisables ou sensibles à l'inflation. Ces échéanciers sont ensuite agrégés par période (mensuel ou annuel) sur la base d'un encours moyen sur la période considérée avec un coefficient de corrélation de 99%.

Ces échéanciers tiennent compte du risque :

- jusqu'à la date de révision du taux pour les éléments à taux révisable,
- jusqu'à la date contractuelle pour les éléments à taux fixe ayant une échéance, en tenant compte éventuellement des comportements clientèle (retraits, remboursements anticipés),
- selon un modèle d'écoulement pour les actifs et passifs non échéancés ainsi que pour les fonds propres. Les hypothèses des modèles d'écoulement utilisées sont celles recommandées par Crédit Agricole S.A.

Les données sources sont constituées des informations comptables issues des outils de gestion.

Ces gaps mesurent ainsi l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Un déficit de ressources à taux fixe représente donc un risque à la hausse des taux sur l'année considérée.

La gestion de l'exposition au RTIG se réalise par ajustement de l'adossement Actif/Passif et, en particulier, par le choix des durées et caractéristiques de taux des refinancements de la Caisse Régionale. Pour le risque résiduel, on recourt à des swaps de macro-couverture. Le suivi des gaps intègre les effets de ces macro-couvertures.

3.2.3. Gestion du risque

Le calcul de l'exposition au risque de taux d'intérêt global de la Caisse Régionale est réalisé mensuellement en utilisant le logiciel Groupe nommé Cristaux 2.

Cette exposition et les propositions de gestion qui en découlent font l'objet d'une présentation au comité financier présidé par un Directeur Général et au Conseil d'Administration.

La mise en œuvre des décisions de gestion du risque prises au niveau du Comité Financier et du Conseil d'Administration est suivie opérationnellement par le comité de trésorerie qui se réunit tous les mois sous la présidence du directeur financier.

3.2.4 Exposition

Le tableau ci-dessous récapitule les gaps synthétiques, exprimés en M€, en distinguant leur composante taux fixe (TF) et la partie inflation.

	Année 1 glissante	2015	2016	2017	2018	2023
Gap taux fixe	-286	-64	115	123	-143	-207
Gap Inflation	155	141	126	111	96	17
Gap Synthétique	-131	77	241	234	-46	-190
Limite Gap Passif	694	694	555	555	555	555
Limite Gap Actif	-694	-694	-555	-555	-555	-555
Pourcentage de limite réalisée	18,9%	11,1%	43,5%	42,2%	8,3%	34,2%

Source : Cristaux 2

Données non auditées par les commissaires aux comptes.

La Caisse Régionale présente un excédent d'actifs à taux fixe (gap négatif) qui l'expose à une baisse de son PNB en cas de remontée des taux d'intérêt. Sur la première année, le gap, à -286 M€, est sensiblement plus faible que celui constaté au 31/12/2012 (-376 M€) du fait de l'accroissement des macro-couvertures réalisées par la Caisse Régionale pour réduire son exposition. Une légère sensibilité est toutefois maintenue afin de pouvoir profiter de l'éventuelle diminution des taux à court terme qui pourrait intervenir durant l'année.

L'impact à horizon 1 an d'une hausse de 200 points de base (scénario catastrophe) représente donc une baisse de 5,7 M€ (1,5% du PNB de 2013) contre 7,5 M€ au 31/12/2012.

Le risque inflation est principalement géré au niveau de Crédit Agricole S.A. via le mécanisme des avances miroirs structurées qui organise la remontée auprès de l'organe central des principaux produits de collecte exposés à ce risque. La Caisse Régionale reste toutefois marginalement exposée de par les encours du livret sociétaire qui restent dans son bilan. Cette exposition vient toutefois réduire les gaps taux fixes et donc limiter la sensibilité du résultat de la Caisse Régionale aux facteurs de variation des taux d'intérêt.

L'exposition totale de la Caisse Régionale, telle qu'elle est traduite par le gap synthétique, reste largement inférieure aux limites fixées par le Conseil d'Administration.

4. RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La réglementation interne des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales indique que ces dernières ne peuvent pas être en risque de change opérationnel.

Concernant les opérations avec la clientèle, le contrôle est sous la responsabilité du service des affaires internationales s'assure que :

- Tout prêt en devises soit déclaré et fasse l'objet d'une avance à 100% dans la même devise accordée par Crédit Agricole SA ;
- Dès perception des intérêts, les devises soient immédiatement vendues : la CR ne conserve aucune position en devises.

Le risque de change supporté est donc résiduel et inférieur dans tous les cas au seuil d'assujettissement nécessitant une consommation de fonds propres, fixé à 2% du bilan toutes devises confondues. Il ne nécessite

pas de système de mesure, d'encadrement et de suivi du risque spécifique. Un calcul trimestriel de la position nette de change de la CR est réalisé au sein de la Direction des Finances.

La position nette en devises du bilan consolidé de la Caisse Régionale se limite à 213 K€ (pour plus de détail, cf. point 3.3. des états financiers consolidés).

5. RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

5.1. Objectifs et politique

La Caisse Régionale veille à respecter les exigences réglementaires en matière de liquidité. Elle s'attache, en outre, à limiter sa dépendance annuelle envers les marchés à un montant jugé soutenable en période de crise de liquidité. Enfin, elle recherche une diversification de ses sources de refinancement en utilisant les différents vecteurs mis en œuvre au sein du Groupe Crédit Agricole.

Cette politique de gestion de la liquidité s'inscrit dans le dispositif mis en place par Crédit Agricole S.A. en la matière.

5.2. Gestion du risque

L'accès à la liquidité est garanti aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A. En contrepartie de cet accès, des limites sont définies par l'organe central. Ces limites s'ajoutent au ratio de liquidité réglementaire. Elles sont en cohérence avec la directive de l'ACPR relative à la méthode dite « avancée » d'évaluation des besoins de liquidité.

La cohérence des décisions de refinancement en regard de ces limites est vérifiée tous les mois lors du comité de trésorerie présidé par le directeur financier et trimestriellement lors du comité financier placé sous la direction du Directeur Général.

Par ailleurs, le respect des règles relatives à la liquidité est intégré dans le dispositif de contrôle permanent de la Caisse Régionale et, à ce titre, fait l'objet d'une surveillance de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent.

La Caisse Régionale veille à respecter ces contraintes y compris pour les refinancements qu'elle obtiendrait hors du Groupe Crédit Agricole, via l'émission de titres de créances négociables sur le marché interbancaire.

5.3. Méthodologie

La gestion de la liquidité repose sur trois piliers :

- le respect du ratio réglementaire : celui-ci atteignait 155,05% au 31/12/2013 pour une limite réglementaire fixée à 100% ;
- la limitation des capacités de refinancement à moins de 12 mois afin de réduire l'impact d'un éventuel blocage du marché interbancaire sur la liquidité de la Caisse Régionale ;
- la projection des besoins de refinancement à moyen terme et la définition d'un plan de refinancement visant à garantir l'absence de concentration d'échéances de refinancement sur certaines périodes.

Cette gestion est pilotée grâce au suivi d'indicateurs plaçant la situation de la Caisse Régionale en regard de ces trois piliers.

La Caisse Régionale veille, en particulier, à ce que ses décisions de refinancement soient cohérentes avec la limite court terme définie par Crédit Agricole S.A.

Cette limite court terme définit le montant maximum que la Caisse Régionale peut emprunter pour une durée inférieure à 12 mois en fonction des éléments « liquidifiables » à court terme de son bilan. Dans ces emprunts à moins de 12 mois entrent également les refinancements à moyen et long terme dont la durée résiduelle est de moins d'un an. Cette méthodologie a été déclinée dans la filiale bancaire espagnole de la Caisse Régionale (Bankoa).

Afin de veiller au respect futur de cette limite, le pilotage du refinancement de la Caisse Régionale vise à éviter toute concentration d'échéance sur une même période, concentration qui ferait courir un risque de liquidité à la Caisse Régionale en cas de blocage des marchés au moment de renouveler ces lignes.

Ce dispositif est complété par une méthodologie de stress tests de liquidité définie par le groupe central et appliquée à l'ensemble de ses composantes, dont la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne.

6. POLITIQUE DE COUVERTURE

La politique de couverture fait partie intégrante de la politique financière en matière de gestion du risque de taux d'intérêt.

Les instruments financiers utilisés répondent à l'objectif unique de couverture des risques, l'intention de couverture est spécifiée dès l'origine de l'opération. Des tests d'efficacité sont réalisés chaque trimestre pour contrôler la bonne fin des opérations de couvertures.

La Caisse Régionale utilise les deux types de couvertures présentées ci-dessous.

6.1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

Les couvertures de juste valeur compensent le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêt. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les gaps à taux fixe, mesurant l'excédent des passifs à taux fixe par rapport aux actifs de même nature sont ainsi couverts par la réalisation de swaps de macro-couverture de juste valeur. Ces instruments sont destinés à gérer le risque de taux d'intérêt global présenté plus haut.

Par ailleurs, ce type de couverture est également utilisé pour gérer le risque de change présenté par des prêts en devises à la clientèle ou des placements d'excédents de fonds propres sur des titres libellés en devises étrangères.

Les indications quantitatives des couvertures de juste valeur sont présentées dans les notes 3.2 et 3.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

6.2. Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Les couvertures de flux de trésorerie compensent notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

La Caisse Régionale utilise ce type de couverture, via des swaps de micro-couverture, pour figer le taux d'intérêt variable de :

- certains instruments financiers utilisés pour le refinancement de la Caisse Régionale ;
- crédits clientèles à taux variables, en particulier dans le cas de crédits syndiqués.

7. RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

7.1. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale, rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A. et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

7.2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au Responsable des Risques et Contrôles Permanents de la Caisse Régionale.

Le Manager du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un comité réuni trimestriellement dont la présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse Régionale. Le Manager du Risque Opérationnel est membre du comité de contrôle interne.

L'organe exécutif est par ailleurs informé, trimestriellement, par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale.

Un dispositif du même type a été déployé au sein des filiales entrant dans le périmètre de contrôle interne prudentiel consolidé de la Caisse Régionale.

Pour les filiales n'appartenant pas au périmètre prudentiel consolidé, le dispositif prévoit :

- une gouvernance adaptée, un reporting en interne aux instances et un reporting à la Caisse Régionale ;
- un reporting aux instances permettant d'avoir une vision maîtrisée des risques ;
- un recensement des pertes opérationnelles significatives avec notification aux instances.

Le tableau de bord Risques Opérationnels, établi trimestriellement à partir de la collecte interne et des éléments du tableau de bord groupe, permet, en nombre et montant :

- le suivi de l'évolution du coût du risque opérationnel et la répartition par catégorie de Bâle II ;
- l'identification des faits marquants de la période ;
- le coût du risque opérationnel par catégorie de Bâle II en pourcentage du PNB, et sa comparaison par rapport à l'année précédente.

7.3. Méthodologie

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9% sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « Loss Distribution Approach » (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part, sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an.

Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail. Il est piloté et contrôlé par Crédit Agricole S.A. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole S.A. utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La méthode de calcul standard (TSA) est également utilisée et appliquée aux filiales consolidées de la Caisse Régionale. L'exigence en fonds propres de ces entités suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices. Trimestriellement, le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue de validation afin de détecter toute entrées, modifications ou sorties du périmètre. La part d'exigences en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel.

A cette couverture du risque par les exigences de fonds propres s'ajoute une provision pour risque opérationnel constituée dans les comptes de la Caisse Régionale. Une partie de cette provision est ajustée annuellement sur la base de la moyenne des incidents et pertes constatés sur les trois dernières années. L'autre partie tient à quelques litiges en cours. Pour l'exercice 2013, cette provision s'élève à 6,2 M€. Elle diminue de 2,8M€ du fait, en particulier, de la reprise de 2,6 M€ de la provision couvrant le risque sur les productions ASP des années 2003 - 2006. Cette reprise fait suite au contrôle des années 2003 - 2006 qui a conduit à un taux de non-conformité inférieur à celui prévu.

7.4. Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires.

Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir. La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

8. RISQUES DE NON CONFORMITE

Les risques de non-conformité sont encadrés par le dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale placé sous la responsabilité du Directeur Général et sous le suivi régulier du Conseil d'Administration.

Ce contrôle interne s'articule autour d'un dispositif de contrôle périodique animé par le responsable de l'audit interne et un dispositif de contrôle permanent animé par le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent. Ces deux responsables sont directement rattachés au Directeur Général afin de garantir leur indépendance. Ils rendent compte de leur action au Directeur Général trimestriellement dans le cadre du comité de contrôle interne et au Conseil d'Administration au moins semestriellement.

Ce dispositif global est encadré et animé par les lignes métiers inspection et risques et contrôle permanent de Crédit Agricole S.A. qui veille à l'uniformisation des dispositifs au sein du Groupe Crédit Agricole et à la consolidation des résultats.

Dans le cadre du contrôle permanent, les risques de non-conformité sont plus particulièrement soumis à la surveillance du Responsable du Contrôle de la Conformité (RCC) qui est directement rattaché au Directeur des Risques et du Contrôle Permanent et dont l'absence de fonction opérationnelle garantit l'indépendance. Le RCC est membre de droit du comité de contrôle interne où il rend compte de son action et veille à la coordination du dispositif de surveillance des risques de non-conformité avec les autres éléments du contrôle interne : contrôle périodique, contrôle permanent, dispositif de surveillance des risques opérationnels...

Les points à contrôler sont définis sur la base d'une méthodologie de cartographie des risques exhaustivement recensés et régulièrement actualisés. Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de fiches de contrôle et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat. Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait mention dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux Comptes et à la Commission Bancaire. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctifs.

En outre, afin d'assurer une conformité la plus en amont possible des process, tout nouveau produit ou nouveau process mis en œuvre par la Caisse Régionale et touchant, directement ou non, les clients de celle-ci, font l'objet d'un avis préalable par le Responsable du Contrôle de la Conformité. Cet avis est transmis au niveau décisionnaire adéquat pour prise en compte dans la validation du processus. Toute décision qui serait non conforme à cet avis ferait l'objet d'un reporting auprès du Directeur Général dans le cadre du comité de contrôle interne.

VI. AUTRES INFORMATIONS PREVUES PAR LA LOI

Au 31/12/2013, les dettes fournisseurs et charges à payer de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne s'élevaient à 25 M€ contre 26 M€ au 31/12/2012. Sur ces 25 M€ restant, 19 M€ relèvent des GIE informatiques CA Technologie et CA Services. Il s'agit de charges non appelées liées au fonctionnement du nouveau système d'information Groupe dans lequel la Caisse Régionale a basculé en novembre 2012. A ceci s'ajoutent 1,4 M€ de facturations liées aux coopérations entre Caisses Régionales sur les domaines Assurances et Banque d'Affaires Entreprises et 2,1 M€ d'impôts et taxes.

Les factures non réglées à plus de 60 jours ont été reçues postérieurement au 31/12/2013 et sont en cours de validation et/ou d'analyse contradictoire avec le fournisseur concerné.

Les montants distribués au titre de l'affectation du résultat des trois derniers exercices figurent en note 47 des états financiers individuels.

Les rémunérations des dirigeants sont synthétisées en note 39.2 des états financiers individuels.

VII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

VIII. PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 MARS 2014

Projet de première résolution

Approbation des comptes annuels de la CR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 et quitus au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion et d'activité du Conseil d'Administration, et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve le rapport du Conseil ainsi que les comptes annuels de l'exercice 2013 de la Caisse Régionale tels qu'ils lui sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports ainsi que les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé.

Elle donne en conséquence quitus de leur mandat pour cet exercice aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'au Directeur Général.

Projet de deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés du Groupe Pyrénées Gascogne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés approuve les comptes consolidés de l'exercice 2013 du Groupe Pyrénées Gascogne tels qu'ils lui sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Projet de troisième résolution

Approbation des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du CGI

L'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 106.696,72 € des charges non déductibles, visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 40.54,75 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

Projet de quatrième résolution

Affectation du bénéfice de l'exercice 2013 de la C.R.

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 36 des statuts, approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice 2013 de la CR. Le bénéfice s'élève à 93.504.351,04 € duquel il convient de déduire 334.667,00 € affectés pour solder le compte de report à nouveau débiteur constitué au 01.01.2013 consécutivement à l'incidence du changement de méthode comptable relatif aux engagements de retraites. L'excédent total restant à affecter s'établit à 93.169.684 €. L'affectation proposée par le Conseil d'Administration est la suivante :

929.871,64 € au titre de la rémunération des parts sociales, l'intérêt se montant à 2,46% net du nominal des parts rémunérées ;

6.985.685,56 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés, émis en 2001 et détenus par Crédit Agricole S.A. soit 4,76 € par CCA, le niveau de cette rémunération étant conforme aux dispositions de l'article 4.4 du protocole d'accord du 22 novembre 2001 ;

2.963.414,16 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés, émis en 2003 et 2006 et détenus par les sociétaires, soit 4,76 € par CCA ;

61.718.034,51 € au titre de la réserve légale, soit les $\frac{3}{4}$ du solde disponible ;

20.572.678,17 € au titre des réserves facultatives, soit le $\frac{1}{4}$ disponible.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le dividende versé sur les CCA ouvre droit à l'abattement de 40 % mentionné aux 2° du 3 de l'article 158 du même code, abattement applicable aux seules personnes physiques résidentes fiscales en France.

Il est rappelé ci-après, conformément à la réglementation, le montant des dividendes, des revenus distribués éligibles à l'abattement et des revenus distribués non éligibles à l'abattement au titre du présent exercice et des trois exercices précédents.

Exercice	Dividende unitaire du CCA	Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% <i>En euros</i>	Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%
----------	------------------------------	--	--

	<i>En euros</i>		
2010	4,95	4,95	Néant
2011	4,61	4,61	Néant
2012	4,47	4,47	Néant

Projet de cinquième résolution

Capital social de la C.R.

L'Assemblée Générale constate que le capital social de la C.R. se monte à 58.701.130,00 € au 31 décembre 2013, sans évolution depuis 31 décembre 2012. Le capital est entièrement libéré en numéraire. Il comprend 37.799.660 € de parts sociales, 14.675.810 € de Certificats Coopératifs d'Associés détenus par Crédit Agricole S.A. et 6.225.660 € de CCA détenus par nos sociétaires.

Projet de sixième résolution

Conventions réglementées.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 22 des statuts, approuve les opérations qui y sont énoncées.

Projet de septième résolution

Fixation du montant de l'indemnité compensatrice de temps passé du Président au titre de l'exercice 2014.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et en application des dispositions de l'article L. 512-36 du Code monétaire et financier, décide de fixer au titre de l'exercice 2014 le montant de l'indemnité compensatrice de temps passé du Président conformément aux recommandations de la FNCA.

Projet de huitième résolution

Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations ou indemnités versées en 2013 au Président, au Directeur général et aux membres du Comité de direction de la Caisse, en application de l'article L. 511-41-1 B du Code monétaire et financier.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, émet un avis favorable relative à l'enveloppe globale de rémunérations ou indemnités versées au Président, au Directeur général et aux membres du Comité de direction à hauteur d'un montant égal à 2.217.903 € au titre de l'exercice 2013.

Projet de neuvième résolution

Renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est renouvelable par tiers tous les ans.

L'Assemblée Générale procède au remplacement des Administrateurs listés ci-après, et dont le mandat vient à expiration, par un vote à bulletin secret :

M. Michel BAYLAC

M. Jean-Louis CAZAUBON

Mme Marie-Martine DALLA BARBA

M. Jean-Christophe IRATZOQUY

M. Christian LARROUY

M. Jean-Pierre MARINE

M. Victor SAUSSIE

Ces administrateurs ont demandé le renouvellement de leur mandat.

Ces administrateurs sont tous élus pour une durée de 3 ans qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Projet de dixième résolution

Pouvoirs.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de cette délibération certifié conforme en vue d'effectuer toutes formalités de publicité légale ou autres, et toutes démarches.

CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2013

Arrêtés par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne en date du 31 janvier 2014 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 mars 2014

CADRE GENERAL

PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE

Société coopérative à capital variable

Siret 776 983 546 00032 – 776 983 546 RCS TARBES

Code NAF : 6419Z

Siège social : 11, boulevard du Président Kennedy - BP 329 – 65003 TARBES CEDEX

ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE

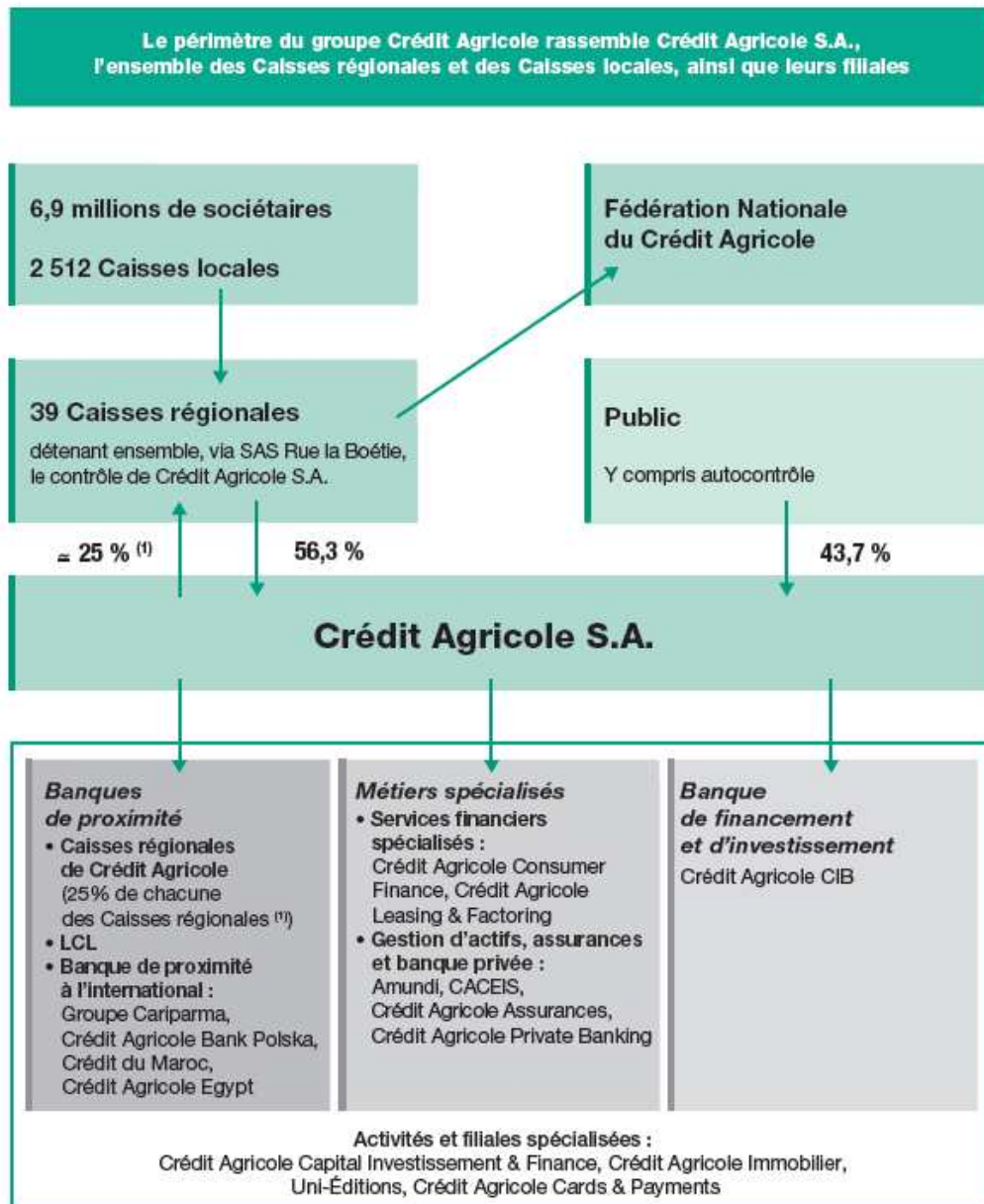
Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses Locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 7,4 millions de sociétaires qui élisent quelques 31.921 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses Locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses Régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses Régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier (art L511-31 et art L511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

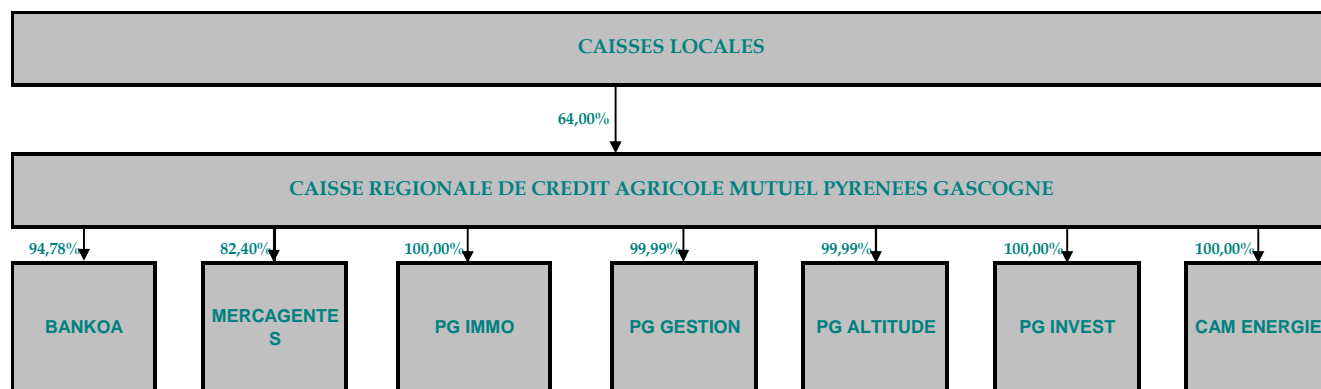
Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



Au 31 décembre 2012 ⁽²⁾

⁽¹⁾ À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.
⁽²⁾ Hors Emporiki et CA Cheuvreux en cours de cession.

**ORGANIGRAMME DU GROUPE CONSOLIDE
DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL PYRENEES GASCOGNE**



RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE

► Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Crédit Agricole S.A. consolide par mise en équivalence ses participations dans les Caisses régionales. Ces participations sont des risques pondérés à 290% (CCI) ou 370% (CCA) dans le ratio de solvabilité de Crédit Agricole S.A.

A travers le dispositif Switch, les Caisses régionales s'engagent à supporter les exigences en Fonds Propres et les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

En conséquence, sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses Régionales;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en Produit net bancaire, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des entreprises mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

L'échéancier des garanties globales reste identique (1^{er} mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

► Informations relatives aux parties liées

Avec les Caisses Locales

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne étant avec les Caisses Locales l'entité consolidante, il n'y a pas de relation avec une société mère, des co-entreprises où elle serait co-entrepreneur, des entreprises associées ou des entités exerçant un contrôle conjoint.

Au 31/12/2013, le montant des comptes courants bloqués des Caisses Locales dans la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne s'élève à 115 215 milliers d'euros.

Avec ses filiales

Parmi les filiales de la Caisse Régionale, c'est la banque espagnole Bankoa, intervenant sur le Pays Basque espagnol, qui génère les relations financières les plus importantes.

Ces relations financières avec Bankoa, qui fait partie du périmètre de consolidation, sont approuvées par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, au titre des conventions réglementées. Elles portent à la fois sur des contre-garanties de crédits clientèle, un accès à des lignes de refinancement et des garanties financières visant à respecter des contraintes réglementaires dans le cadre de l'activité bancaire espagnole.

Ainsi, afin de sécuriser Bankoa contre la défaillance d'un gros débiteur, la Caisse Régionale contregarantit 229 millions d'euros de prêts clientèle. Ces contre garanties induisent 8.6 millions d'euros de provisions inscrites au bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Par ailleurs, la Caisse Régionale aide sa filiale à sécuriser sa liquidité. Pour cela, Bankoa cherche à diversifier ses sources de refinancement : refinancement direct sur le marché interbancaire, refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. via la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, refinancement auprès de la Banque Européenne d'Investissement contregaranti par la Caisse Régionale et, depuis 2013, émission de covered bonds en remplacement de la titrisation d'actifs qui n'étaient plus éligibles au refinancement de la BCE. Le refinancement de Bankoa via la Caisse Régionale, approuvé en Conseil d'Administration de cette dernière avait été porté à un montant maximum de 1 100 millions d'euros en 2011 puis ramené en 2012 à 750 millions d'euros. L'utilisation de cette ligne atteint 310 millions d'euros au 31/12/2013, contre 513 millions d'euros un an plus tôt. Cette diminution est liée notamment à la hausse de la collecte de Bankoa face à une stagnation de sa production de crédits en 2013.

Une caution complémentaire a été mise en place fin novembre 2012 auprès de la BEL, afin de garantir une ligne de crédit de 75 millions d'euros destiné au financement des PME, ainsi qu'un prêt syndiqué de la société GAMESA de 1 millions d'euros.

Un autre type de garantie est accordé à l'I.C.O. (Instituto de Credito Oficial) afin de permettre à Bankoa de distribuer des crédits à taux bonifiés. Cette garantie se monte à 2,5 millions d'euros au 31/12/2013.

Concernant l'activité d'agence immobilière du réseau Square Habitat, et compte tenu des difficultés rencontrées par sa filiale PG IMMO, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a maintenu son soutien financier au travers d'une augmentation de capital à hauteur de 3,5 millions d'euros en numéraire et de 3,8 millions d'euros par incorporation de comptes courants d'associés.

Une avance en comptes courants d'associés a été accordée sur la fin d'année 2013 afin de couvrir les charges exceptionnelles de l'exercice 2013 et afin de financer les besoins de ses propres filiales.

La filiale PG INVEST, détenue à 100% également par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, investit depuis quelques années dans différentes activités.

Elle possède par exemple, depuis 2007, une société de capital risques, détenant des participations dans des sociétés régionales en relation commerciale avec la Caisse Régionale. Elle a à ce jour investi 6,469 millions d'euros en capital dans cette filiale.

L'activité de PG INVEST s'est également étendue en 2009 à la conception et au financement de projets dans le domaine du développement durable, et en particulier de l'énergie photovoltaïque, au travers de sa filiale spécialisée CAM Energie.

Les titres de CAM Energie ont été rachetés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sur l'exercice 2013. Cette opération de rachat a généré une plus value de cession dans les comptes de PG INVEST.

Compte tenu de leur développement, ces structures PG INVEST et CAM Energie sont entrées dans le périmètre de consolidation en 2013.

La plus value de cession des titres CAM ENERGIE dans les comptes de PG INVEST a donc été parfaitement éliminée suite à cette entrée dans le périmètre de consolidation.

La SAS CAM ENERGIE, créée en 2009, est une holding spécialisée dans l'acquisition, la construction et l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelable et principalement d'énergie photovoltaïque.

Elle intervient essentiellement sur les régions Aquitaine et Midi Pyrénées mais le déploiement sur les années à venir est prévu sur l'ensemble du territoire national.

La première réalisation d'envergure s'est faite en 2010 suite la mise en service de la SNC SAINT CLAR. Le parc solaire au sol d'une puissance de 8.907 kwc, installé sur un terrain de 23 ha était à l'époque parmi les plus puissants de ce type sur le sol métropolitain.

Il permet d'éviter le rejet dans l'atmosphère de 4000 tonnes de CO2 par an. Grâce à une technologie au silicium cristallin, il atteint une puissance de 11,7MW en 2012 et produit l'équivalent de la consommation électrique spécifique annuelle de plus de 8000 habitants. Il fournit en particulier l'énergie nécessaire à une base de loisirs et un parc animalier.

La SAS CAM ENERGIE détient en date du 31/12/2013 26 filiales et participations spécialisées dans les domaines décrits ci-dessus (pour une puissance installée totale de 20.105 kwc au 31/12/2013) ainsi que deux filiales de services (détention de 40% du bureau d'étude Gleize Energie Services spécialisé dans et la détention de 54% de la SAS CAM SERVICE essentiellement dédiée à la maintenance des centrales photovoltaïques).

La puissance totale en cours d'installation est de 19.712 kwc (une centrale au sol dans les Landes + 36 centrales sur toitures).

SOCIETES	Détention
SNC SAINT CLAR	99,80%
SAS MAGNIE	49,01%
MPPI	9,88%
SAS SOLATTEXPLOIT	60,00%
VOLTAFRANCE 3	85,00%
VOLTAFRANCE 4	85,00%
VOLTAFRANCE 10	85,00%
VOLTAFRANCE 14	85,00%
VOLTAFRANCE 17	85,00%
BATISOLAIRE 10	85,00%
BATISOLAIRE 11	85,00%
SAS CASTELSOL	100,00%
HYDRO LES VIGNES	60,00%
CAM SOLAIRE	100,00%
HORIZON ENERGIE	88,00%
PLATANE ENERGIES	100,00%
INEO SOL3	51,00%
EPV 3	100,00%
EPV 4	100,00%
EPV 6	100,00%
EPV 7	100,00%
EPV 8	100,00%
EPV 9	100,00%
EPV 10	100,00%
GLEIZE ENERGIE SERVICE	40,00%
CAM SERVICE	54,00%

Actuellement positionnée principalement sur l'énergie photovoltaïque, la société souhaite élargir son champ d'action en direction de l'hydroélectricité (la première réalisation interviendra en 2014), de la méthanisation, de la biomasse et de l'éolien terrestre.

La méthode de consolidation retenue pour ce nouveau titre est celle de l'intégration globale, avec une particularité cependant ; un sous palier de consolidation simplifié entre la SAS CAM ENERGIE et ses filiales a en effet été créé.

La SAS CAM ENERGIE a donc constaté dans ses comptes 2013 les résultats des sous-filiales de l'année 2013 et des résultats antérieurs (traitement particulier et ponctuel suite à l'entrée de périmètre sur 2013), pour un total de 1.874 milliers d'euros. L'investissement total en fonds propres sur ces sociétés mises en service au 31/12/2013 s'élève à 14.094 K€ après restructuration de la dette de certaines sociétés.

Les entités retenues sont celles détenues à plus de 50% et dont la mise en service des centrales est effective à l'exception de deux sociétés, les SAS Horizon Energies et Platane Energies, dont les mises en services seront effectives sur 2014.

Par ailleurs la SAS CAM ENERGIE et la SAS PG INVEST relèvent du périmètre d'intégration fiscale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

Ce groupe d'intégration fiscale, inchangé en 2013, est lui-même entré, au cours de l'exercice 2010, dans un régime de groupe fiscal avec Crédit Agricole S.A. En application de cette convention, Crédit Agricole S.A. est l'unique interlocuteur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne pour le versement des acomptes et du solde de l'IS.

En 2013, comme en 2012, les acomptes d'IS et la dette d'IS de ce groupe d'intégration fiscale (la Caisse Régionale et les filiales citées ci-dessus) ont été payés à Crédit Agricole S.A. La convention de régime de groupe fiscal est neutre pour la Caisse Régionale qui continuera à constater dans ses comptes une charge d'IS égale à celle qu'elle

aurait constatée si elle était demeurée tête de son propre groupe fiscal, à l'exception d'une quote-part de l'économie d'IS constatée par Crédit Agricole S.A. et reversée à la Caisse Régionale sur les dividendes perçus des sociétés membres du groupe fiscal et sur la neutralisation de la quote-part de frais et charges sur les dividendes reçus de SAS RUE LA BOETIE. Cependant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'ayant pas perçu sur l'exercice 2013 de dividendes de la SAS RUE DE LA BOETIE, ce gain fiscal est à néant sur 2013.

Avec le Groupe Crédit Agricole

Cf. paragraphe « Relations internes au Crédit Agricole » ci-dessus.

Avec les dirigeants de la Caisse Régionale

Cf. paragraphe 7.7.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et charges assimilées	4.1	472 958	496 840
Intérêts et charges assimilées	4.1	-232 605	-266 441
Commissions (produits)	4.2	184 243	184 999
Commissions (charges)	4.2	-20 656	-20 404
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 462	-205
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	9 695	-8 585
Produits des autres activités	4.5	15 379	9 505
Charges des autres activités	4.5	-2 181	-1 816
PRODUIT NET BANCAIRE		428 295	393 893
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-217 253	-218 555
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-8 765	-8 572
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		202 277	166 766
Coût du risque	4.8	-34 691	-30 476
RESULTAT D'EXPLOITATION		167 586	136 290
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	565	280
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.6		
RESULTAT AVANT IMPOT		168 151	136 570
Impôts sur les bénéfices	4.10	-60 733	-49 348
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		107 418	87 222
Participations ne donnant pas le contrôle		449	492
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		106 969	86 730

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net		107 418	87 222
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		-153	-769
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence		-153	-769
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence		53	265
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat		-100	-504
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente (1)		8 144	11 302
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		7 195	-12 652
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés propres recyclables, hors entités mises en équivalence		15 339	-1 350
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence		-5 516	2 181
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat		9 823	831
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	9 723	327
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		117 141	87 549
Dont participations ne donnant pas le contrôle		116 294	86 981
Dont part du Groupe		847	568

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui

détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'en 2012 et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., le coût de revient de l'action Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole S.A.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. s'est traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention n'a plus semblé pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

La mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
 - La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
 - Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
 - La mise en commun de moyens et,
 - La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût depuis le 31 décembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole S.A. Ainsi, les travaux de valorisation, réalisés par un expert externe, s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, depuis le 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspondait à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros.

La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressortait à 17,56 euros au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, les titres SAS Rue La Boétie ont fait l'objet de test de dépréciation, il en résulte que la valeur de l'action SAS Rue La Boétie est estimée à 17,56 euros à fin 2013, contre 13,64 euros à fin 2012. Dès lors, aucune dépréciation complémentaire n'a été à constater.

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2013	31/12/2012
Caisse, banques centrales	6.1	119 049	202 116
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.8	8 191	27 822
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	2 799	4 128
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6-6.7-6.8	1 035 540	965 692
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	1 436 791	1 600 222
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	11 783 676	11 479 689
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		5 485	17 845
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7-6.8-6.10	372 537	344 423
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	9 914	12 617
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	280 332	251 939
Actifs non courants destinés à être cédés	6.15		
Participation aux bénéfices différée	6.18		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3		
Immeubles de placement	6.16	14 263	12 447
Immobilisations corporelles	6.17	81 970	82 663
Immobilisations incorporelles	6.17	6 819	6 985
Ecarts d'acquisition	2.6		
TOTAL DE L'ACTIF		15 157 366	15 008 588

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Banques centrales	6.1	164 288	216 861
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	13 025	19 539
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	29 453	48 937
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.9	7 266 774	7 249 720
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.9	4 935 539	4 674 162
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	614 595	710 055
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	25 154	30 516
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	249 967	309 789
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.15		
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.18		
Provisions	6.19	38 927	44 825
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	45 916	68 068
TOTAL DETTES		13 383 638	13 372 472
CAPITAUX PROPRES		1 773 728	1 636 116
Capitaux propres - part du Groupe		1 760 242	1 623 072
Capital et réserves liées		439 165	406 076
Réserves consolidées		1 202 855	1 128 339
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		11 253	1 927
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés			
Résultat de l'exercice		106 969	86 730
Participations ne donnant pas le contrôle		13 486	13 044
TOTAL DU PASSIF		15 157 366	15 008 588

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe							Participations ne donnant pas le contrôle					
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
<i>(en milliers d'euros)</i>													
Capitaux propres au 1er janvier 2012	82 752	1 408 994	-99	1 491 647	-323	2 001	11 479	1 504 804	12 488		159	12 647	1 517 451
Augmentation de capital	43 698			43 698				43 698				0	43 698
Variation des titres auto détenus			-874	-874				-874				0	-874
Dividendes versés en 2012				0			-11 479	-11 479	-180			-180	-11 659
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0								0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0								0	0
Mouvements liés aux stock options				0								0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	43 698	0	-874	42 824	0	0	-11 479	31 345	-180	0	0	-180	31 165
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	-504	755		251			77	77	328
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0								0	0
Résultat au 31/12/2012				0			86 730	86 730	494			494	87 224
Autres variations		-56		-56		-2		-58	6			6	-52
Capitaux propres au 31 décembre 2012	126 450	1 408 938	-973	1 534 415	-827	2 754	86 730	1 623 072	12 808	0	236	13 044	1 636 116
Affectation du résultat 2012		74 805		74 805				-74 805				0	0
Capitaux propres au 1er janvier 2013	126 450	1 483 743	-973	1 609 220	-827	2 754	11 925	1 623 072	12 808	0	236	13 044	1 636 116
Augmentation de capital	32 139		950	33 089				33 089				0	33 089
Variation des titres auto détenus				0				0				0	0
Dividendes versés en 2013				0			-11 925	-11 925	-397			-397	-12 322
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0				0				0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0				0				0	0
Mouvements liés aux stock options				0				0				0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	32 139	0	950	33 089	0	0	-11 925	21 164	-397	0	0	-397	20 767
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	-100	9 424		9 324			398	398	9 722
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0				0				0	0
Résultat au 31/12/2013				0			106 969	106 969	449			449	107 418
Autres variations (2)		-289		-289		2		-287	-8			-8	-295
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2013	158 589	1 483 454	-23	1 642 020	-927	12 180	106 969	1 760 242	12 852	0	634	13 486	1 773 728

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) Une variation d'un montant de 118 milliers d'euros est due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placement détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Résultat avant impôts	168 151	136 570
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	8 765	8 572
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	39 147	53 598
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-875	-280
Résultat net des activités de financement	3 350	4 011
Autres mouvements	-15 086	-6 197
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	35 301	59 704
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	226 384	-209 246
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-91 586	40 049
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-148 913	103 165
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-85 723	43 703
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (1)		
Impôts versés	-69 078	-54 430
<i>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</i>	-168 916	-76 759
<i>Flux provenant des activités abandonnées</i>		
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	34 536	119 515
<i>Flux liés aux participations (2)</i>	6 931	-4 698
<i>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</i>	-6 792	-11 419
<i>Flux provenant des activités abandonnées</i>		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	139	-16 117
<i>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)</i>	20 670	32 141
<i>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)</i>	-25 583	-23 871
<i>Flux provenant des activités abandonnées</i>		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-4 913	8 270
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	29 762	111 668
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-31 439	-143 107
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	-12 884	-128 345
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-18 555	-14 762
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	-1 677	-31 439
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	-42 951	-12 884
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	41 274	-18 555
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	29 762	111 668

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.9. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

Le Groupe Pyrénées Gascogne ne détient aucun solde de trésorerie important non disponible.

(1) Néant

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation mais aussi des entrées de périmètre des sociétés PG INVEST et CAM ENERGIE

Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.3. Au cours de l'année 2013, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de l'entité s'élève à 6.931 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- participation à l'augmentation de capital de GRAND CRU INVESTISSEMENT pour un total de -703 milliers d'euros
- entrée au capital dans la SACAM IMMOBILIER pour un montant de -3.702 milliers d'euros
- prises de participations diverses par la SAS CAM ENERGIE dans des sociétés de projets photovoltaïques pour un montant de -225 milliers d'euros mais à l'inverse, la SAS a enregistré des remboursements de capitaux à hauteur de +6.070 milliers d'euros
- prises de participations diverses dans des sociétés immobilières pour un montant de -690 milliers d'euros
- l'entrée de périmètre de la SAS CAM ENERGIE a eu un effet positif sur la trésorerie à hauteur de +1.160 milliers d'euros alors que l'entrée de la SAS PG INVEST a eu un effet de +4.858 milliers d'euros

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne à ses actionnaires, à hauteur de 9,3 millions d'euros pour l'année 2013.

(4) Au cours de l'année 2013, le flux de trésorerie lié aux activités de financement résulte de remboursements de TSR à hauteur de 22 millions d'euro et des charges d'intérêts à hauteur de 3,2 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES

1.1. NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITE

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2012 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2012.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2013. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication de l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendements d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendements portant sur les améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011 modifiant les normes suivantes : IFRS 1, IAS 1, IAS 16, IAS 32, IAS 34, IFRIC 2	27 mars 2013 (UE n°301/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Oui

La norme IFRS 13 donne un cadre général à l'évaluation de la juste valeur, en s'appuyant sur une nouvelle définition basée sur un prix de sortie et prévoit des informations supplémentaires à communiquer en annexe sur les évaluations à la juste valeur.

La principale portée de cette norme est la prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Value Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre), et selon une approche symétrique à l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment ou CVA).

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein du Groupe Pyrénées Gascogne s'élève à -138 milliers d'euros en Produit net bancaire (CVA = -142 milliers d'euros/DVA = 4 milliers d'euros)

En effet :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la distinction des éléments recyclables/non recyclables. La mise en œuvre de cet amendement se résume à un impact de présentation.
- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode étant déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version précédente d'IAS 19), les effets de cet amendement sont très limités et non significatifs (enregistrement en capitaux propres dans les comptes au 31 décembre 2013). L'impact au 01.01.2013 est de - 118 milliers d'euros.
- L'amendement d'IFRS 7 qui vise à réconcilier les règles de compensation IFRS telles que définies dans IAS 32, avec les règles de compensations américaines selon le référentiel US Gaap, prévoit que soient mentionnés les effets des accords de compensation sur les actifs et les passifs financiers. La traduction de cet amendement est l'intégration d'une note complémentaire (note 6.12 « Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers ») au niveau des notes annexes des états financiers au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication de l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n°313/2013)05	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
--	---------------------------------------	------------------------------	-----

Les études d'impact concernant la mise en œuvre des normes pour IFRS 10, IFRS 12 et IFRS 13 sont en cours.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2013.

1.2. FORMAT DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers des activités de marché évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôts différés,
- la valorisation des entités mises en équivalence

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- **Classification des titres à l'actif**

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres, définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances,
- actifs financiers disponibles à la vente,

- **Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option**

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

La catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que l'entreprise a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- o **Prêts et créances**

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- o **Actifs financiers disponibles à la vente**

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie principes et méthodes comptables - dépréciation des titres).

o Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc...

Au-delà de ces critères, elle constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- - Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- - Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- - Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- - Constatation d'un résultat net déficitaire,
- - Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation est enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui est retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

o **Date d'enregistrement des titres**

La Caisse Régionale enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

✓ **Acquisition et cession temporaire de titres**

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les éléments d'actifs prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

o **Dépréciations de créances**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- **Dépréciations sur base individuelle**

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- **Dépréciations sur base collective**

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Groupe Pyrénées Gascogne a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de Bâle II, la Direction des risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

Pour sa part, Bankoia calcule et comptabilise à l'actif de son bilan une provision collective, prenant en compte des historiques de défaillances ainsi que des éléments connus au moment du calcul, le cas échéant. Cette provision est calculée conformément aux directives établies par la Banque d'Espagne.

- **Restructurations de créances**

Les créances restructurées pour cause de défaillance du client sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver

une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement dès le premier impayé.

- o **Encours en souffrance**

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- o **Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ **Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

o **Titres au passif - Distinction dettes - capitaux propres**

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

✓ **Produits de la collecte**

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18.

✓ **Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

o **La comptabilité de couverture**

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;

- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

o **Dérivés incorporés :**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée et présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permettent et font l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

○ Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

○ Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (telle que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables,
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste

valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- **Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.**

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif, repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

« Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile. »

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- o **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si elle a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils sont toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et

- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, La Caisse Régionale a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction,

- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.18.

► Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes dont leur règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été acquises, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

○ Régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'Adicam.

o **Régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ **Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

En France, les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel réellement supportée par l'entité au titre de ces plus ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les

passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale :

COMPOSANT	DUREE D'AMORTISSEMENT
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	33 ans (logements de fonction) 25 ans (immeubles commerciaux)
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Coffres	10 ans
Sécurité	7 ans (dégressif)
Agora (concept d'agences)	8 ans
Matériel informatique	3 ou 4 ans (dégressif)

Matériel spécialisé	5 ans
Mobilier	8 ou 10 ans
Logiciels	12 mois

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.4. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION (IAS 27, 28 et 31)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses Locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses Locales en Caisses Régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et Financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales et les Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politiques et commerciales communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation françaises, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle, appelée entité consolidante, et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette entité consolidante (maison-mère conventionnelle) étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

L'entité consolidante (maison-mère conventionnelle) est constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne et des Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12 (Standing Interpretations Committee).

En application de ce texte, une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse Régionale, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne selon ses besoins opérationnels spécifiques, de façon à ce que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme « de pilotage automatique », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a délégué ses pouvoirs de décision ;
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

► Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale,
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale,
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable [l'entité] constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession / dilution en résultat.

► Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2013 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note12 «Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013 ».

2.1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

Les éléments les plus notables relatifs à l'exercice 2013 sont :

- une reprise de provision pour risque opérationnel ASP de 2.5 millions d'euros suite à l'audit des millésimes 2004-2006.
- la forte hausse des indemnités de remboursement anticipé perçues de nos clients qui s'établissent à 10.9 millions d'euros (+ 7.8 millions d'euros sur un an).
- la dotation d'une provision de 1.6 millions d'euros au titre du risque Epargne Logement.
- l'incidence de l'étalement des frais de dossiers crédits, ceux -ci étant devenus plus significatifs, avec un impact comparatif résultat de -4.7 millions d'euros sur l'année (montant des produits dont la comptabilisation est étalée sur la durée de vie des crédits).
- la comptabilisation d'indemnités de remboursement anticipé pour avances globales à hauteur de - 4.1 millions d'euros (- 8.9 millions d'euros en 2012) dans le cadre de la refonte du refinancement réalisée pour sécuriser les échéances de liquidité et optimiser le coût futur de la ressource.
- la comptabilisation d'un produit de 2.4 millions d'euros reçu de la CAMCA au titre de la restitution anticipée des commissions variables relatives à la période 1998/2003 en contrepartie de la levée de la garantie sur certaines créances sûres.
- des charges de fonctionnement en baisse de 1.4 % (- 2.7 millions d'euros) liée essentiellement aux charges de personnel (dont CICE - 1.7 millions d'euros) et à la baisse de notre facture informatique liée à notre passage sur un système d'information unique fin 2012.
- un coût du risque en progression de 4.2 millions d'euros à 34.7 millions d'euros liée essentiellement à une dégradation des provisions affectées (32.7 millions d'euros).
- Une dotation pour dépréciation durable d'un montant de 0,9 millions d'euros sur les titres SACAM International, société regroupant les participations des Caisses Régionales dans les filiales étrangères de Crédit Agricole S.A. que sont Emporiki, Cariparma et Banco Espirito Santo.
- la forte hausse de l'IS : + 11.3 millions d'euros à 60.7 millions d'euros.
- L'absence de dividendes versés par la SAS Rue La Boétie (comme en 2012) qui résulte du non versement de dividendes par Crédit Agricole S.A. dont la SAS détient les parts pour le compte des Caisses Régionales ;

Sur le plan des risques, on peut noter que 2013 a vu une évolution sensible de la provision affectée (+31,2 millions d'euros) tandis que la provision collective est en recul de 3,6 millions d'euros. Le coût du risque est ainsi en progression de 4.2 millions d'euros à - 34.7 millions d'euros

2.2 PRINCIPALES OPERATIONS EXTERNES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

2.3 OPERATIONS DE TITRISATION ET FONDS DEDIES

La Caisse Régionale dispose de deux fonds dédiés, PG Gestion et PG Altitude, tous deux consolidés par intégration globale. L'objectif de ces fonds dédiés est de donner plus de souplesse à la gestion des excédents de fonds propres de la CR en permettant, en particulier, d'arbitrer les positions des portefeuilles sans pour autant externaliser de plus-values latentes dans les comptes individuels de la Caisse Régionale.

Elle n'est plus concernée par les opérations de titrisation (remplacement par une par une émission de Covered Bonds par Bankoa courant 2013).

2.4 PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Cf. les principales participations non consolidées au paragraphe 12.3.

3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

3.1. RISQUE DE CREDIT

La gestion du risque bancaire au sein de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne est assurée par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent qui est rattachée au Directeur Général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CREDIT

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

La Caisse régionale présente à la garantie de FONCARIS (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.) tous les risques qu'elle prend sur un emprunteur donné dès lors que leur montant global atteint un seuil d'éligibilité contractualisé pour une période de 3 ans (hors Collectivités Publiques, opérations de Promotion Immobilière et opérations strictement patrimoniales).

Après examen du dossier au sein d'un comité ad hoc, FONCARIS peut décider de garantir la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, en règle générale à hauteur de 50%. En cas de défaut effectif, la Caisse Régionale est indemnisée, dans la limite du taux de couverture, sur la perte résiduelle après épuisement des procédures de recouvrement et mise en jeu de toutes les sûretés.

Au 31 décembre 2013, les encours de financement couverts par Foncaris s'élèvent à 33 millions d'euros.

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	8 191	27 822
Instruments dérivés de couverture	2 799	4 128
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	367 478	344 529
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	142 089	190 613
Prêts et créances sur la clientèle	11 827 395	11 479 689
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	372 537	344 423
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	12 720 489	12 391 204
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 230 222	1 116 905
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	621 832	865 106
Provisions - Engagements par signature	-7 343	-13 752
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 844 711	1 968 259
Exposition maximale au risque de crédit	14 565 200	14 359 463

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à : 5.264.993 milliers d'euros

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	1 300 065	1 409 609
Prêts et créances sur la clientèle		
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	138 786	
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)	432 461	431 006

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE PAR AGENT ECONOMIQUE (HORS OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	1 734				1 734
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	136 728				136 728
Institutions non établissements de crédit	1 671 096	24 083	1 178		1 669 918
Grandes entreprises	2 676 807	161 414	107 086	28 506	2 541 215
Clientèle de détail	7 732 380	183 580	112 213	49 358	7 570 809
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	12 218 745	369 077	220 477	77 864	11 920 404

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 21 550 milliers d'euros

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	1 821				1 821
Banques centrales	0				0
Etablissements de crédit	190 611				190 611
Institutions non établissements de crédit	1 654 044	44 913	1 814	349	1 651 881
Grandes entreprises	2 792 987	138 341	72 443	35 940	2 684 604
Clientèle de détail	7 301 627	187 720	114 993	45 249	7 141 385
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	11 941 090	370 974	189 250	81 538	11 670 302

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 10.325 milliers d'euros

ENGAGEMENTS DONNES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE PAR AGENT ECONOMIQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	115 920	122 420
Institutions non établissements de crédit	639 090	543 382
Grandes entreprises	498 196	451 103
Clientèle de détail		
Total Engagements de financement	1 253 206	1 116 905
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	30	30
Institutions non établissements de crédit	80 521	255 888
Grandes entreprises	237 185	440 386
Clientèle de détail	263 023	82 511
Total Engagements de garantie	580 759	778 815

DETTES ENVERS LA CLIENTELE PAR AGENT ECONOMIQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Administrations centrales	21	69 008
Institutions non établissements de crédit	113 308	116 369
Grandes entreprises	1 425 239	1 236 595
Clientèle de détail	3 396 971	3 252 189
Total Dettes envers la clientèle	4 935 539	4 674 161

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (HORS OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE)

(en milliers d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	10 588 728	296 907	193 209	74 384	10 321 135
Autres pays de l'UE	1 602 855	72 123	27 238	3 480	1 572 137
Autres pays d'Europe	2 135	1	1		2 134
Amérique du Nord	14 200				14 200
Amériques Centrale et du Sud	535	20	11		524
Afrique et Moyen Orient	7 939	26	18		7 921
Asie et Océanie (hors Japon)	2 353				2 353
Japon					0
Organismes supranationaux					0
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	12 218 745	369 077	220 477	77 864	11 920 404

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 21.428 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	10 254 701	308 509	167 663	74 538	10 012 500
Autres pays de l'UE	1 649 525	62 283	21 514	7 000	1 621 011
Autres pays d'Europe	8 150	5	2		8 148
Amérique du Nord	17 422	102	34		17 388
Amériques Centrale et du Sud	1 388	53	20		1 368
Afrique et Moyen Orient	7 349	22	17		7 332
Asie et Océanie (hors Japon)	2 555				2 555
Japon					0
Organismes supranationaux					0
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	11 941 090	370 974	189 250	81 538	11 670 302

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 10.325 milliers d'euros

ENGAGEMENTS DONNES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	960 075	861 562
Autres pays de l'UE	269 849	255 120
Autres pays d'Europe	119	21
Amérique du Nord	32	30
Amériques Centrale et du Sud	21	34
Afrique et Moyen Orient	100	112
Asie et Océanie (hors Japon)	1	24
Japon	25	2
Total Engagements de financement	1 230 222	1 116 905
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	369 356	507 285
Autres pays de l'UE	211 352	271 514
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord	38	16
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient	13	
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total Engagements de garantie	580 759	778 815

DETTES ENVERS LA CLIENTELE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
France (y compris DOM-TOM)	4 117 648	4 054 751
Autres pays de l'UE	529 165	414 611
Autres pays d'Europe	11 724	4 760
Amérique du Nord	15 716	19 789
Amériques Centrale et du Sud	129 673	125 664
Afrique et Moyen Orient	127 573	50 766
Asie et Océanie (hors Japon)	3 746	3 587
Japon	294	233
Organismes supra-nationaux		
Total Dettes envers la clientèle	4 935 539	4 674 161

ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DEPRECIÉS INDIVIDUELLEMENT PAR AGENT ECONOMIQUE

	31/12/2013						31/12/2013	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres					0	462 396	26 597	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	276 405	3 592	1 542	261	281 800	148 600	298 341	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit	85 361	240			85 601	22 905	1 178	
Grandes entreprises	95 261	1 262	1 473		97 996	54 328	135 592	
Clientèle de détail	95 783	2 090	69	261	98 203	71 367	161 571	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	276 405	3 592	1 542	261	281 800	610 996	324 938	

	31/12/2012						31/12/2012	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						463 746	26 927	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	276 076	8 013	995	480	285 564	181 725	270 787	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit	3				3			
Institutions non établissements de crédit	89 524	5 419	40		94 983	43 099	2 163	
Grandes entreprises	109 445	244	210	16	109 915	65 898	108 383	
Clientèle de détail	77 104	2 350	745	464	80 663	72 728	160 241	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	276 076	8 013	995	480	285 564	645 471	297 714	

3.2. RISQUE DE MARCHE

(cf. Rapport de gestion Point V – Facteurs de Risques)

Le **risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS DERIVES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	263	38	2 373	2 674	4 109
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				263	38	2 373	2 674	4 109
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	263	38	2 373	2 674	4 109
. Opérations de change à terme						125	125	19
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	263	38	2 498	2 799	4 128

Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	4 499	10 484	14 470	29 453	48 932
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				4 499	10 484	14 470	29 453	48 932
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	4 499	10 484	14 470	29 453	48 932
. Opérations de change à terme								6
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	4 499	10 484	14 470	29 453	48 938

Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	218	1 917	3 732	5 867	10 220
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				218	1 917	3 732	5 867	10 214
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								6
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	241	241	97
. Dérivés sur actions & indices boursiers						241	241	97
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	218	1 917	3 973	6 108	10 317
. Opérations de change à terme					29	5	34	56
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	0	0	0	218	1 946	3 978	6 142	10 373

Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	389	2 187	10 031	12 607	19 384
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				389	2 179	10 031	12 599	19 378
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					8		8	6
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	5	0	5	5
. Opérations fermes de change								
. Options de change					5		5	5
Autres instruments :	0	0	0	137	0	241	378	97
. Dérivés sur actions & indices boursiers						241	241	97
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres				137			137	
Sous total	0	0	0	526	2 192	10 272	12 990	19 486
. Opérations de change à terme				35			35	52
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	0	0	0	561	2 192	10 272	13 025	19 538

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS DERIVES : MONTANT DES ENGAGEMENTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	2 184 518	2 623 151
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	2 180 158	2 618 449
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	4 360	4 702
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	0	20 998
. Opérations fermes de change		
. Options de change		20 998
Autres instruments :	18 000	34 660
. Dérivés sur actions & indices boursiers	18 000	34 660
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	2 202 518	2 678 809
. Opérations de change à terme	181 914	29 503
Total Notionnels	2 384 432	2 708 312

Il s'agit essentiellement de swaps de couverture

3.3. RISQUE DE CHANGE

(cf. Rapport de gestion Point V – Facteurs de Risques)

CONTRIBUTION DES DIFFERENTES DEVICES AU BILAN CONSOLIDE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	15 113 229	15 113 442	14 968 362	14 967 972
Autres devises de l'UE	483	418	1 917	313
USD	40 971	40 836	35 733	37 207
JPY			3	
Autres devises	2 683	2 670	2 573	3 096
Total bilan	15 157 366	15 157 366	15 008 588	15 008 588

DETAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DES DETTES SUBORDONNEES PAR MONNAIE D'EMISSION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	45 916	0	0	68 068	0
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
Total (1)	0	45 916	0	0	68 068	0

3.4. RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

(cf. Rapport de gestion Point V – Facteurs de Risques)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

PRETS ET CREANCES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE PAR DUREE RESTANT A COURIR

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	589 308	329 745	322 043	194 063	1 632	1 436 791
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	766 158	1 303 857	3 787 855	6 200 368	23 779	12 082 017
Total	1 355 466	1 633 602	4 109 898	6 394 431	25 411	13 518 808
Dépréciations						-298 341
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						13 220 467

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	450 464	514 603	438 548	196 605		1 600 220
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	831 861	1 159 400	3 754 066	6 005 152		11 750 479
Total	1 282 325	1 674 003	4 192 614	6 201 757	0	13 350 699
Dépréciations						
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						13 350 699

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE PAR DUREE RESTANT A COURIR

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 416 356	1 811 948	2 520 735	1 517 735		7 266 774
Dettes envers la clientèle	3 625 368	447 064	793 740	69 367		4 935 539
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	5 041 724	2 259 012	3 314 475	1 587 102	0	12 202 313

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 156 442	1 243 958	2 432 849	1 416 471		7 249 720
Dettes envers la clientèle	3 530 142	305 865	725 401	112 753		4 674 161
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	5 686 584	1 549 823	3 158 250	1 529 224	0	11 923 881

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	1 406	1 545	7 066			10 017
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	161 887	219 799	77 490	145 402		604 578
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	163 293	221 344	84 556	145 402	0	614 595
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée		892	20 016	25 008		45 916
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	0	892	20 016	25 008	0	45 916

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	4 133	2 387	9 492			16 012
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	342 659	103 677	137 490	110 217		694 043
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	346 792	106 064	146 982	110 217	0	710 055
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée		13 042	30 016	25 010		68 068
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	0	13 042	30 016	25 010	0	68 068

GARANTIES FINANCIERES EN RISQUE DONNEES PAR MATURETE ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Garanties financières données	1 489	330	690	6 175		8 684

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Garanties financières données	100	95	1 631	7 499		9 325

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.5. COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRESORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devises étrangères.

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Couverture de juste valeur	1 558	11 628	1 400 028	960	21 895	1 690 364
Taux d'intérêt	1 433	11 628	1 314 398	941	21 889	1 676 833
Capitaux propres						
Change	125		85 630	19	6	13 531
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	1 241	17 825	414 776	3 168	27 042	509 755
Taux d'intérêt	1 241	17 825	414 776	3 168	27 042	488 757
Capitaux propres						
Change						20 998
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger			7 333			
Total Instruments dérivés de couverture	2 799	29 453	1 822 137	4 128	48 937	2 200 119

3.6. RISQUES OPERATIONNELS

(cf. Rapport de gestion Point V – Facteurs de Risques)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.7. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS REGLEMENTAIRES

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité égal à 8%.

En 2012 comme en 2011, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a répondu aux exigences réglementaires.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Fonds propres de base (Tier 1)	1 415 829	1 309 529
Fonds propres complémentaires (Tier 2)		
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance <i>(si concerné)</i>		
Total des fonds propres prudentiels	1 415 829	1 309 529

Chiffres non audités

4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 465	2 769
Sur opérations internes au Crédit Agricole	40 513	47 630
Sur opérations avec la clientèle	402 940	418 834
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	5 501	4 995
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12 149	12 177
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	7 831	9 782
Sur opérations de location-financement	559	653
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	472 958	496 840
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 960	-3 443
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-139 428	-168 729
Sur opérations avec la clientèle	-56 555	-56 898
Sur dettes représentées par un titre	-10 656	-11 282
Sur dettes subordonnées	-3 350	-4 011
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-20 640	-21 588
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-16	-490
Charges d'intérêts	-232 605	-266 441

(1) dont 11.527 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement (total PCCO 70709000 et 70519000) au 31 décembre 2013 contre 11.211 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

(2) dont 5.223 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2013 contre 5.473 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

4.2 COMMISSIONS NETTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 742	-213	2 529	3 663	-113	3 550
Sur opérations internes au Crédit Agricole	24 723	-10 720	14 003	23 988	-10 610	13 378
Sur opérations avec la clientèle	49 296	-1 667	47 629	46 232	-1 500	44 732
Sur opérations sur titres		-59	-59		-60	-60
Sur opérations de change	241		241	199		199
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	18		18	374		374
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	103 533	-7 790	95 743	107 288	-7 957	99 331
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 690	-207	3 483	3 255	-164	3 091
Produits nets des commissions	184 243	-20 656	163 587	184 999	-20 404	164 595

4.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	518	-2591
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	580	2068
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	364	318
Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 462	-205

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	429	-429	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	392	-37	
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	37	-392	
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	28 198	-28 198	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	7 919	-20 279	
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	20 279	-7 919	
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	28 627	-28 627	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	2 554	2 554	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts		2 554	
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	2 554		
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace (1)			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	36 668	36 668	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	18 850	17 818	
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	17 818	18 850	
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	39 222	39 222	0

4.4 GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus	3 157	2 414
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	7 570	10 321
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (1)	-1 091	-21 165
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	59	-155
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	9 695	-8 585

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

(1)

En 2013, les pertes sur créances dépréciées durablement se décomposent comme suit :	2013
SACAM SANTEFFI	60
SNC COURCELLES	3
CA INNOVE	6
PORTIMMO	3
DIDODE INVESTISSEMENT déprécié durablement en 2012	61
SACAM INTERNATIONAL déprécié durablement en 2012	866
RUE DE LA BOETIE déprécié durablement en 2012	0
TOOKETS	90
TALDE	2
TOTAL	1 091

En 2012, les principales pertes sur créances dépréciées durablement se décomposent comme suit :	2012
SACAM SANTEFFI	17
CA INNOVE	0
SQUARE ACHAT	11
DIDODE INVESTISSEMENT déprécié durablement en 2012	234
SACAM INTERNATIONAL déprécié durablement en 2012	8 972
RUE DE LA BOETIE déprécié durablement en 2012	11 714
GREEN WAY DEDICATED OPPORTUNITIES	18
FOCH GERANCE	169
TOTAL	21 135

4.5 PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-960	-913
Autres produits (charges) nets (1)	14 158	8 602
Produits (charges) des autres activités	13 198	7 689

(1) dont :

- 5.671 milliers d'euros concernant les revenus locatifs et de syndic de PG IMMO,
- 1.614 milliers d'euros concernant les loyers perçus par la Caisse Régionale au titre de son patrimoine immobilier mis en location,
- 2.471 milliers d'euros de reprise de provision ASP,
- 2.800 milliers d'euros de compensation de pertes de commissions CAMCA (2012 et 2013)

4.6 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Charges de personnel	-132 693	133 433
Impôts et taxes	-11 071	10 756
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-73 489	74 366
Charges générales d'exploitation	-217 253	218 555

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes. La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2013 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2013				2012
	E&Y	PWC	Autre	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	133	171	1	305	333
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	0	49	0	49	504
Total Honoraires des commissaires aux comptes	133	220	1	354	837

4.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux amortissements	8 748	8 577
- immobilisations corporelles	8 502	8 319
- immobilisations incorporelles	246	258
Dotations aux dépréciations	17	-5
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles	17	-5
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	8 765	8 572

4.8 COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-101 764	-110 929
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-92 827	-95 054
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-23	-40
Engagements par signature	-1 365	-9 030
Risques et charges	-7 549	-6 805
Reprises de provisions et de dépréciations	68 051	79 790
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	60 107	64 207
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature	1 693	9 095
Risques et charges	6 251	6 488
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-33 713	-31 139
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 736	-1 018
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 328	2 905
Décotes sur crédits restructurés	-286	-479
Pertes sur engagements par signature	-66	-34
Autres pertes	-218	-711
Coût du risque	-34 691	-30 476

4.9 GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	565	280
Plus-values de cession	838	323
Moins-values de cession	-273	-43
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	565	280

4.10 IMPOTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Charge d'impôt courant	-60 060	-51 627
Charge d'impôt différé	-673	2 279
Charge d'impôt de la période	-60 733	-49 348

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	168 151	-38,00%	-63 897
Effet des différences permanentes		0,00%	-6
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-0,72%	-1 204
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		2,80%	4 704
Effet de l'imposition à taux réduit		-0,20%	-330
Effet des autres éléments		0,00%	
Taux et charge effectifs d'impôt		-36,12%	-60 733

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	136 570	-36,10%	-49 302
Effet des différences permanentes		-4,15%	-5 665
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,38%	524
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-0,41%	-560
Effet de l'imposition à taux réduit		0,00%	
Effet des autres éléments		4,14%	5 655
Taux et charge effectifs d'impôt		-36,13%	-49 348

4.11 VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat		
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	8 144	11 303
Ecart de réévaluation de la période	19 976	2 858
Transfert en résultat	-11 832	8 445
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	7 195	-12 652
Ecart de réévaluation de la période	7 195	-12 652
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	-5 516	2 181
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	9 823	832
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-153	-769
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	53	265
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	-100	-504
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	9 723	328
Dont part Groupe	9324	253
Dont participations ne donnant pas le contrôle	399	75

Détail des effets d'impôt relatifs aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2012				Variation				31/12/2013			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0				0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	23 644	-5 957	17 687	17 451	8 143	-3 038	5 105	4 707	31 787	-8 993	22 794	22 158
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-22 415	7 718	-14 697	-14 697	7 195	-2 478	4 717	4 717	-15 220	5 240	-9 980	-9 978
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	1 229	1 761	2 990	2 754	15 338	-5 516	9 822	9 424	16 567	-3 753	12 814	12 180
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	1 229	1 761	2 990	2 754	15 338	-5 516	9 822	9 424	16 567	-3 753	12 814	12 180
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-1 263	436	-827	-827	-153	53	-100		-1 416	489	-927	-827
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0								0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-1 263	436	-827	-827	-153	53	-100	0	-1 416	489	-927	-827
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0				0	-100			0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	-1 263	436	-827	-827	-153	53	-100	-100	-1 416	489	-927	-827
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-34	2 197	2 163	1 927	15 185	-5 463	9 722	9 324	15 151	-3 264	11 887	11 353

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Définition des secteurs opérationnels

Le Groupe Crédit Agricole a défini les secteurs d'activité suivants :

- Banque de proximité en France
- Gestion pour compte propre et divers
- Banque de détail à l'étranger
- Services financiers spécialisés
- Gestion d'actifs, assurance et banque privée
- Banque de financement et d'investissement

Le métier principal du Groupe Pyrénées Gascogne est la banque de proximité.

Le tableau en 5.1 ventile le résultat au 31/12/2013 en fonction de ces différents secteurs.

Présentation par zone géographique

Le Groupe Pyrénées Gascogne intervient sur deux zones géographiques, la France et l'Espagne.

Le tableau en 5.2 répartit le résultat au 31/12/2013 en fonction de ces deux zones géographiques.

5.1 INFORMATION PAR SECTEUR OPERATIONNEL

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013			
	banque de proximité en France	Banque de détail à l'étranger	Secteur opérationnel 3	Total
Produit net bancaire	388 427	39 868		428 295
Charges d'exploitation	-198 238	-27 780		-226 018
Résultat brut d'exploitation	190 189	12 088	0	202 277
Coût du risque	-30 781	-3 910		-34 691
Résultat d'exploitation	159 408	8 178	0	167 586
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	565			565
Variations de valeur des écarts d'acquisition				0
Résultat avant impôt	159 973	8 178	0	168 151
Impôts sur les bénéfices	-58 625	-2 108		-60 733
Gains ou pertes nets des activités arrêtées				0
Résultat net de l'exercice	101 348	6 070	0	107 418
Participations ne donnant pas le contrôle		449		449
Résultat net part du Groupe	101 348	5 621	0	106 969

Actifs sectoriels				0
- dont Parts dans les entreprises mises en équivalence				0
- dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période				0
Total actif				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			
	Banque de proximité en France	Banque de détail à l'étranger	Secteur opérationnel 3	Total
Produit net bancaire	372 160	21 733		393 893
Charges d'exploitation	-212 855	-14 272		-227 127
Résultat brut d'exploitation	159 305	7 461	0	166 766
Coût du risque	-29 034	-1 442		-30 476
Résultat d'exploitation	130 271	6 019	0	136 290
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	280			280
Variations de valeur des écarts d'acquisition				0
Résultat avant impôt	130 551	6 019	0	136 570
Impôts sur les bénéfices	-47 884	-1 464		-49 348
Gains ou pertes nets des activités arrêtées				0
Résultat net de l'exercice	82 667	4 555	0	87 222
Participations ne donnant pas le contrôle		492		492
Résultat net part du Groupe	82 667	4 063	0	86 730

Actifs sectoriels				0
- dont Parts dans les entreprises mises en équivalence				0
- dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période				0
Total actif				

5.2 INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

5.2.a Analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels.

Elle repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		
	France	Espagne	Total
Produit net bancaire	388 427	39 868	428 295
Charges de fonctionnement	-198 238	-27 780	-226 018
Résultat brut d'exploitation	190 189	12 088	202 277
Coût du risque	-30 781	-3 910	-34 691
Résultat d'exploitation	159 408	8 178	167 586
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	565		565
Variations de valeur des écarts d'acquisition			0
Résultat avant impôt	159 973	8 178	168 151
Impôts sur les bénéfices	-58 625	-2 108	-60 733
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			0
Résultat net de l'exercice	101 348	6 070	107 418
Participations ne donnant pas le contrôle		449	449
Résultat net part du Groupe	101 348	5 621	106 969

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		
	France	Espagne	Total
Produit net bancaire	372 160	21 733	393 893
Charges de fonctionnement	-212 855	-14 272	-227 127
Résultat brut d'exploitation	159 305	7 461	166 766
Coût du risque	-29 034	-1 442	-30 476
Résultat d'exploitation	130 271	6 019	136 290
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	280		280
Variations de valeur des écarts d'acquisition			0
Résultat avant impôt	130 551	6 019	136 570
Impôts sur les bénéfices	-47 884	-1 464	-49 348
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			0
Résultat net de l'exercice	82 667	4 555	87 222
Participations ne donnant pas le contrôle		492	492
Résultat net part du Groupe	82 667	4 063	86 730

5.2.b : Informations sur les implantations et activités dans chaque Etat ou territoire :

(en milliers d'euros)	31/12/2013		
	Nature d'activité	Produit net bancaire	Effectifs (en équivalent temps plein)
Bankoa Espagne	Bancaire	37 121	263
Mercagentes Espagne	Société de Bourse	2 747	16
Total		39 868	279

6. NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 CAISSE, BANQUES CENTRALES

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	45 651		42 578	
Banques centrales	73 398	164 288	159 538	216 861
Valeur au bilan	119 049	164 288	202 116	216 861

6.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6 154	10 373
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2 037	17 449
Valeur au bilan	8 191	27 822
<i>Dont Titres prêtés</i>	0	

ACTIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	6 154	10 373
Valeur au bilan	6 154	10 373

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT SUR OPTION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	2 037	24 876
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	2 037	24 876
- Actions et autres titres à revenu variable		
Valeur au bilan	2 037	24 876

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	13 025	19 539
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	13 025	19 539

PASSIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	13 025	19 539
Valeur au bilan	13 025	19 539

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

6.3 INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

L'information détaillée est fournie à la note 3.5 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE A LA VENTE

	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	38 643	1 056		21 979		-1 270
Obligations et autres titres à revenu fixe	328 835	13 858	-2 088	322 550	14 222	-4 565
Actions et autres titres à revenu variable	132 241	13 962	-166	102 011	8 797	-340
Titres de participation non consolidés	535 821	11 492	-6 326	519 152	11 454	-4 654
Total des titres disponibles à la vente	1 035 540	40 368	-8 580	965 692	34 473	-10 829
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 035 540	40 368	-8 580	965 692	34 473	-10 829
Impôts		-9 648	654		-7 700	1 743
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)		30 720	-7 926		26 773	-9 086

(1) dont - 1 091 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances sur l'exercice 2013.

6.5 PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	136 075	189 959
dont comptes ordinaires débiteurs sains	32 329	82 950
dont comptes et prêts au jour le jour sains		107 009
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	651	654
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Valeur brute	136 726	190 613
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	136 726	190 613
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	13 318	10 446
Comptes et avances à terme	1 286 637	1 399 119
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif	110	44
Valeur brute	1 300 065	1 409 609
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 300 065	1 409 609
Valeur au bilan	1 436 791	1 600 222

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	68 208	60 766
Autres concours à la clientèle	11 825 185	11 494 915
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	13 232	13 212
Titres non cotés sur un marché actif	2 315	2 315
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	106 969	105 405
Comptes ordinaires débiteurs	49 200	55 190
Valeur brute	12 065 109	11 731 803
Dépréciations	-298 341	-270 788
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	11 766 768	11 461 015
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier	12 043	
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	4 865	18 654
Valeur brute	16 908	18 654
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location financement	16 908	18 654
Valeur-au bilan	11 783 676	11 479 669

6.6 ACTIFS TRANSFERES NON DECOMPTABILISES OU DECOMPTABILISES AVEC IMPLICATION CONTINUE

ACTIFS TRANSFERES NON DECOMPTABILISES INTEGRALEMENT

La Caisse Régionale n'est plus concernée par des opérations relatives à des actifs transférés non décomptabilisés. L'opération de titrisation de crédit hypothécaires accordés par Bankoa qui s'élevait à 382,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 a été remplacée en 2013 par une émission de Covered Bonds.

ENGAGEMENTS ENCOURUS RELATIFS AUX ACTIFS TRANSFERES DECOMPTABILISES INTEGRALEMENT

La Caisse Régionale n'est pas concernée par des opérations relatives à des actifs transférés décomptabilisés.

6.7 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DES ACTIFS FINANCIERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	270 788	369	101 599	-79 543		5 128	298 341
dont dépréciations collectives	81 538		6 910	-10 584			77 864
	0						
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	26 927		1 092			-1 422	26 597
Autres actifs financiers	104		23				127
Total Dépréciations des actifs financiers	297 819	369	102 714	-79 543	0	3 706	325 065

Les variations les plus significatives concernent les dotations/reprises :

- sur les crédits de trésorerie : dotation nette de 12,4 millions d'euros
- sur les crédits à l'équipement : dotation nette de 11 millions d'euros

Une reprise de 3.7 millions d'euros a été comptabilisée au titre de la provision collective (Bankoa essentiellement).

La Caisse régionale contregarantit à sa filiale Bankoa des prêts à la clientèle. Les dépréciations relatives à ces dossiers sont enregistrées par la Caisse Régionale en provisions de passif, et par Bankoa en dépréciations sur créances à la clientèle.

Afin d'avoir une présentation comptable homogène de ces opérations au niveau du groupe, les 5 128 milliers d'euros de provisions constatées par la Caisse régionale ont fait l'objet d'un transfert vers le poste de dépréciations des créances sur la clientèle (cf colonne « autres mouvements »).

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	259 313		102 368	-90 893			270 788
dont dépréciations collectives	78 721		14 675	-11 858			81 538
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente (1)	6 162		21 164	-399			26 927
Autres actifs financiers	64		40				104
Total Dépréciations des actifs financiers	265 539	0	123 572	-91 292	0	0	297 819

(1) Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés durablement au cours de l'exercice pour un montant de 11.715 milliers d'euros

6.8 EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN ET NON SOUVERAIN SUR LES PAYS EUROPEENS SOUS SURVEILLANCE

Compte tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'exposition de l'entité sur certains pays européens est présentée ci-après :

EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN SUR LA GRECE, L'IRLANDE, LE PORTUGAL, L'ITALIE L'ESPAGNE, CHYPRE ET LA HONGRIE.

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Activité bancaires

31/12/2013	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente **	Total Activité Banque Net de couverture
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
(en milliers d'euros)	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances *	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Grèce								0
Irlande								0
Portugal								0
Italie								0
Espagne		28 169		72 162				100 331
Total	0	28 169	0	72 162	0	0	0	100 331

(1) hors créances d'impôts différés

(2) Pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading

31/12/2012	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente **	Total Activité Banque Net de couverture
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
(en milliers d'euros)	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances *	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Grèce								0
Irlande								0
Portugal								0
Italie								0
Espagne		21 979		69 401				91 380
Total	0	21 979	0	69 401	0	0	0	91 380

(1) hors créances d'impôts différés

(2) Pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading

TRAITEMENT COMPTABLE DES TITRES EMIS PAR L'ETAT GREC

Néant

DETTES SOUVERAINES BRUTES DE COUVERTURE ACTIVITES BANQUE ET ASSURANCE (POUR LES ENTITES CONCERNEES) - MATURITES

Banque (portefeuille bancaire)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Maturités résiduelles	Expositions brutes	
		31/12/2013	31/12/2012
Grèce	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	Total Grèce	0	0
Irlande	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	Total Irlande	0	0
Portugal	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	Total Portugal	0	0
Italie	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	Total Italie	0	0
Espagne	Un an	2 961	
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans	64 264	
	Dix ans	33 106	91 379
	Dix ans et plus		1
	Total Espagne	100 331	91 380
Total Expositions brutes	100 331	91 380	

DETTES SOUVERAINES ACTIVITE BANQUE - VARIATIONS

Variation des expositions brutes de couverture (en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2012	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2013
Grèce								0
Irlande								0
Portugal								0
Italie								0
Espagne	69 401						2 761	72 162
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	69 401	0	0	0	0	0	2 761	72 162
Grèce								0
Irlande								0
Portugal								0
Italie								0
Espagne	21 979	2 310					3 880	28 169
Actifs financiers disponibles à la vente	21 979	2 310	0	0	0	0	3 880	28 169
Grèce								0
Irlande								0
Portugal								0
Italie								0
Espagne								0
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Grèce								0
Irlande								0
Portugal								0
Italie								0
Espagne								0
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Activité Banque	91 380	2 310	0	0	0	0	6 641	100 331

Variation des expositions brutes de couverture (en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2012	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2013
Grèce								0
Irlande								0
Portugal								0
Italie								0
Espagne	66 739						2 662	69 401
Total Activité Assurances	66 739	0	0	0	0	0	2 662	69 401

EXPOSITION AU RISQUE NON SOUVERAIN SUR LA GRECE, L'IRLANDE, LE PORTUGAL, L'ITALIE, L'ESPAGNE, CHYPRE, LA HONGRIE.

L'exposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclues de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

Activité bancaire – Risque de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2013				31/12/2012	
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciations sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net
Grèce (y compris Chypre)	0	0	0	0	0	0
Banque						
Clientèle de détail						
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Irlande	1 391	0	0	0	1 391	1 568
Banque						
Clientèle de détail	1 391				1 391	1 568
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Italie	317	0	0	0	317	2
Banque						
Clientèle de détail	317				317	2
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Espagne	1 404 593	69 757	25 126	1,79	1 379 467	1 397 669
Banque						
Clientèle de détail	738 959	19 293	5 744	0,78	733 215	755 258
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	531 886	50 464	19 382	3,64	512 504	494 274
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques	52 962				52 962	79 370
Collectivités locales	80 786				80 786	68 767
Portugal	1 195	23	0	0	1 195	852
Banque						
Clientèle de détail	803	23			803	655
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	392				392	197
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Hongrie	0	0	0	0	0	0
Banque						
Clientèle de détail						
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Total Exposition sur pays à risque - Risque de crédit	1 407 496	69 780	25 126	1,79	1 382 370	1 400 091

Activité bancaire – Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en actifs financiers disponibles à la vente et en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

	31/12/2013			31/12/2012
	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Grèce (y compris Chypre)	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Irlande	0	1 025	1 025	2 046
Banque				1 015
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques		1 025	1 025	1 031
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Italie	2 056	1 552	3 608	3 608
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	2 056	1 552	3 608	3 608
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Espagne	8 028	0	8 028	123 451
Banque	990		990	14 934
Clientèle de détail				0
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	2 009		2 009	90 196
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				13 293
Collectivités locales	5 029		5 029	5 028
Portugal	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Hongrie	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Total Exposition sur pays à risque - Instruments de dettes	10 084	2 577	12 661	129 105

6.9 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	37 272	51 353
dont comptes ordinaires créditeurs	4 361	5 925
dont comptes et emprunts au jour le jour		45 341
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	37 272	51 353
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	1	106 026
Comptes et avances à terme	7 229 501	7 092 341
Total	7 229 502	7 198 367
Valeur au bilan	7 266 774	7 249 720

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires créditeurs	2 962 242	2 803 961
Comptes d'épargne à régime spécial	33 165	30 224
Autres dettes envers la clientèle	1 855 168	1 782 811
Titres donnés en pension livrée	84 964	57 165
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	4 935 539	4 674 161

6.10 ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Effets publics et valeurs assimilées	101 504	74 585
Obligations et autres titres à revenu fixe	271 033	269 838
Total	372 537	344 423
Dépréciations		
Valeur au bilan	372 537	344 423

6.11 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	10 017	16 012
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	604 578	694 043
Emprunts obligataires	40 000	984
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	654 595	711 039
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	45 916	68 068
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	45 916	68 068

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de la Caisse Régionale.

En 2013, la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a émis aucun titre.

Par ailleurs, un titre subordonné est arrivé à échéance le 17 novembre 2013 pour un nominal de 12 000 milliers d'euros et un autre titre, à échéance du 02/11/2016 a été remboursé par anticipation en 2013 pour un nominal de 10 000 milliers d'euros.

Il n'existe pas de clauses restrictives qui pourraient conduire à une exigibilité immédiate de la dette dans le cas où elles ne seraient pas respectées.

6.12 INFORMATIONS SUR LA COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

6.12.a Compensation - actifs financiers

Nature des opérations	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	8 949		8 949	2 475		6 474
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	8 949	0	8 949	2 475	0	6 474

31/12/2012		Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	14 501		14 501	4 231		10 270
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	14 501	0	14 501	4 231	0	10 270

6.12.b Compensation – passifs financiers

31/12/2013		Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	42 336		42 336	2 475		39 861
Mises en pension de titres	84 964		84 964			84 964
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
financiers soumis à compensation	127 300	0	127 300	2 475	0	124 825

31/12/2012		Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	68 476		68 476	4 231		64 245
Mises en pension de titres	57 165		57 165		57 165	0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	125 641	0	125 641	4 231	57 165	64 245

6.13 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Impôts courants	1 687	437
Impôts différés	8 227	12 180
Total Actifs d'impôts courants et différés	9 914	12 617
Impôts courants	12 087	17 889
Impôts différés	13 067	12 627
Total Passifs d'impôts courants et différés	25 154	30 516

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	0	11 422	0	12 627
Charges à payer non déductibles		-1 226		-2 059
Provisions pour risques et charges non déductibles		-38 881		-34 396
Autres différences temporaires	(1)	51 529	(1)	49 082
Impôts différés / Réserves latentes	2 764	1 645	6 687	0
Actifs disponibles à la vente	-2 529	1 645	-1 108	
Couvertures de Flux de Trésorerie	5 240		7 722	
Gains et pertes / Ecart actuariels	53		73	
Impôts différés / Résultat	5 463		5 493	
Total Impôts différés	8 227	13 067	12 180	12 627

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables pour 2013 est nulle comme pour 2012.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.14 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS

COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Autres actifs	123 374	117 191
Comptes de stocks et emplois divers	7 416	7 713
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	115 352	108 625
Comptes de règlements	606	853
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	156 958	134 648
Comptes d'encaissement et de transfert	99 680	67 401
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	51 526	54 498
Charges constatées d'avance	866	1 146
Autres comptes de régularisation	4 886	11 603
Valeur au bilan	280 332	251 839

COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Autres passifs (1)	84 228	132 862
Comptes de règlements	198	352
Créditeurs divers	78 677	128 757
Versement restant à effectuer sur titres	5 353	3 753
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	165 739	176 927
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	9 931	25 037
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	69 538	72 202
Charges à payer	64 810	69 427
Autres comptes de régularisation	21 460	10 261
Valeur au bilan	249 967	309 789

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.15 IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Valeur brute	19 346		3 087	-311			22 122
Amortissements et dépréciations	-6 899		-1 097	137			-7 859
Valeur au bilan (1)	12 447	0	1 990	-174	0	0	14 263

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Valeur brute	18 743		1 415	-812			19 346
Amortissements et dépréciations	-6 655		-913	669			-6 899
Valeur au bilan (1)	12 088	0	502	-143	0	0	12 447

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

6.16 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION)

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	182 699		15 364	-9 061			189 002
Amortissements et dépréciations (1)	-100 036		-8 502	1 506			-107 032
Valeur au bilan	82 663	0	6 862	-7 555	0	0	81 970
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	10 144		368	-275			10 237
Amortissements et dépréciations	-3 159		-263	4			-3 418
Valeur au bilan	6 985	0	105	-271	0	0	6 819

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	196 252		13 769	-27 322			182 699
Amortissements et dépréciations (1)	-116 012		-8 316	24 292			-100 036
Valeur au bilan	80 240	0	5 453	-3 030	0	0	82 663
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	12 533		1 038	-3 427			10 144
Amortissements et dépréciations	-6 252		-266	3 359			-3 159
Valeur au bilan	6 281	0	772	-68	0	0	6 985

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

6.17 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

Non applicable pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

6.18 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Risques sur les produits épargne logement	5 013		2 890		-1 247			6 656
Risques d'exécution des engagements par signature	13 752		1 365	-952	-1 694		-5 128	7 343
Risques opérationnels	9 008			-133	-2 637			6 238
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 473		100	-5	-26		117	1 659
Litiges divers	6 114		6 563	-230	-5 564		-9	6 874
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	9 465		4 169	-2 904	-573			10 157
Total	44 825	0	15 087	-4 224	-11 741	0	-5 020	38 927

(1) Dont 297 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1.241 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement	6 075		1 333		-2 395			5 013
Risques d'exécution des engagements par signature	13 817		9 030		-9 095			13 752
Risques opérationnels	9 343				-335			9 008
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 770		6	-496			193	1 473
Litiges divers	7 280		5 781	-459	-6 506		18	6 114
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	7 785		3 396	-1 251	-615		150	9 465
Total	46 070	0	19 546	-2 206	-18 946	0	361	44 825

(1) Dont 224 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1.163 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

Outre les provisions pour engagements sociaux, les provisions pour risques et charges couvrent les risques économiques nés des engagements et cautionnements donnés, ainsi que les litiges juridiques découlant des actions en responsabilité intentés contre la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne. Le risque provisionné correspond aux prétentions de la clientèle, observation étant faite que cette politique est prudente eu égard à l'observation des résultats des contentieux. Le solde de cette provision est de 6.874 milliers d'euros.

Au titre des provisions pour risques et charges, figurent enfin les provisions pour risques opérationnels enregistrés sur la base des modèles établis par le Groupe Crédit Agricole.

Provision épargne-logement :

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec l'avis CNC n° 2006-12 du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	222 258	125 280
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	436 750	432 836
Ancienneté de plus de 10 ans	585 224	642 727
Total plans d'épargne-logement	1 244 232	1 200 843
Total comptes épargne-logement	217 238	228 215
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 461 470	1 429 058

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013 et à fin décembre 2013 pour les données au 31 décembre 2012 et hors prime d'Etat

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :	11 320	14 814
Comptes épargne-logement :	41 743	50 015
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	53 063	64 829

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	71	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 244	0
Ancienneté de plus de 10 ans	5 342	4 943
Total plans d'épargne-logement	6 657	4 943
Total comptes épargne-logement	0	69
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	6 657	5 012

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :	4 943	2 891	1 177		6 657
Comptes épargne-logement :	69		69		0
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	5 012	2 891	1 246	0	6 657

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.19 CAPITAUX PROPRES

➤ Composition du capital au 31 décembre 2013

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de Commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts. La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2013	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2013	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	0	0	0	0	0	0
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	2 090 147	0	0	2 090 147	35,61%	0
Dont part du Public	622 566			622 566	10,61%	
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 467 581			1 467 581	25,00%	
Parts sociales	3 779 966	0	0	3 779 966	64,39%	0
Dont Caisses Locales	3 779 936			3 779 936	64,39%	
Dont administrateurs de la CR	29			29	0,00%	
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	0,00%	
Total	5 870 113	0	0	5 870 113	100%	0

La valeur nominale des titres est de 10 euros et le montant du capital est de 58.701 milliers d'euros. Ils sont entièrement libérés.

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres que sur les caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

En milliers d'euros	Prévu 2014	2013	2012	2011
Rémunération des parts sociales	930	1 051	1 134	1 134
Rémunération des CCA détenus par Crédit Agricole S.A.	6 986	6 560	6 765	7 265
Rémunération des CCA des autres souscripteurs	2 963	2 783	2 870	3 082

Ces intérêts ouvrent droit au bénéfice de l'abattement sur les revenus des valeurs mobilières prévu à l'article 158.3 du Code Général des Impôts.

➤ Affectation du résultat et fixation du dividende 2013

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2013 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale du 21 mars 2014.

Le texte de la résolution est le suivant :

Projet de quatrième résolution

Affectation du bénéfice de l'exercice 2013 de la C.R.

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 36 des statuts, approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice 2013 de la CR. Le bénéfice s'élève à 93.504.351,04 € duquel il convient de déduire 334.667,00 € affectés pour solder le compte de report à nouveau débiteur constitué au 01.01.2013 consécutivement à l'incidence du changement de méthode comptable relatif aux engagements de retraites. L'excédent total restant à affecter s'établit à 93.169.684 €. L'affectation proposée par le Conseil d'Administration est la suivante :

929.871,64 € au titre de la rémunération des parts sociales,
l'intérêt se montant à 2,46% net du nominal des parts rémunérées

6.985.685,56 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés,
émis en 2001 et détenus par Crédit Agricole S.A. soit 4,76 € par CCA,
le niveau de cette rémunération étant conforme aux dispositions de
l'article 4.4 du protocole d'accord du 22 novembre 2001

2.963.414,16 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés,
émis en 2003 et 2006 et détenus par les sociétaires, soit 4,76 € par CCA

61.718.034,51 € au titre de la réserve légale
soit les 3/4 du solde disponible

20.572.678,17 € au titre des réserves facultatives
soit le 1/4 disponible.

6.20 VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ECHEANCE CONTRACTUELLE

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	Total
Caisse, banques centrales	119 049					119 049
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	113	142	3 961	3 975		8 191
Instruments dérivés de couverture	9	254	38	2 373	125	2 799
Actifs financiers disponibles à la vente	3 655	379	53 054	234 035	744 417	1 035 540
Prêts et créances sur les établissements de crédit	589 308	329 745	322 043	194 063	1 632	1 436 791
Prêts et créances sur la clientèle	679 450	1 276 111	3 699 466	6 105 239	23 410	11 783 676
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					5 485	5 485
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 404	20 749	117 366	223 018		372 537
Total Actifs financiers par échéance	1 402 988	1 627 380	4 195 928		775 069	14 764 068
Banques centrales			164 288			164 288
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	256	305	2 192	10 272		13 025
Instruments dérivés de couverture	1 030	3 469	10 484	14 470		29 453
Dettes envers les établissements de crédit	1 416 358	1 811 948	2 520 733	1 517 735		7 266 774
Dettes envers la clientèle	3 625 368	447 064	793 740	69 367		4 935 539
Dettes représentées par un titre	163 284	221 353	84 556	145 402		614 595
Dettes subordonnées		892	20 016	25 008		45 916
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Passifs financiers par échéance	5 206 296	2 485 031	3 596 009		0	13 069 590

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	Total
Caisse, banques centrales	202 116					202 116
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 317	61	14 765	9 679		27 822
Instruments dérivés de couverture		647	215	3 247	19	4 128
Actifs financiers disponibles à la vente	30 255	8 510	27 181	223 470	676 276	965 692
Prêts et créances sur les établissements de crédit	450 464	514 605	438 548	196 246	359	1 600 222
Prêts et créances sur la clientèle	751 728	1 138 717	3 694 597	5 894 647		11 479 689
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					17 845	17 845
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 937	31 462	103 408	201 616		344 423
Total Actifs financiers par échéance	1 445 817	1 694 002	4 278 714		694 499	14 641 937
Banques centrales	216 861					216 861
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	58	115	3 529	15 837		19 539
Instruments dérivés de couverture	703	1 789	23 667	22 772	6	48 937
Dettes envers les établissements de crédit	2 156 442	1 243 958	2 432 849	1 416 471		7 249 720
Dettes envers la clientèle	3 530 142	305 865	725 401	112 753		4 674 161
Dettes représentées par un titre	346 792	106 064	146 982	110 217		710 055
Dettes subordonnées		13 042	30 016	25 010		68 068
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Passifs financiers par échéance	6 250 998	1 670 833	3 362 444		6	12 987 341

7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS

7.1 DETAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Salaires et traitements (1)	73 776	73 327
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	6 795	6 744
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 779	1 747
Autres charges sociales	25 165	26 317
Intéressement et participation	13 121	12 683
Impôts et taxes sur rémunération	12 057	12 615
Total Charges de personnel	132 693	133 433

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 1.270 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 6.690 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Dont médailles du travail pour 125 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 104 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

7.2 EFFECTIF FIN DE PERIODE

Effectifs	31/12/2013	31/12/2012
France	1 753	1 813
Etranger	279	284
Total	2 032	2 097

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code générale des impôts, applicable à compter du 1er janvier 2013), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a constaté en déduction de ses charges générales d'exploitation, au niveau de la rubrique « Autres charges sociales » un montant de 1 687 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

7.3 AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Variation dette actuarielle				
Dette actuarielle au 31/12/N-1	26 585		26 585	25 337
Ecart de change				
Coût des services rendus sur l'exercice	1 528		1 528	1 492
Coût financier	552		552	1 048
Cotisations employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime (1)	-5 425		-5 425	
Variation de périmètre	-16		-16	207
Prestations versées (obligatoire)	-1 356		-1 356	-1 613
Taxes, charges administratives et primes				
(Gains) / pertes actuariels * liés aux hypothèses démographiques	-180		-180	114
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	353		353	
Autres (2)	493		493	
Dette actuarielle au 31/12/N	22 534	0	22 534	26 585

(1) Transformation du régime à prestations définies de Bankoa en régime à cotisations définies par accord du 22/07/2013.

(2) : dont 163 milliers d'euros d'écarts actuariels non comptabilisés au 31/12/2012. Régularisé en report à nouveau.

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Détail de la charge comptabilisée au résultat				
Coût des services	1528		1528	1513
Charge / produit d'intérêt net	18		18	49
Impact en compte de résultat au 31/12/N	1546	0	1546	1562

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables				
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non	1 246		1 246	612
Ecart de change				
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	-20		-20	520
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques*	-180		-180	
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières*	353		353	114
Ajustement de la limitation d'actifs				
Autres (1)	16		16	
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	1 415	0	1 415	1 246

*dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

(1) : dont sortie de périmètre Bankoa (plus de régime à prestation définie) pour 16 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Variation de juste valeur des actifs				
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	26 638		26 638	25 289
Ecart de change				
Intérêt sur l'actif (produit)	534		534	999
Gains / (pertes) actuariels	20		20	-520
Cotisations payées par l'employeur	1 948		1 948	2 276
Cotisations payées par les employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime (1)	-5 425		-5 425	
Variation de périmètre	-16		-16	207
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds	-1 356		-1 356	-1 613
Autres	-106		-106	
Juste valeur des actifs au 31/12/N	22 237	0	22 237	26 638

(1) Transformation du régime à prestations définies de Bankoa en régime à cotisations définies par accord du 22/07/2013.

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Position nette				
Dette actuarielle fin de période	22 534		22 534	26 585
Impact de la limitation d'actifs				171
Juste valeur des actifs fin de période	22 237		22 237	26 638
Position nette (passif) / actif fin de période	-297	0	-297	224
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus				
Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/2012				224

Information sur les actifs des régimes

	31/12/2013	31/12/2012
Composition des actifs		
- % des produits de taux	86,10%	86,20%
- % d'actions & diversifiés	7,90%	7,90%
- % autres actifs	6,00%	5,90%

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2013, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3,55%

- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3,83 %

	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'actualisation	de 2,85 % à 3,10 %	de 2,85 % à 3,10 %
Taux du rendement attendu des actifs du régime	de 2,80% à 2,85%	de 3,50% à 3,60%
Taux du rendement effectif des actifs du régime	3,00%	3,00%
Indemnité de fin de carrière :		
de 16 à 29 ans	4,40%	4,40%
de 30 à 50 ans	2,80%	2,80%
de 51 à 65 ans	1,60%	1,60%

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

7.5 AUTRES AVANTAGES SOCIAUX

La Caisse Régionale Pyrénées Gascogne est soumise au calcul de la participation des salariés, telle que la loi le prévoit. En outre, elle a signé un accord de retour financier, dont l'intéressement calculé sur les résultats de la Caisse Régionale vient compléter le calcul de la participation. L'ensemble constitue une enveloppe plafonnée à un pourcentage du résultat.

Les engagements sociaux tels que retracés plus haut sont couverts par des contrats d'assurance. Les primes payées sont enregistrées en charges comptables. Ces primes représentent la totalité des engagements de la Caisse Régionale, entièrement financés à chaque arrêté des comptes.

Il n'y a pas au sens de l'IAS 19 d'engagements autres de la Caisse Régionale envers ses salariés. Au titre de l'obligation préconisée par la Convention Collective, la Caisse Régionale calcule selon un modèle interne la provision pour médailles du travail dont le montant reflète l'engagement cumulé des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice. La provision s'élève au 31/12/2013 à 1,24 millions d'euros.

7.6 PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

Il n'y a pas de règlement de rémunération à base d'actions sous quelque forme que ce soit, compte tenu de la structure du capital de la Caisse Régionale et de la réglementation applicable aux parts sociales.

7.7 REMUNERATIONS DE DIRIGEANTS

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Rémunération ⁽¹⁾ des mandataires sociaux	683	657
Rémunération ⁽¹⁾ des membres des organes de Direction	1 353	1 288
TOTAL REMUNERATION	2 036	1 945

(1) Rémunérations brutes déclarées pour les dirigeants de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 369 008	1 116 905
. Engagements en faveur d'établissements de crédit (1)	138 786	
. Engagements en faveur de la clientèle	1 230 222	1 116 905
Ouverture de crédits confirmés	752 091	712 185
- Ouverture de crédits documentaires	6 108	11 765
- Autres ouvertures de crédits confirmés	745 983	700 420
Autres engagements en faveur de la clientèle	478 131	404 720
Engagements de garantie	1 054 293	1 292 557
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	473 534	513 742
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		396
Autres garanties (2)	473 534	513 346
. Engagements d'ordre de la clientèle	580 759	778 815
Cautions immobilières	140 425	111 447
Autres garanties d'ordre de la clientèle	440 334	667 368
Engagements reçus		
Engagements de financement	963 152	1 229 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	963 152	1 229 152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 003 929	2 808 045
. Engagements reçus d'établissements de crédit	232 750	225 952
. Engagements reçus de la clientèle	2 771 179	2 582 093
Garanties reçues des administrations publiques et	506 575	511 872
Autres garanties reçues	2 264 604	2 070 221

(1) Dont 93 414 milliers d'euros à CA Home Loan SFH et 45 372 milliers d'euros à Crédit Agricole S.A. correspondant au complément de dépôt de garantie à verser au 2 janvier 2014 dans le cadre de la mise en place du switch combiné.

(2) Dont 395 000 milliers d'euros de garanties données à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'opération switch détaillée au paragraphe « Relations internes au Crédit Agricole ».

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	3 882 054	4 041 091
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	3 492	
Titres et valeurs donnés en pension	84 964	57 165
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	3 970 510	4 098 256
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	0	0

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2013, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a apporté 3.882.054 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4.041.090 milliers d'euros en 2012. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a apporté :

- 2.436.434 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2.832.838 milliers d'euros en 2012;
- 104.206 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 104.134 milliers d'euros en 2012;
- 326.889 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 326.889 milliers d'euros en 2012;
- 1.220.388 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 777.229 milliers d'euros en 2012.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Quant aux actifs obtenus par prise de garantie au cours de la période, la politique de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne consiste à céder dès que possible de tels actifs.

Les garanties détenues par la Caisse Régionale et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives. L'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Actifs obtenus par prise de possession de garantie au cours de l'année

NEANT

9. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

En 2013, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a pas opéré de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Conformément à IFRS 13 § 91(a), pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente ou non, l'entité indiquera les techniques d'évaluation et les données d'entrée utilisées pour établir les valeurs.

Recommandation AMF sur les informations présentées en annexe

Il est important que les sociétés précisent, pour les éléments significatifs et sensibles, le type d'analyse effectuée ayant permis de déterminer le niveau de juste valeur.

10.1 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur de marché estimée au 31 décembre 2013	Prix côté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Prêts et Créances	13 506 930	0	1 681 673	11 825 257
Créances sur les établissements de crédit	1 524 936	0	1 524 936	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	68 276		68 276	
Comptes et prêts à terme	1 340 666		1 340 666	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	115 994		115 994	
Titres non cotés sur un marché actif	0			
Autres prêts et créances				
Créances sur la clientèle	11 981 994	0	156 737	11 825 257
Créances commerciales	67 970			67 970
Autres concours à la clientèle	11 741 755			11 741 755
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	54 633		39 101	15 532
Titres non cotés sur un marché actif				
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	69 259		69 259	
Comptes ordinaires débiteurs	48 377		48 377	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	386 642	377 679	8 963	0
Effets publics et valeurs assimilées	104 718	104 718		
Obligations et autres titres à revenu fixe	281 924	272 961	8 963	
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	13 893 572	377 679	1 690 636	11 825 257

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé, ou des paramètres de risque de taux lorsque les taux sont réglés.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur de marché estimée au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	7 648 296	0	7 648 296	0
Comptes ordinaires & emprunts JJ	167 678		167 678	
Comptes et emprunts à terme	7 480 618		7 480 618	
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes envers la clientèle	4 895 583	0	4 862 418	33 165
Comptes ordinaires créditeurs	2 961 931		2 961 931	
Comptes d'épargne à régime spécial	33 165			33 165
Autres dettes envers la clientèle	1 815 699		1 815 699	
Titres donnés en pension livrée	84 788		84 788	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques				
Dettes représentées par un titre	610 986		610 986	
Dettes subordonnées	82 012		82 012	
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	13 236 877	0	13 203 712	33 165

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé, ou des paramètres de risque de taux lorsque les taux sont réglementés.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des actifs ou passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES A LA JUSTE VALEUR

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée repose sur des paramètres de marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein du Groupe Pyrénées Gascogne s'élève à -138 milliers d'euros en Produit net bancaire (CVA = -142 milliers d'euros/DVA = 4 milliers d'euros)

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6 154	0	6 154	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	6 154		6 154	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2 037	0	2 037	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	2 037	0	2 037	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 037		2 037	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	596 045	318 496	277 549	0
Effets publics et valeurs assimilées	38 643	38 643		
Obligations et autres titres à revenu fixe	328 837	242 429	86 408	
Actions et autres titres à revenu variable	228 565	37 424	191 141	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	2 799		2 799	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	607 035	318 496	288 539	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 373	0	10 373	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	10 373		10 373	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	17 449	0	17 449	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	17 449	0	17 449	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 449		17 449	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	521 843	326 109	195 734	0
Effets publics et valeurs assimilées	21 979	21 979		
Obligations et autres titres à revenu fixe	322 550	267 437	55 113	
Actions et autres titres à revenu variable	177 314	36 693	140 621	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	4 128		4 128	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	553 793	326 109	227 684	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	13 020	0	13 020	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	13 020		13 020	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	29 453		29 453	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	42 473	0	42 473	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	19 539	0	19 539	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	19 539		19 539	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	48 937		48 937	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	68 476	0	68 476	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

11. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

12. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2013

12.1 EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation a enregistré l'entrée de deux nouvelles sociétés : PG INVEST et CAM ENERGIE.

Dénomination	% détenu	Méthode de consolidation	Objet
CAISSES LOCALES & CAISSE REGIONALE	Non applicable	Non applicable	Etablissement de crédit
BANKOA S.A.	94,78%	Intégration globale	Etablissement de crédit
MERCAGENTES	82,40%	Intégration globale	Société de bourse
PG IMMO	100,00%	Intégration globale	Réseau d'agences immobilières
PG GESTION	99,99%	Intégration globale	Fond dédié
PG ALTITUDE	99,99%	Intégration globale	Fond dédié
CAM ENERGIE	100,00%	Intégration globale	Autres
PG INVEST	100,00%	Intégration globale	Autres

12.2 DETAIL DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

FILIALES TRADITIONNELLES

Périmètre de consolidation	Implantation	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
BANKOA S.A.	ESPAGNE	intégration globale	94,78%	94,78%	94,78%	94,78%
MERCAGENTES	ESPAGNE	intégration globale	82,40%	82,40%	82,40%	82,40%
PG IMMO	FRANCE	intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
PG GESTION	FRANCE	intégration globale	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
PG ALTITUDE	FRANCE	intégration globale	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
CAM ENERGIE	FRANCE	intégration globale	100,00%	Non consolidé	100,00%	Non consolidé
PG INVEST	FRANCE	intégration globale	100,00%	Non consolidé	100,00%	Non consolidé

LISTE DES 64 CAISSES LOCALES

CAISSE LOCALE	PRESIDENT	SECRETAIRE ADM
AIGNAN	VILLENEUVE William	LE BURLU Yannick
CONDOM	LARREY Jean Marc	FALC Patrick
ESTANG	REQUIER Luc	DUCLAUX Jany
FLEURANCE	SENAT Phillipe	ROUSSEL Florence
L ARMAGNAC	CARRE Michel	BOUE Bernard
LECTOURE	CANDELON Jean Pierre	MAGENDIE Roland
MIRADOUX	AEBERHARD Simone	MAGENDIE Roland
MONTREAL	PLANTE Thierry	BOUE Bernard
NOGARO	SEMPE Jean Paul	THORIGNAC Béatrice
PLAISANCE	PAGES Jean	LE BURLU Yannick
RISCLE	FARGADE Gerard	NAOURI ABOU NASSR Hakim
SAINT CLAR	DOMEJEAN Maryline	ROUSSEL Florence
TROIS VALLEES	BALLERINI Francis	LE BOULCH Ludovic
VIC FEZENSAC	DALLA BARBA Marie Martine	PEPET Alban
JEGUN	FAVAREL Corine	DEBARD Olivier
AUCH	BAYLAC Michel	CAILLAU Lilian
ISLE JOURDAIN	MONTAGNER Eric	LACAZE Francis
SAVE ET GIMONE	RANCON Pierre	CAZENEUVE Jean Marc
GIMONT	LAVA Pierre	SALAT Anne
COLOGNE	CETTOLO Gérard	SALAT Anne
MAUVEZIN	DONADEI Annie	MARQUES Bernard
DES BASTIDES A L'ARROS	PUCH NEDELLEC Jasmine	REBATO Jean-Pierre
L ASTARAC	MEAU Francis	LAFFARGUE Régis
MARCIAC	MARCHESIN Patrick	MENDIZABAL Dominique
TRIE SUR BAISE	SORBET Jean Louis	LABORIE Michel
NORD BIGORRE	COSSOU Michel	SAYOUS David
CASTELNAU MAGNOAC	DOSSAT Christian	LABORIE Michel
ANGLLET	LAMBERT Jean Michel	ESCAPIL-INCHAUSPE Philippe
BAYONNE BAS ADOUR	SAUSSIE Victor	EYHARTS Jean Marie
BIARRITZ	GUILHOU Marie Therese	LACAZE Marie-cécile
ST JEAN DE LUZ	BILLAC Marie Pierre	RIVEL Olivier
BIDACHE	DOILLET Bernard	MARTIN-RAGNEAU Martine
ERROBI	BORT Jean Jacques	JIMENEZ Cécile
GARAZI-BAIGORRI	TAMBOURIN Jean Francois	HANDY Eric
HASPARREN	BOUDON Nathalie	INCARGARAT Isabelle
LA SOULE	ERBIN SABUQUIDOY Julien	URRUTY Stéphane
ST PALAIS	AYCAGUER Arnaud Jean	CHAMALBIDE Vincent
NAVARRENX	LASARROQUES Monique	GARROCQ Jean Marc
SAUVETERRE	DUFAU Jean Claude	CLAVERIE Arnaud
2 GAVES	ENOUS Richard	BLANC Brigitte
ARTHEZ	LARQUIER Dominique	GONZALEZ Hervé
ARTIX	CAMET Monique	CUADRADO Gilles
MONEIN	NOUSTY Marie Josée	DURAND Jean-Philippe
ORTHEZ	DUPUY Olivier	DARGENT Jean-Philippe
ARZACQ	DUPLANTIER Pierre	RETHO Cédric
GARLIN	BOURGUINAT Pascal	LASPOUMADERES Jean-Marc
LEMBEYE	IRATZOQUY Jean Christophe	MOURA Jean-Pierre
MORLAAS	LANGLES Marie-Thérèse	ESTEVEZ Patrick
OUSSE MONTANERES	LABEROU Jacqueline	AZAM Estelle
SEVIGNACQ	JOUANJUS Armand	ESTEVEZ Patrick
HAUT BEARN	CAZAUX Jean François	LE DAUPHIN Valéry
NAY	TROUILLET Joseph	SEVILLE Christian
VALLEE D'OSSAU	BONNEMASON Bernard	LANNES Jean-Pierre
PAU GAVE	ROMEIRO Alvaro	SANCHEZ VEGA Samuel
PAU PIEMONT	SARRADE Dominique	GOYHETCHE Anne
PAU PONT LONG	WIBRATTE François	CHARLOPIN Yannick
ARGELES GAZOST	GERBET Pierre	MOULINIER Jacques
BAGNERES DE BIGORRE	COLOMES Chantal	DASQUE Jean-Claude
LA NESTE	FERRAN Jean Pierre	FRAZER Didier
LOURDES & SAINT PE	TARBES Daniel	ASTIER Frédéric
LUZ SAINT SAUVEUR	SOUBERBIELLE Bernard	CLAVERIE Denis
COTEAUX DE L ARROS	LARRE Michel	IRASTORZA Valérie
TARBES LA PLAINE	DUMESTRE Bernadette	MAGENTIIES Jean-Christophe

12.3 PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES

En milliers d'euros	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	% détenu	Valeur au bilan	% détenu
TITRES DETENUS PAR LA CAISSE REGIONALE				
GIE ATTICA				
MERCAGESTION				
RADIAN	75	3,81%	75	3,81%
CREDIT AGRICOLE TITRES	963	1,46%	860	1,30%
SACAM PARTICIPATIONS	2 253	2,61%	2 251	2,61%
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	19 142	2,64%	20 072	2,64%
SACAM PROGICA	234	2,43%	233	2,43%
SACAM FIA NET EUROPE	566	2,18%	718	2,18%
SAS MIROMESNIL	4	2,62%	4	2,62%
SAS SEGUR	4	2,62%	4	2,62%
SNC COURCELLES	1	1,46%	3	1,30%
GRAND SUD-OUEST CAPITAL	7 397	11,76%	8 817	11,76%
SACAM INTERNATIONAL	13 774	2,62%	14 639	2,62%
MIDI-PYRENEES CROISSANCE	32	0,39%	32	0,39%
SACAM MACHINISME	71	2,28%	71	2,28%
SACAM AVENIR	2 046	1,80%	2 046	1,80%
SAS RUE LA BOETIE	443 850	2,62%	443 850	2,62%
CEDICAM	189	1,31%	187	1,31%
SACAM ASSURANCE CAUTION	640	2,02%	570	2,02%
SCI CAM	1 852	2,66%	1 726	2,66%
SCI SUD II	97	6,45%	91	6,45%
SCI BOUSCASSE	8	1,78%	8	1,78%
CTCAM	662	1,43%	644	1,43%
SACAM SQUARE HABITAT	107	6,58%	96	6,58%
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES GESTION INFORM	154	1,03%	154	1,03%
MONAGENCECA.COM	1	50,00%	4	50,00%
PRESTO BAIL (SNC)	1	95,00%	1	95,00%
DIODE INVEST	114	21,87%	41	20,00%
DIODE IMMO	10	25,00%	10	25,00%
SCI DUPLAA	1 509	99,00%	1 505	99,00%
SCI ACTIPOLE NORD	604	99,00%	604	99,00%
SCI PORTIMSERVIEZ	377	99,00%	377	99,00%
SACAM FIRECA	559	2,36%	548	2,36%
SACAM SANTEFFI	5	2,25%	66	2,25%
SACAM PLEINCHAMP	119	2,16%	120	2,16%
PG INVEST			730	100,00%
SARL PORTIMMO	239	99,99%	257	99,99%
SQUARE ACHAT	8	7,69%	20	7,69%
CA INNOVE	38	2,44%	44	2,44%
GRANDS CRUS INVESTISSEMENT	3 543	7,98%	2 798	7,48%
IRDINOV	34	0,62%	38	0,62%
SCIC TOOKETS.COOP	0	49,52%	90	49,52%
C2MS	188	2,69%		
SCI LA FRATERNITE	1	99,00%		
SCI CAMIETA ARRANTZALEA	1	99,00%		
SACAM IMMOBILIER	3 702	2,60%		
TITRES DETENUS PAR BANKOA				
BANKOA GESTION	1 915	100,00%	1 915	86,00%
BANKOA SDAD PROMOCION EMPRESAS	3 006	100,00%	3 006	100,00%
BIG INVESTMENT				
LUZARO	361	7,06%	361	7,06%
TALDE CAPITAL	384	0,73%	439	0,83%
TITRES DETENUS PAR MERCAGENTES				
CA MERCAGESTION	370	14,00%	370	14,00%

En milliers d'euros	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	% détenu	Valeur au bilan	% détenu
TITRES DETENUS PAR PG IMMO				
AGENCE ADOUR PYRENEES	5 140	100,00%	5 640	100,00%
COUTURE - GRAMONT	1 385	100,00%	1 204	88,99%
ARBEL IMMOBILIER	1 255	100,00%	1 255	100,00%
FOCH GERANCE	169	100,00%	169	100,00%
IMMOLOGIS	331	100,00%	389	100,00%
PG PBT	509	99,99%	0	
TITRES DETENUS PAR PG INVEST				
SEM PAYS TOY	5	25,00%		
SAFER G.H.L	274	16,61%		
SEM N'PY	24	16,31%		
SE G.E.B	2	10,81%		
S.T.A.P.	117	11,60%		
S.T.E.P	21	9,06%		
SEM BIARRITZ OCEAN	181	6,22%		
ABC	4	2,08%		
SEM CATHERINE DE BOURBON	73	14,55%		
SEM ARAGNOUET	17	5,07%		
SDD 65	38	4,36%		
SEM PONT D'ESPAGNE	35	5,00%		
SEM ADEV	51	4,34%		
SEM ABATTOIRS DE TARBES	11	4,00%		
COTX GASCOGNE	89	4,47%		
SEM PAUL ARMAGNAC	5	1,51%		
SEMI TARBES	30	1,28%		
GERSINVEST	7	8,55%		
S.LI. HENDAYE	3	2,47%		
SOGOLFMIX	77	7,35%		
HERRIKOA	109	2,08%		
ML.VA.C.E.F	7	3,26%		
SEMAP	40	3,37%		
SAFER AQUIT. ATL.	271	9,73%		
HELIOPARC PAU PYR.	33	5,00%		
SEMILUB	115	9,37%		
SEM PAU PYRENEES	95	1,49%		
SEM LUDOTHERM	11	5,00%		
MAISON VIGNERONS	4	0,62%		
SEM CRE@TICITE	59	2,09%		
SEM GOLF MAKILA	39	0,00%		
HLM PROMOLOGIS	165	0,70%		
SEM PYR. SERV. PUBLICS	1	0,03%		
ALTERNATIVE FONCIERE	1 808	51,00%		
IMMERSIV LAB	38	50,84%		
PG DEV	6 273	100,00%		
PORTIMSERVIEZ	10	1,00%		
DUPLAA	16	1,00%		
ACTIPOLE NORD	7	1,00%		
PATRIMMOB	10	1,00%		
A.F.G.	40	20,00%		
TITRES DETENUS PAR CAM ENERGIE				
SNC SAINT CLAR	1 542	99,80%		
SAS MAGNIE	267	49,01%		
MPP1	0	9,88%		
SAS SOLATTEXPLOIT	1 578	60,00%		
VOLTAFRANCE 3	87	85,00%		
VOLTAFRANCE 4	-75	85,00%		
VOLTAFRANCE 10	-56	85,00%		
VOLTAFRANCE 14	-3	85,00%		
VOLTAFRANCE 17	-45	85,00%		
BATISOLAIRE 10	-23	85,00%		
BATISOLAIRE 11	-18	85,00%		
SAS CASTELSOL	2 718	100,00%		
HYDRO LES VIGNES	228	60,00%		
CAM SOLAIRE	1	100,00%		
HORIZON ENERGIE	39	88,00%		
PLATANE ENERGIES	1 797	100,00%		
INEO SOL3	1	51,00%		
EPV 3	10	100,00%		
EPV 4	10	100,00%		
EPV 6	10	100,00%		
EPV 7	10	100,00%		
EPV 8	10	100,00%		
EPV 9	10	100,00%		
EPV 10	10	100,00%		
GLEIZE ENERGIE SERVICE	1 200	40,00%		
CAM SERVICE	653	54,00%		
	581 810		560 426	

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2013

Arrêtés par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées
Gascogne en date du 31 janvier 2014 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire
en date du 25 mars 2014

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Opérations interbancaires et assimilées		466 923	690 034
Caisse, banques centrales		92 325	60 147
Effets publics et valeurs assimilées	5	39 723	5 184
Créances sur les établissements de crédit	3	334 875	624 702
Opérations internes au Crédit Agricole	3	1 300 351	1 409 566
Opérations avec la clientèle	4	10 355 664	10 007 385
Opérations sur titres		600 200	560 954
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	326 030	270 025
Actions et autres titres à revenu variable	5	274 170	290 928
Valeurs immobilisées		841 870	813 964
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	572 563	567 277
Parts dans les entreprises liées	6,7	202 030	181 352
Immobilisations incorporelles	7	1 719	1 710
Immobilisations corporelles	7	65 557	63 624
Capital souscrit non versé			
Actions propres	8		
Comptes de régularisation et actifs divers		266 409	234 323
Autres actifs	9	114 766	107 410
Comptes de régularisation	9	151 644	126 913
TOTAL ACTIF		13 831 418	13 716 225

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Opérations interbancaires et assimilées		1 881	1 753
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	1 881	1 753
Opérations internes au Crédit Agricole	11	7 237 681	7 205 114
Comptes créditeurs de la clientèle	12	4 037 200	3 938 234
Dettes représentées par un titre	13	446 582	548 685
Comptes de régularisation et passifs divers		224 264	238 550
Autres passifs	14	61 981	64 408
Comptes de régularisation	14	162 284	174 143
Provisions et dettes subordonnées		332 093	319 952
Provisions	15,16,17	168 111	166 749
Dettes subordonnées	19	163 982	153 203
Fonds pour risques bancaires généraux	18	137 371	132 371
Capitaux propres hors FRBG	20	1 414 345	1 331 567
Capital souscrit		58 701	58 701
Primes d'émission		280 603	280 603
Réserves		981 706	904 631
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		165	163
Report à nouveau		(335)	
Résultat de l'exercice		93 504	87 469
TOTAL PASSIF		13 831 418	13 716 225

HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS DONNÉS		2 186 324	1 933 502
Engagements de financement	28	1 103 093	862 671
Engagements de garantie	28	1 082 445	1 059 939
Engagements sur titres	28	787	10 893

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS REÇUS		3 961 292	4 093 484
Engagements de financement	28	963 152	1 229 152
Engagements de garantie	28	2 997 353	2 863 439
Engagements sur titres	28	787	893

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 25
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 26

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	33,34	428 302	442 183
Intérêts et charges assimilées	33	(218 543)	(248 382)
Revenus des titres à revenu variable	34	8 835	9 200
Commissions (produits)	35	170 504	172 150
Commissions (charges)	35	(19 816)	(19 673)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	36	943	(546)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	37	4 970	5 575
Autres produits d'exploitation bancaire	38	4 836	2 947
Autres charges d'exploitation bancaire	38	(472)	(681)
Produit net bancaire		379 560	362 773
Charges générales d'exploitation	39	(180 929)	(183 893)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(8 158)	(7 873)
Résultat brut d'exploitation		190 473	171 007
Coût du risque	40	(30 213)	(25 491)
Résultat d'exploitation		160 260	145 516
Résultat net sur actifs immobilisés	41	(2 193)	(3 858)
Résultat courant avant impôt		158 067	141 658
Résultat exceptionnel	42		
Impôt sur les bénéfices	43	(59 562)	(51 189)
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		(5 000)	(3 000)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		93 504	87 469

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Cadre juridique et financier

(Paragraphe IV.2 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, 64 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2013, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56.18 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,58 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013, soit 0.24 % de son capital, contre 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sous forme de Certificats Coopératifs d'Associés. 10,6 % dudit capital sont détenus par des sociétaires de Pyrénées Gascogne sous forme également de CCA émis dans le public sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers au deuxième semestre 2003 (5,96 %) et lors d'une émission au cours du deuxième semestre 2006 (4,64 %).

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin 50% depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er Janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRLBS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'Organe Central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des certificats coopératifs d'investissement et des certificats coopératifs d'associées (CCI/CCA) émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole S.A. La rémunération globale de la garantie est étalée sur

la durée du contrat et comptabilisée en Produit net bancaire dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole S.A. dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

L'échéance des garanties globales reste identique (1er mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, et le traitement comptable reste inchangé.

1.3. - Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2013

Les éléments les plus notables relatifs à l'exercice 2013 sont :

- une reprise de provision pour risque opérationnel ASP de 2.5 millions d'euros suite à l'audit des millésimes 2004-2006.
- la forte hausse des indemnités de remboursement anticipé perçues de nos clients qui s'établissent à 10.9 millions d'euros (+ 7.8 millions d'euros sur un an).
- la dotation d'une provision de 1.6 millions d'euros au titre du risque Epargne Logement.
- l'incidence de l'étalement des frais de dossiers crédits, ceux -ci étant devenus plus significatifs, avec un impact comparatif résultat de -4.7 millions d'euros sur l'année (montant des produits dont la comptabilisation est étalée sur la durée de vie des crédits).
- la comptabilisation d'indemnités de remboursement anticipé pour avances globales à hauteur de - 4.1 millions d'euros (- 8.9 millions d'euros en 2012) dans le cadre de la refonte du refinancement réalisée pour sécuriser les échéances de liquidité et optimiser le coût futur de la ressource.
- la comptabilisation d'un produit de 2.4 millions d'euros reçu de la CAMCA au titre de la restitution anticipée des commissions variables relatives à la période 1998/2003 en contrepartie de la levée de la garantie sur certaines créances sûres.
- des charges de fonctionnement en baisse de 1.4 % (- 2.7 millions d'euros) liée essentiellement aux charges de personnel (dont CICE - 1.7 millions d'euros) et à la baisse de notre facture informatique liée à notre passage sur un système d'information unique fin 2012.
- un coût du risque en progression de 4.7 millions d'euros à 30.2 millions d'euros liée à une dégradation des provisions affectées (-27.7 millions d'euros) et des provisions sur engagements hors-bilan (essentiellement des dossiers contre garantis à notre filiale espagnole Bankoa) pour 2.7 millions d'euros. Nous avons procédé à une dotation en provision collective de 0.8 millions d'euros au titre des dossiers en substandard que nous contregarantissons à notre filiale Bankoa.

La provision collective reste toutefois au même niveau qu'à fin 2012.

- des dotations aux provisions pour dépréciations d'immobilisations financières de 2.7 millions d'euros avec notamment :

- une dotation de 0.9 millions d'euros sur Sacam International
- une dotation de 2.1 millions d'euros sur PG Immo
- une reprise de 0.7 millions d'euros sur PG Développement.

- dotation du FRBG de 5 millions d'euros pour accroître la couverture des risques liés à notre exposition sur l'Espagne.

- la forte hausse de l'IS : + 8.4 millions d'euros à 59.5 millions d'euros. Les contributions additionnelles font varier l'IS de 3.4 millions d'euros par rapport à N-1.

- rachat à PG Invest de la filiale CAM Energie pour un montant de 16.4 millions d'euros

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans [l'Entité]
Recommandation ANC Relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	07 novembre 2013 N° 2013-02	1 ^{er} janvier 2014 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2013	Oui

L'application de cette recommandation au 01/01/2013 a eu un impact de - 334 milliers d'euros comptabilisés en report à nouveau.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du Groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés sortent des créances douteuses. Ils font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont reclassés en créances douteuses dès le premier impayé.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne s'élève à 16 701 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 10 240 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 255 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),

- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,

- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Depuis le 24 juin 2003, la Caisse Régionale applique les règles de détection des clients douteux et litigieux (CDL) CDL compromis et des CDL non compromis selon les dispositions en vigueur. Un client CDL forcé est comptabilisé en CDL compromis dès lors qu'un de ses contrats présente un retard supérieur ou égal à 90 jours quelle que soit la nature de la créance.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé

Les intérêts contractuels sont toujours comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis et provisionnés à 100%.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites

en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Au 31 décembre 2013, seule une provision collective Bâle II est inscrite au bilan.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Pour la gestion de ce risque par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, se référer au paragraphe V) *Facteurs de Risques – Risque de crédit – IV. Risque pays* du rapport de gestion.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit (*le cas échéant*) détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de

concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant et enregistré dans la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre. Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition exclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : "Revenus des titres à revenu variable". Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une

dépréciation spécifique est constituée.

- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf note 2.1 - créances et engagements par signature - dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit; elle est enregistrée dans la rubrique "Coût du risque".

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des «investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés", de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que les parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie

dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a pas opéré, en 2013, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que les durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

COMPOSANT	DUREE D'AMORTISSEMENT
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	33 ans (logements de fonction)
	25 ans (immeubles commerciaux)
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Coffres	10 ans
Sécurité	7 ans (dégressif)
Agora (concept d'agences)	8 ans
Matériel informatique	3 ou 4 ans (dégressif)
Matériel spécialisé	5 ans
Mobilier	8 ou 10 ans
Logiciels	12 mois

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Au titre de l'exercice 2013, ce fonds a été doté de 5 millions d'euros supplémentaires pour tenir compte de la dégradation de la situation de l'Espagne à laquelle la Caisse Régionale est exposée via sa filiale Bankoa. Ceci porte son montant global à 137 371 milliers d'euros au 31/12/2013.

2.8 Opérations sur instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution (ex Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s - Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au

compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Opérations complexes :

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a émis pour 85 millions d'euros de nominal de BMTN structurés comptabilisés à leur valeur nominale au passif du bilan.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne détient également en portefeuille des BMTN structurés à hauteur 2 millions d'euros en portefeuille d'investissement.

Les règles de comptabilisation de ces titres sont les mêmes que celles appliquées aux autres titres enregistrés dans les compartiments placement et investissement. Les dérivés incorporés ne font pas l'objet d'une comptabilisation distincte en normes françaises.

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne s'établit à 89 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

2.10 Intégration des succursales à l'étranger

La Caisse Régionale Pyrénées Gascogne n'a pas de succursale à l'étranger.

2.11 Engagements Hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs

assimilées et les autres valeurs données en garantie.
Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 25 et 26.

2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 26 juin 2009.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière - régime à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'Adicam

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages

correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.
Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.
Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.
La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10.7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT- ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	4 718				4 718	0	4 718	45 394
à terme	92 363	88 000	147 503		327 866	1 640	329 506	578 654
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				647	647	4	651	654
Total	97 081	88 000	147 503	647	333 231	1 644	334 875	624 702
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							334 875	624 702
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	13 702				13 702	12	13 714	10 446
Comptes et avances à terme	481 583	323 283	280 215	190 647	1 275 728	10 910	1 286 638	1 399 119
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								
Total	495 285	323 283	280 215	190 647	1 289 430	10 922	1 300 352	1 409 566
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							1 300 352	1 409 566
TOTAL							1 635 226	2 034 268

Commentaires:

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 647 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 654 milliers d'euros au 31 décembre 2012

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 27 051 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 11 453 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Parmi les créances sur les établissements de crédit aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013				31/12/2012			
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	14 527	224	1	37	14 789		14 788	13 180
Autres concours à la clientèle	542 377	1 124 691	3 333 942	5 394 376	10 395 386	82 304	10 477 690	10 108 491
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	48 504				48 504	824	49 328	54 704
Dépréciations							(186 142)	(168 990)
VALEUR NETTE AU BILAN							10 355 664	10 007 385

Commentaires:

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 13 232 milliers d'euros au 31 décembre 2013, soit le même montant qu'au 31 décembre 2012.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 2 628 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 2 880 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Parmi les créances sur la clientèle 2 307 221 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2013 contre 2 634 868 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Les encours restructurés au 31 décembre 2013 s'élèvent à 16 701 milliers d'euros contre 10 240 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

4.2 Opérations avec la clientèle - analyse par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
France (y compris DOM-TOM)	10 365 993	9 984 373
Autres pays de l'U.E.	83 396	88 982
Autres pays d'Europe	1 726	7 704
Amérique du Nord	1 823	2 023
Amérique Centrale et Latine	409	549
Afrique et Moyen-Orient	7 685	7 148
Asie et Océanie (hors Japon)	2 347	2 373
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	10 458 678	10 093 152
Créances rattachées	83 127	83 224
Dépréciations	(186 142)	(168 990)
VALEUR NETTE AU BILAN	10 355 664	10 007 385

4.3 Opérations avec la clientèle - encours douteux et dépréciations par zone géographique

	31/12/2013					31/12/2012				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont dépréciat° des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont dépréciat° des encours douteux compromis
<i>(en milliers d'euros)</i>										
France (y compris DOM-TOM)	10 443 948	267 612	156 331	(184 640)	(117 085)	10 067 141	241 852	145 373	(167 456)	(107 326)
Autres pays de l'U.E.	83 837	2 514	2 140	(1 481)	(1 351)	89 397	2 821	1 505	(1 515)	(898)
Autres pays d'Europe	1 731	1		(1)		7 714	1		(1)	
Amérique du Nord	1 827					2 027				
Amérique Centrale et Latine	410	6	2	(6)	(2)	550	3	3	(3)	(3)
Afrique et Moyen-Orient	7 702	14	14	(14)	(14)	7 167	15	15	(15)	(15)
Asie et Océanie (hors Japon)	2 352	0		(0)		2 379	0		(0)	
Japon										
Non ventilés et organismes internationaux										
TOTAL	10 541 806	270 147	158 487	(186 142)	(118 452)	10 176 375	244 691	146 895	(168 990)	(108 242)

4.4 Opérations avec la clientèle - analyse par agents économiques

	31/12/2013					31/12/2012				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont dépréciat° des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont dépréciat° des encours douteux compromis
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Particuliers	4 664 526	93 648	49 254	(54 918)	(30 770)	4 363 064	91 170	47 465	(54 276)	(27 920)
Agriculteurs	1 057 165	31 529	24 588	(26 280)	(21 336)	1 002 912	32 275	25 498	(26 396)	(22 204)
Autres professionnels	1 113 232	33 964	21 050	(22 981)	(15 408)	990 533	29 083	20 989	(20 534)	(14 858)
Clientèle financière	268 259	2 005	1 299	(1 173)	(539)	242 524	1 617	120	(768)	(120)
Entreprises	2 097 999	106 925	61 330	(79 552)	(49 547)	2 250 138	89 448	52 682	(66 159)	(43 026)
Collectivités publiques	1 288 027	83		(69)		1 273 209	105		(86)	
Autres agents économiques	52 597	1 992	967	(1 170)	(852)	53 995	994	141	(771)	(115)
TOTAL	10 541 806	270 147	158 487	(186 142)	(118 452)	10 176 375	244 691	146 895	(168 990)	(108 242)

**NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE
L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					31/12/2012
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Inves- tissement	TOTAL	TOTAL
Effets publics et valeurs assimilées :		10 314		29 045	39 359	5 095
dont surcote restant à amortir						95
dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		67		297	364	89
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN		10 381		29 342	39 723	5 184
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics				28 962	28 962	28 049
Autres émetteurs		58 489		233 317	291 806	237 315
dont surcote restant à amortir						6 367
dont décote restant à amortir						2 369
Créances rattachées		492		4 865	5 357	5 000
Dépréciations		(96)			(96)	(338)
VALEUR NETTE AU BILAN		58 885		267 145	326 030	270 025
Actions et autres titres à revenu variable		275 649			275 649	292 902
Créances rattachées						
Dépréciations		(1 479)			(1 479)	(1 974)
VALEUR NETTE AU BILAN		274 170			274 170	290 928
TOTAL		343 437		296 486	639 923	566 138
Valeurs estimatives						600 590

(1) Dont 22 753 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2013 et 14 333 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Commentaires:

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7 bis du règlement CRB n°90-01 modifié par le règlement CRC N°2005-01, s'est élevé à 2 930 milliers d'euros. Les plus-values dégagées à cette occasion s'élèvent à 0.61 milliers d'euros.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 24 754 milliers d'euros au 31 décembre 2013, contre 20 127 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 16 308 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 20 001 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Administrations et banques centrales (y compris Etats)	16 390	15 035
Etablissements de crédit	171 330	144 907
Clientèle financière	280 532	297 997
Collectivités locales	12 572	13 014
Entreprises, assurances et autres clientèles	115 594	87 313
Divers et non ventilés		
Total en principal	596 418	558 266
Créances rattachées	5 357	5 000
Dépréciations	(1 575)	(2 312)
VALEUR NETTE AU BILAN	600 200	560 954

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013				31/12/2012			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL
Titres à revenu fixe ou variable:	320 769	39 359	275 649	635 777	265 364	5 095	292 902	563 361
dont titres cotés	314 568	39 359		353 927	244 304	5 095	12	249 410
dont titres non cotés	6 201		275 649	281 850	21 060		292 891	313 951
Créances rattachées	5 357	364		5 721	5 000	89		5 089
Dépréciations	(96)		(1 479)	(1 575)	(338)		(1 974)	(2 312)
VALEUR NETTE AU BILAN	326 030	39 723	274 170	639 923	270 025	5 184	290 928	566 138

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 249 210 milliers d'euros dont OPCVM français de capitalisation 202 152 milliers d'euros
 OPCVM étrangers 24 959 milliers d'euros dont OPCVM étrangers de capitalisation 22 951 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 141 276 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2013 s'élève à 151 197 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2013:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	61 365	66 618
OPCVM obligataires	29 216	32 535
OPCVM actions	173 967	188 631
OPCVM autres	9 621	10 750
TOTAL	274 169	298 534

5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	TOTAL	TOTAL
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	7 690	16 301	141 250	155 527	320 768	5 357	326 125	270 364
Dépréciations							(96)	(338)
VALEUR NETTE AU BILAN							326 029	270 025
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute			5 608	33 751	39 359	364	39 723	5 184
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							39 723	5 184

5.4 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Encours brut	Dont encours douteux	Encours brut	Dont encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	240 883		186 268	179
Autres pays de l'U.E.	110 792		71 852	
Autres pays d'Europe			3 913	
Amérique du Nord	8 452		8 427	
Amérique Centrale et du sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
Total en principal	360 127		270 459	179
Créances rattachées	5 721	2	5 089	0
Dépréciations	(96)		(338)	
VALEUR NETTE AU BILAN	365 752	2	275 210	179

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Informations financières											
Filiales et Participations	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le Capital	Quote-part de capital détenue (en%)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
<i>(en milliers d'euros)</i>											
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne											
1) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :											
SA BANKOIA	EUR	25 411	99 188	94,78	109 666	109 666			37 121	5 003	3 206
3) Autres parts dans les entreprises liées											
SAS CAM ENERGIE	EUR	12 000	-810	100,00	16 350	16 350	15 835		305	581	
SAS PG IMMO	EUR	18 000	-4 776	100,00	26 280	17 994	3 004		5 706	-3 985	
4) Autres titres de participations (1)											
SAS RUE LA BOETIE	EUR	2 480 628	14 893 885	2,62	451 830	451 830	25 076		100	-3 361	
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	EUR	725 471	-24	2,62	19 253	19 142	9 954		3 583	927	
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne											
1) Autres parts dans les entreprises liées											
	EUR				16 375	15 538	23 441				
2) Autres titres de participations											
	EUR				46 956	35 554	27 858				
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					686 709	666 074	105 168		38 173	-835	3 206

(1) Informations sur la base de l'exercice clos au 31/12/2012

6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	168 668	196 621	141 636	167 033
Titres cotés				
Avances consolidables	42 281	42 281	46 538	46 538
Créances rattachées	205		859	
Dépréciations	(9 123)		(7 680)	
VALEUR NETTE AU BILAN	202 031	238 902	181 352	213 571
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	518 037	639 432	513 311	678 908
Titres cotés				
Avances consolidables	62 888	62 888	61 099	61 099
Créances rattachées	379		368	
Dépréciations	(11 512)		(10 273)	
SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION	569 792	702 320	564 506	740 007
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	2 772	2 772	2 772	2 772
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 772	2 772	2 772	2 772
VALEUR NETTE AU BILAN	572 563	705 092	567 277	742 779
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	774 593	943 994	748 630	956 350

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	689 476		657 719	
Titres cotés				
TOTAL	689 476		657 719	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2013	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéance)	Autres mouvements	31/12/2013
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes (1)	141 636	22 252		4 780	168 668
Avances consolidables	46 538	51 805	(51 282)	(4 780)	42 281
Créances rattachées	859	419	(1 073)		205
Dépréciations	(7 680)	(2 640)	1 197		(9 123)
VALEUR NETTE AU BILAN	181 352	71 836	(51 158)		202 030
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation :					
Valeurs brutes (2)	513 311	4 726			518 037
Avances consolidables	61 100	1 911	(123)		62 888
Créances rattachées	368	11			379
Dépréciations	(10 273)	(1 356)	117		(11 512)
Sous-total titres de participation	564 506	5 291	(6)		569 791
Autres titres détenus à long terme :					
Valeurs brutes	2 772				2 772
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 772				2 772
VALEUR NETTE AU BILAN	567 277	5 291	(6)		572 563
TOTAL	748 630	77 127	(51 164)		774 593

- (1) - Prise de participation dans CAM Energie par rachat de la participation de PG Invest
- Augmentation de capital de PG Immo de 8 300 milliers d'euros dont 4 780 milliers d'euros par incorporation d'avances consolidables.
- Augmentation de capital de PG Invest pour 2 400 milliers d'euros

- (2) Prise de participation de 3 700 milliers d'euros dans Sacam Immobilier.

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2013	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéance)	Autres mouvements	31/12/2013
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	147 710	17 431	(8 751)		156 391
Amortissements et dépréciations	(84 086)	(8 033)		1 286	(90 833)
VALEUR NETTE AU BILAN	63 624	9 398	(8 751)	1 286	65 557
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	2 011	225	(90)		2 146
Amortissements et dépréciations	(301)	(126)			(427)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 710	100	(90)		1 719
TOTAL	65 334	9 498	(8 841)	1 286	67 277

NOTE 8 ACTIONS PROPRES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne ne détient pas d'actions propres.

NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIF DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	53	65
Comptes de stock et emplois divers	1 187	757
Débiteurs divers	113 491	106 534
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	34	54
VALEUR NETTE AU BILAN	114 765	107 410
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	92 675	60 260
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	1 179	1 039
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	2 378	2 562
Autres produits à recevoir	51 194	52 108
Charges à répartir		
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	4 219	10 944
VALEUR NETTE AU BILAN	151 644	126 913
TOTAL	266 409	234 323

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises et utili- sations	Dés- actuali- sation	Autres mouve- ments	Solde au 31/12/2013
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	168 990	77 552	(58 598)	(1 802)		186 142
Sur opérations sur titres	2 312	190	(927)			1 575
Sur valeurs immobilisées	17 953	3 996	(1 314)			20 635
Sur autres actifs	105					105
TOTAL	189 360	81 738	(60 839)	(1 802)		208 457

NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013							31/12/2012
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	1 231				1 231	0	1 231	1 100
à terme				647	647	3	650	653
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	1 231			647	1 878	3	1 881	1 753
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	8 178				8 178	1	8 179	112 773
Comptes et avances à terme	1 377 689	1 795 798	2 503 228	1 513 055	7 189 770	39 732	7 229 502	7 092 342
Titres reçus en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	1 385 867	1 795 798	2 503 228	1 513 055	7 197 948	39 733	7 237 681	7 205 115
TOTAL	1 387 098	1 795 798	2 503 228	1 513 702	7 199 826	39 736	7 239 562	7 206 868

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. [(Cf. Cadre Juridique et Financier).]

NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013						31/12/2012	
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 662 992				2 662 992	243	2 663 236	2 502 560
Comptes d'épargne à régime spécial :	33 165				33 165		33 165	30 224
à vue	33 165				33 165		33 165	30 224
à terme								
Autres dettes envers la clientèle	411 402	98 957	727 358	69 366	1 307 083	33 716	1 340 799	1 405 450
à vue	17 677				17 677		17 677	63 764
à terme	393 725	98 957	727 358	69 366	1 289 406	33 716	1 323 122	1 341 686
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN					4 003 241	33 959	4 037 200	3 938 234

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
France (y compris DOM-TOM)	3 937 267	3 855 566
Autres pays de l'U.E.	53 413	47 532
Autres pays d'Europe	1 652	2 640
Amérique du Nord	3 853	2 912
Amérique Centrale et Latine	589	392
Afrique et Moyen-Orient	5 188	2 745
Asie et Océanie (hors Japon)	1 030	719
Japon	291	230
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	4 003 241	3 912 736
Dettes rattachées	33 959	25 498
VALEUR AU BILAN	4 037 200	3 938 234

12.3 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Particuliers	1 981 305	1 994 273
Agriculteurs	447 351	437 294
Autres professionnels	267 948	236 575
Clientèle financière	43 567	21 154
Entreprises	1 069 232	1 003 970
Collectivités publiques	69 441	108 937
Autres agents économiques	124 397	110 533
Total en principal	4 003 241	3 912 736
Dettes rattachées	33 959	25 498
VALEUR AU BILAN	4 037 200	3 938 234

NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					31/12/2012		
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	860	1 545	7 066		9 471	546	10 017	16 012
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables	100 800	185 900	77 490	70 000	434 190	2 375	436 565	532 672
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR AU BILAN	101 660	187 445	84 556	70 000	443 661	2 921	446 582	548 685

13.2 Emprunts obligataires (par monnaie d'émission)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a procédé à l'émission d'aucun emprunt obligataire.

NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIF DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	53	70
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	57 213	60 585
Versements restant à effectuer sur titres	4 715	3 753
VALEUR AU BILAN	61 981	64 408
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	9 931	25 067
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	71 663	72 367
Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme	7 157	7 341
Autres charges à payer	55 824	59 315
Autres comptes de régularisation	17 709	10 052
VALEUR AU BILAN	162 284	174 143
TOTAL	224 264	238 550

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 15 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2013
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (10)	211		5	400	(344)	149
Provisions pour autres engagements sociaux	1 163	(77)			(0)	1 241
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	12 812	(5 198)	1 149	1 373	1	15 487
Provisions pour litiges fiscaux (1)						
Provisions pour autres litiges	5 856	(6 020)	229	5 481	9	6 157
Provision pour risques pays (2)						
Provisions pour risques de crédit (3)	74 538	(6 910)		7 099		74 349
Provisions pour restructurations (4)						
Provisions pour impôts (5)	51 425	(1 274)	104	1 065	1	51 529
Provisions sur participations (6)						
Provisions pour risques opérationnels (7)	9 008		133	2 637		6 238
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (8)	5 013	(2 890)		1 247	(1)	6 657
Autres provisions (9)	6 723	(3 043)	2 501	960		6 305
VALEUR AU BILAN	166 749	(25 412)	4 121	20 262	(333)	168 112

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et /ou résidence).

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens

(5) Correspond à des provisions pour impôts différés

(6) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations

(7) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(8) Voir note 16 ci-après

(9) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement

(10) Les autres mouvements correspondent au changement de méthode liée à la prise en compte des gains/pertes actuariels de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime et à une régularisation des écarts actuariels de l'exercice N-1.

Outre les provisions pour engagements sociaux (médailles du travail), les provisions pour risques et charges couvrent les risques économiques nés des engagements et cautionnements donnés, ainsi que les litiges juridiques découlant des actions en responsabilité intentés contre la Caisse Régionale. Le risque provisionné correspond aux prétentions de la clientèle, observation étant faite que cette politique est prudente eu égard à l'observation des résultats des contentieux. Le solde de cette provision est de 6 157 milliers d'euros.

Concernant les risques de crédit, le montant de 74 349 milliers d'euros inscrit dans les comptes au 31 décembre 2013 correspond dans son intégralité à la provision collective.

Au titre des provisions pour risques et charges, figurent enfin les provisions pour risques opérationnels enregistrées sur la base des modèles établis par le Groupe Crédit Agricole.

NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	222 258	125 280
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	436 750	432 836
Ancienneté de plus de 10 ans	585 224	642 727
Total plans d'épargne-logement	1 244 232	1 200 843
Total comptes épargne-logement	217 238	228 215
ÉPARGNE-LOGEMENT	1 461 470	1 429 058

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	11 320	14 814
Comptes épargne-logement	41 743	50 015
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	53 063	64 829

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	71	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 244	
Ancienneté de plus de 10 ans	5 342	4 943
Total plans d'épargne-logement	6 657	4 943
Total comptes épargne-logement		69
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	6 657	5 012

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2013	Dotations	Reprises	31/12/2013
Plans d'épargne-logement	4 943	2 891	(1 177)	6 657
Comptes d'épargne-logement	69		(69)	
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	5 012	2 891	(1 246)	6 657

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2013 est liée à la composante « épargne » des PEL.

NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est à jour de ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

A ce titre, les engagements actualisés par la compagnie d'assurance du Groupe, à savoir Prédica, ont été couverts par les versements correspondants, ainsi que le retracent les tableaux communiqués par l'assureur.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (cf note 2.13 des principes et méthodes comptables) et notamment la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor sans seuil.

L'impact de l'application de la recommandation 2013-02 au 1er janvier 2013 est de - 334 milliers d'euros comptabilisés en report à nouveau débiteur.

Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dette actuarielle au 31/12/N-1	19 176	17 401
Coût des services rendus sur la période	1 528	1 326
Coût financier	552	807
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	(17)	207
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	(1 357)	(867)
(Gains) / pertes actuariels	173	302
Autres	161	
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	20 216	19 176

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Coûts des services rendus	1 528	1 326
Coût financier	552	807
Rendement attendu des actifs	(533)	(602)
Coût des services passés		21
Amortissement des gains / (pertes) actuariels net	6	769
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	1 553	2 321

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/N-1	18 792	17 207
Rendement attendu des actifs	533	602
Gains / pertes actuariels	20	(467)
Cotisations payées par l'employeur	1 948	2 110
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	(17)	207
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	(1 356)	(867)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS/DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	19 919	18 792

Composition des actifs des régimes

	31/12/2013	31/12/2012
Composition des actifs		
- % des produits de taux	86,10%	86,20%
- % d'actions & diversifiés	7,90%	7,90%
- % autres actifs	6,00%	5,90%

Variations de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dette actuarielle au 31/12/N	(20 216)	(19 176)
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler (1)	147	
Coût des services passés (changement de régime) non reconnus		171
Juste valeur des actifs fin de période	19 919	18 792
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	(150)	(213)

(1) Les écarts actuariels jusqu'au 31 décembre 2012 ont été comptabilisé immédiatement en résultat. Depuis le 1er janvier 2013 ils sont enregistrés au cours de l'exercice suivant leur détermination de façon étalée sur la durée de vie active résiduelle moyenne.

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2013, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3.55 %;
- Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3.83 %.

	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'actualisation	de 2,85 % à 3,10 %	de 2,85 % à 3,10 %
Taux du rendement attendu des actifs du régime	de 2,80% à 2,85%	de 3,50% à 3,60%
Taux du rendement effectif des actifs du régime	3,00%	3,00%
Indemnité de fin de carrière :		
de 16 à 29 ans	4,40%	4,40%
de 30 à 50 ans	2,80%	2,80%
de 51 à 65 ans	1,60%	1,60%

NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Fonds pour risques bancaires généraux	137 371	132 371
VALEUR AU BILAN	137 371	132 371

Le fonds pour risques bancaires généraux a été doté de 5 000 milliers d'euros durant l'exercice 2013 au titre du risque général induit par la situation économique espagnole.

NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	TOTAL	TOTAL
Dettes subordonnées à terme			20 000	25 000	45 000	892	45 892	68 068
Euro			20 000	25 000	45 000	892	45 892	68 068
Autres devises de l'UE								
Dollar								
Franc suisse								
Yen								
Autres								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)								
Euro								
Dollar								
Autres								
C/C bloqués des Caisses Locales				115 215	115 215	2 875	118 090	85 135
Dépôts de garantie à caractère mutuel								
VALEUR AU BILAN			20 000	140 215	160 215	3 767	163 982	153 203

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 6 088 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 6 084 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Les dettes subordonnées représentant individuellement plus de 10 % du total se détaillent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant	Taux
TSR Radian échéance 26/06/2019	25 000	6,145%
TSR Radian échéance 15/11/2017	20 000	3,73%

NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (1) (2)	Ecart conversion/réévaluation	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2011	58 701	641 195	183 937	280 621		155	90 249	1 254 859
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011							(10 770)	(10 770)
Variation de capital	(0)							(0)
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social 2011		59 605	19 868	6			(79 480)	
Report à nouveau débiteur								
Résultat de l'exercice 2012							87 469	87 469
Autres variations						8		8
Solde au 31 décembre 2012	58 701	700 801	203 806	280 627		163	87 469	1 331 567
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2012							(10 394)	(10 394)
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social 2012		57 802	19 267	5			(77 075)	0
Report à nouveau débiteur				(335)				(335)
Résultat de l'exercice 2013							93 504	93 504
Autres variations						2		2
Solde au 31 décembre 2013	58 701	758 603	223 073	280 298		165	93 504	1 414 345

(1) Dont 202 050 milliers d'euros de primes d'émission, dont 78 553 milliers d'euros de primes de fusion

(2) Report à nouveau débiteur lié au changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels liés aux engagements de retraite (cf note 17 ci-dessus)

NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres	1 414 345	1 331 567
Fonds pour risques bancaires généraux	137 371	132 371
Dettes subordonnées et titres participatifs	163 982	153 203
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 715 698	1 617 140

Au 31/12/13, le capital de la Caisse Régionale est composé de 3 779 966 parts sociales d'un montant de 37.800 milliers d'euros et de 2 090 147 Certificats Coopératifs d'Associés d'un montant de 20.901 milliers d'euros, dont 14.676 milliers d'euros détenus par Crédit Agricole S.A.

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	1 852 048	2 202 953
Sur les établissements de crédit et institutions financières	1 663 994	2 033 439
Sur la clientèle	36	1 625
Obligations et autres titres à revenu fixe	188 018	167 889
Dettes	7 412 426	7 356 233
Sur les établissements de crédits et institutions financières	7 238 263	7 201 869
Sur la clientèle	10 157	1 161
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	164 006	153 203
Engagements donnés	890 009	694 234
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	45 372	
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit	488 414	694 234
Garanties données à la clientèle	356 223	
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

NOTE 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne effectue toutes les transactions avec les parties liées aux conditions normales de marché.

NOTE 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	14 464 673	14 464 673	14 368 782	14 368 782
Autres devises de l'Union Européenne	325	325		
Franc Suisse	644	644	703	703
Dollar	14 806	14 806	21 569	21 569
Yen				
Autres devises	2 008	2 008	457	457
VALEUR BRUTE	14 482 456	14 482 456	14 391 511	14 391 511

NOTE 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	85 664	85 630	11 144	11 131
Devises	42 455	42 455	5 506	5 506
Euros	43 209	43 175	5 639	5 625
Prêts et emprunts en devises				
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	85 664	85 630	11 144	11 131

NOTE 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	1 812 285	256 851	2 069 136	2 555 363
Opérations sur marchés organisés				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré	1 812 285	256 851	2 069 136	2 555 363
Swaps de taux d'intérêt	1 812 285	256 851	2 069 136	2 555 363
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
F.R.A.				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles		4 360	4 360	25 699
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré			4 360	25 699
Options de swap de taux				
Achétées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés		2 180	2 180	2 351
Vendus		2 180	2 180	2 351
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				10 499
Vendus				10 499
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de Crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	1 812 285	261 211	2 073 495	2 581 061

26.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

	Total 31/12/2013			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Futures									
Options de change									
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	1 074 642	364 997	629 497	1 074 642	364 997	629 497			
Caps, Floors, Collars		4 360			4 360				
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	1 074 642	369 357	629 497	1 074 642	369 357	629 497			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	171 295			171 295					
Sous total	171 295			171 295					
TOTAL	1 245 937	369 357	629 497	1 245 937	369 357	629 497			

	Total 31/12/2012			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Futures									
Options de change	1 700	19 297		1 700	19 297				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	881 053	1 146 940	527 369	881 053	1 146 940	527 369			
Caps, Floors, Collars			4 702			4 702			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	882 753	1 166 237	532 071	882 753	1 166 237	532 071			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	20 760	1 515		20 760	1 515				
Sous total	20 760	1 515		20 760	1 515				
TOTAL	903 513	1 167 752	532 071	903 513	1 167 752	532 071			

26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

	31/12/2013		31/12/2012	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Futures				
Options de change			(5)	20 997
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	(33 819)	2 069 136	(54 091)	2 555 363
Forward taux				
Caps, Floors, Collars		4 360		4 702
Opérations fermes sur actions et indices				
Opérations conditionnelles sur actions et indices				
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux				
Dérivés de crédit				
Sous Total	(33 819)	2 073 495	(54 096)	2 581 061
Swaps de devises				
Opérations de change à terme				
TOTAL		2 244 790		2 603 337

26.3 Informations sur les swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	193 620	565 118	1 247 167	63 231
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

NOTE 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

Dans le cadre de la surveillance réglementaire des risques interbancaires en général et du risque de contrepartie sur les instruments dérivés en particulier, la Caisse Régionale s'appuie sur les règles suivantes :

- Organisation par unités spécialisées et par métiers :

Les limites par contrepartie sont décidées en Comité Financier, sur proposition du service Trésorerie et Gestion Actif Passif. Elles sont communiquées aux opérateurs autorisés et suivies par l'unité « Ratios et Middle Office ». La mise à jour des limites a lieu annuellement. Un suivi de l'évolution des ratings est assuré tout au long de l'exercice.

- Procédures internes pour la fixation des règles de prise et de suivi du risque :

Les contreparties bancaires potentielles font l'objet de limites globales d'engagement, en risques et en durée, par nature de risque (bilan ou hors bilan). Conformément aux recommandations prudentielles formulées par le Groupe, le calcul des limites fait référence :

- aux fonds propres consolidés de la CR (10% maximum par contrepartie hors Groupe Crédit Agricole),
- à la solidité financière de la contrepartie, appréhendée, entre autres, au travers de ses fonds propres et de son rating,
- à la nature de l'activité de la contrepartie (banque commerciale ou de marché),
- à la nature de l'engagement (bilan ou hors bilan).

La Caisse Régionale procède trimestriellement à la déclaration réglementaire sur les risques interbancaires.

En 2013, les opérations suivantes ont été réalisées avec des contreparties hors groupe Crédit Agricole :

- 4 swaps de micro couverture et 5 swaps de macro couverture avec Barclays pour un montant notionnel global de 193 000 milliers d'euros. Ces swaps ont une valeur de marché cumulée négative de 126 milliers d'euros au 31/12/2013.
- 1 swaps de micro couverture et 2 swaps de macro couverture avec HSBC pour un montant notionnel global de 67 400 milliers d'euros. Ces swaps ont une valeur de marché cumulée positive de 468 milliers d'euros au 31/12/2013.
- 3 swaps de macro couverture et 4 swaps de micro couverture avec JP MORGAN pour un montant notionnel global de 81 500 milliers d'euros. Ces swaps ont une valeur de marché cumulée positive de 184 milliers d'euros au 31/12/2013.
- 1 swap de macro couverture et 4 swaps de micro couverture avec Natixis pour un montant notionnel global de 70 200 milliers d'euros. Ces swaps ont une valeur de marché cumulée négative de 951 milliers d'euros au 31/12/2013.
- 1 swap de micro couverture avec la Société Générale pour un montant notionnel de 3 000 milliers d'euros

- Méthodologie de mesure des risques :

Le principe retenu est celui de la non compensation des positions pour une même contrepartie. Le risque de contrepartie sur le hors bilan est composé du coût de remplacement des contrats (risque courant), mais aussi du risque potentiel futur. La quotité de consommation globale des limites se calcule comme la valeur de marché positive de l'opération, majorée d'un add-on (pourcentage de la valeur nominale multipliée par la durée résiduelle de l'opération). Ce facteur de majoration évolue avec la nature des contrats.

NOTE 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés	2 186 324	1 933 502
Engagements de financement	1 103 093	862 671
Engagements en faveur d'établissements de crédit (1)	138 786	
Engagements en faveur de la clientèle	964 307	862 671
Ouverture de crédits confirmés	616 333	589 038
- Ouverture de crédits documentaires	6 108	11 765
- Autres ouvertures de crédits confirmés	610 225	577 272
Autres engagements en faveur de la clientèle	347 973	273 633
Engagements de garantie	1 082 445	1 059 939
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	473 534	513 741
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		396
Autres garanties (2)	473 534	513 346
Engagements d'ordre de la clientèle	608 911	546 197
Cautions immobilières	140 425	111 447
Autres garanties d'ordre de la clientèle	468 486	434 751
Engagements sur titres	787	10 893
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	787	10 893
Engagements reçus	3 961 292	4 093 484
Engagements de financement	963 152	1 229 152
Engagements reçus d'établissements de crédit	963 152	1 229 152
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 997 353	2 863 439
Engagements reçus d'établissements de crédit	226 174	219 082
Engagements reçus de la clientèle	2 771 179	2 644 358
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	506 575	511 872
Autres garanties reçues	2 264 604	2 132 485
Engagements sur titres	787	893
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	787	893

(1) Dont 93 414 milliers d'euros à CA Home Loan SFH et 45 372 milliers d'euros au titre de l'extension du dispositif "switch" au 2 janvier 2014 (cf note 1.2).

(2) Dont 395 000 milliers d'euros de garanties données à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'opération "switch" détaillée au paragraphe 1.2 mécanismes financiers internes au Crédit Agricole.

NOTE 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives. L'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne.

NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Engagements de financement

Parmi les filiales de la Caisse Régionale, c'est la banque espagnole Bankoa, intervenant sur le Pays Basque espagnol, qui génère les relations financières les plus importantes.

Ces relations financières avec Bankoa, qui fait partie du périmètre de consolidation, sont approuvées par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, au titre des conventions réglementées. Elles portent à la fois sur des contre-garanties de crédits clientèle (cf paragraphe « engagements de garantie » ci-après), un accès à des lignes de refinancement et des garanties financières visant à respecter des contraintes réglementaires dans le cadre de l'activité bancaire espagnole et européenne.

La Caisse Régionale aide ainsi sa filiale à sécuriser sa liquidité. Pour cela, Bankoa cherche à diversifier ses sources de refinancement : refinancement direct sur le marché interbancaire, refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. via la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, refinancement auprès de la Banque Européenne d'Investissement contregaranti par la Caisse Régionale et, depuis 2013, émission de covered bonds en remplacement de la titrisation d'actifs qui n'étaient plus éligibles au refinancement de la BCE. Le refinancement de Bankoa via la Caisse Régionale, approuvé en Conseil d'Administration de cette dernière avait été porté à un montant maximum de 1 100 millions d'euros en 2011 puis ramené en 2012 à 750 millions d'euros. L'utilisation de cette ligne atteint 310 millions d'euros au 31/12/2013, contre 513 millions d'euros un an plus tôt. Cette diminution est liée notamment à la hausse de la collecte de Bankoa face à une stagnation de sa production de crédits en 2013.

Engagements de garantie

D'un montant global de 964 947 milliers d'euros, les opérations les plus significatives sont :

- 45 372 milliers d'euros d'engagement de financement en faveur de Crédit Agricole S.A. correspondant au complément de dépôt de garantie à verser au 2 janvier 2014. Ce complément intervient suite à l'extension de l'assiette des garanties accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'opération « switch (cf note 1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole,
- 93 414 milliers d'euros d'engagement de financement suite à l'appel de collatéral de la SFH CA Home Loan,
- 395 000 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole SA dans le cadre de l'opération Switch, pour garantir la valeur de mise en équivalence de la participation de CASA dans les Caisses Régionales de Crédit Agricole,
- 229 202 milliers d'euros en faveur de Bankoa SA, en contre garantie de dossiers de financement de sa clientèle,
- 76 000 milliers d'euros de garanties données au nom de Bankoa, pour l'émission d'obligations hypothécaires achetées par la BEI (75 000 milliers d'euros) et pour garantir un prêt syndiqué de 1 000 milliers d'euros refinancé par la BEI,
- 2 534 milliers d'euros de contre garanties accordées à l'ICO (Istituto de Credito Official) afin de permettre à Bankoa de distribuer des crédits à taux bonifiés,
- le solde des engagements, soit 123 424 milliers d'euros, porte essentiellement sur des filiales de crédit-bail du Groupe Crédit Agricole (Lixxbail, Finamur et Auxifip) et sur des garanties accordées à d'autres Caisses Régionales de Crédit Agricole dans le cadre de financements en pool.

Autres engagements (créances apportées en garantie)

Dans le cadre du système de gestion globale des garanties au niveau du groupe Crédit Agricole :

- 2 436 434 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole SA au titre des créances éligibles aux opérations de refinancement de la Banque de France,
- 104 206 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole SA au titre des refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF),
- 326 889 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole SA au titre des créances éligibles au refinancement de la CRH,
- 316 997 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole SA dans le cadre des refinancements de la Banque

- Européenne d'Investissement,
- 631 908 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole Covered Bonds pour garantir les émissions obligataires réalisées par cette dernière.
 - 271 483 milliers d'euros en faveur du fonds commun de titrisation Evergreen pour garantir ses émissions.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

NOTE 31 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'est pas concernée par des opérations de crédit-bail.

NOTE 32 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

32.1 Désendettement de fait

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'est pas concernée par des opérations de ce type.

32.2 Titrisation

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'est pas concernée par des opérations de ce type.

NOTE 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 762	7 243
Sur opérations internes au Crédit Agricole	40 956	49 239
Sur opérations avec la clientèle	366 781	374 319
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	10 028	9 844
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	2 172	1 537
Autres intérêts et produits assimilés	2 604	0
Intérêts et produits assimilés	428 303	442 183
Sur opérations avec les établissements de crédit	(1 492)	(955)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(147 593)	(176 362)
Sur opérations avec la clientèle	(50 831)	(53 233)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(491)	
Charge nette sur opérations de macro-couverture	(9 227)	(8 554)
Sur dettes représentées par un titre	(8 551)	(8 828)
Autres intérêts et charges assimilées	(358)	(450)
Intérêts et charges assimilées	(218 543)	(248 382)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	209 759	193 801

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2013 est de - 5 570 milliers d'euros, il était de 5 594 milliers d'euros au 31 décembre 2012

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 34 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Titres de placement	806	411
Livret développement durable		
Titres d'investissement	9 031	9 433
Opérations diverses sur titres	2 363	1 537
Revenus des titres à revenus fixes	12 200	11 382
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	8 835	9 200
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	8 835	9 200
TOTAL DES REVENUS DES TITRES	21 035	20 582

NOTE 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 742	(92)	2 650	3 663	(39)	3 624
Sur opérations internes au Crédit Agricole	24 723	(10 720)	14 003	23 988	(10 610)	13 378
Sur opérations avec la clientèle	45 601	(862)	44 739	42 743	(763)	41 979
Sur opérations sur titres		(59)	(59)		(60)	(60)
Sur opérations de change	105		105	59		59
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	18		18	374		374
Sur prestations de services financiers (1)	96 466	(7 278)	89 188	100 732	(7 464)	93 268
Provisions pour risques de commissions	851	(805)	46	592	(737)	(145)
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	170 506	(19 816)	150 690	172 150	(19 673)	152 477

(1) dont prestations d'assurance-vie : 13 773 milliers d'euros contre 14 523 milliers d'euros au 31/12/2012.

NOTE 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	367	316
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	577	(862)
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	944	(546)

NOTE 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(190)	(343)
Reprises de dépréciations	820	2 801
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	630	2 457
Plus-values de cession réalisées	4 393	3 531
Moins-values de cession réalisées	(52)	(414)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	4 341	3 117
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	4 971	5 575
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	4 971	5 575

NOTE 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Produits divers	4 804	2 947
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises de provisions	30	
Autres produits d'exploitation bancaire	4 834	2 947
Charges diverses	(400)	(622)
Quote part des opérations faites en commun	(36)	(25)
Refacturation et transfert de charges		
Dotations de provisions	(36)	(34)
Autres charges d'exploitation bancaire	(472)	(681)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 364	2 267

NOTE 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Frais de personnel:		
Salaires et traitements	(62 594)	(63 469)
Charges sociales	(29 463)	(31 198)
- Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies		
Intéressement et participation	(13 121)	(12 683)
Impôts et taxes sur rémunérations	(12 057)	(12 615)
Total des charges de personnel	(117 234)	(119 966)
Refacturation et transferts de charges de personnel	6 679	6 829
Frais de personnel nets	(110 555)	(113 137)
Frais administratifs:		
Impôts et taxes	(10 347)	(10 190)
Services extérieurs et autres frais administratifs	(60 809)	(61 295)
Total des charges administratives	(71 156)	(71 485)
Refacturation et transferts de charges administratives	782	728
Frais administratifs nets	(70 374)	(70 756)
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	(180 929)	(183 893)

Les droits individuels à la formation acquis par les salariés présents au 31/12/2013 dans la Caisse Régionale s'élèvent à 32 442 heures. Les droits utilisés s'élèvent, eux, à 28 563 heures.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, applicable à compter du 1^{er} janvier 2013), la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a constaté en déduction de ses charges de frais de personnel, au niveau de la rubrique « Charges sociales » un montant de 1 687 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

39.1 Effectif moyen

Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégorie de personnel	31/12/2013	31/12/2012
Cadres	394	417
Non cadres	1 232	1 230
TOTAL	1 626	1 647
Dont: France	1 626	1 647
Etranger		
Dont: Personnel mis à disposition	51	44

39.2 Rémunération des dirigeants

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Rémunération ⁽¹⁾ des mandataires sociaux	683	634
Rémunération ⁽¹⁾ des membres des organes de Direction	1 353	1 288
TOTAL REMUNERATION	2 036	1 922

(1) Rémunérations brutes déclarées.

NOTE 40 COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux provisions et dépréciations	(86 630)	(93 549)
Dépréciations sur créances douteuses	(68 780)	(64 178)
Autres provisions et dépréciations	(17 850)	(29 371)
Reprises des provisions et dépréciations	66 879	77 571
Reprises des dépréciations de créances douteuses (1)	51 463	59 742
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	15 416	17 828
Variation des provisions et dépréciations	(19 751)	(15 978)
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	(1 937)	(1 336)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	(9 441)	(10 480)
Décote sur prêts restructurés	(286)	(479)
Récupérations sur créances amorties	1 202	2 782
Autres pertes		
COÛT DU RISQUE	(30 213)	(25 491)

(1) Dont 6 529 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises

Dont 1 592 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises

(2) Dont 1 321 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 718 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 6529 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	(3 996)	(11 815)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(3 996)	(11 815)
Reprises des dépréciations	1 314	7 794
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 314	7 794
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	(2 683)	(4 021)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(2 682)	(4 021)
Plus-values de cession réalisées	59	0
Sur titres d'investissement	59	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		0
Moins-values de cession réalisées		(155)
Sur titres d'investissement		(155)
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus et moins-values de cession	59	(155)
Sur titres d'investissement	59	(155)
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		0
Solde en perte ou en bénéfice	(2 623)	(4 176)
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	465	323
Moins-values de cessions	(35)	(5)
Solde en perte ou en bénéfice	430	318
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	(2 193)	(3 858)

NOTE 42 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Aucune charge ni aucun produits exceptionnels n'ont été comptabilisés, tant en 2013 qu'en 2012.

NOTE 43 IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Charge d'impôt courant	59 459	49 704
Charge / produit d'impôt différé	104	1 485
IMPOT SUR LES BENEFICES	59 563	51 189

Intégration fiscale :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est intégrée fiscalement au sein du groupe Crédit Agricole. A ce titre, Crédit Agricole S.A. a réalloué à la Caisse Régionale 1 255 milliers d'euros au titre de l'intégration fiscale du Groupe Crédit Agricole pour l'exercice 2013.

L'intégration fiscale des filiales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a quant à elle généré un surplus d'impôt sur les sociétés de 745 milliers d'euros.

NOTE 44 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Le Groupe Crédit Agricole a défini les secteurs d'activité suivants :

- Banque de proximité en France
- Gestion pour compte propre et divers
- Services financiers spécialisés
- Banque de détail à l'étranger
- Gestion d'actifs, assurance et banque privée
- Banque de financement et d'investissement

Le métier de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne est la banque de proximité.

En termes de zone géographique, la Caisse Régionale n'intervient que sur le territoire français.

NOTE 45 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'est pas concernée par une telle exemption.

NOTE 46 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice n'est survenu.

NOTE 47 AFFECTATION DES RESULTATS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Résultat Net	93 504	87 469
Report à nouveau	- 334	0
Affectation à la réserve légale	61 718	57 803
Affectation aux réserves facultatives	20 573	19 267
Affectation à la réserve spéciale Loi Mécénat	-	5
Rémunération des parts sociales	930	1 051
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés détenus par C.A. S.A.	6 986	6 560
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés des autres souscripteurs	2 963	2 783

Projet de quatrième résolution

Affectation du bénéfice de l'exercice 2013 de la C.R.

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 36 des statuts, approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice 2013 de la CR. Le bénéfice s'élève à 93.504.351,04 € duquel il convient de déduire 334.667,00 € affectés pour solder le compte de report à nouveau débiteur constitué au 01.01.2013 consécutivement à l'incidence du changement de méthode comptable relatif aux engagements de retraites. L'excédent total restant à affecter s'établit à 93.169.684 €. L'affectation proposée par le Conseil d'Administration est la suivante :

929.871,64 € au titre de la rémunération des parts sociales,
l'intérêt se montant à 2,46% net du nominal des parts rémunérées

6.985.685,56 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés,
émis en 2001 et détenus par Crédit Agricole S.A. soit 4,76 € par CCA,
le niveau de cette rémunération étant conforme aux dispositions de
l'article 4.4 du protocole d'accord du 22 novembre 2001

2.963.414,16 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés,
émis en 2003 et 2006 et détenus par les sociétaires, soit 4,76 € par CCA

61.718.034,51 € au titre de la réserve légale
soit les $\frac{3}{4}$ du solde disponible

20.572.678,17 € au titre des réserves facultatives
soit le $\frac{1}{4}$ disponible.

NOTE 48 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

NOTE 49 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

	EY		PricewaterhouseCoopers	
<i>(en milliers d'euros)</i>		%		%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	110	100 %	110	100 %
Missions accessoires				
Sous-Total	110		110	
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social				
Technologie de l'information				
Audit interne				
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit				
Sous-Total				
TOTAL	110		110	

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT
AGRICOLE MUTUEL PYRENEES
GASCOGNE**

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RELATIF A L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2013

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
Pyrénées Gascogne**

Exercice clos le 31 décembre 2013

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

PricewaterhouseCoopers Audit
179, cours du Médoc
CS 30008
33070 Bordeaux
S.A. au capital de € 2.510.460

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 6
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions et des dépréciations individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique


Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Bordeaux et Toulouse, le 10 mars 2014

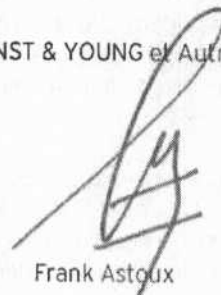
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Antoine Priollaud

ERNST & YOUNG et Autres



Frank Astoux

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
Pyrénées Gascogne**

Exercice clos le 31 décembre 2013

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

PricewaterhouseCoopers Audit
179, cours du Médoc
CS 30008
33070 Bordeaux
S.A. au capital de € 2.510.460

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 6
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 15 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.13 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Bordeaux et Toulouse, le 10 mars 2014

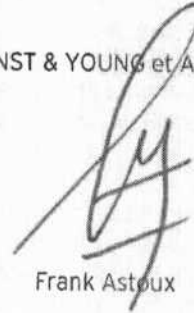
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Antoine Priollaud

ERNST & YOUNG et Autres



Frank Astoux

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL PYRENEES-GASCOGNE**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2013**

PricewaterhouseCoopers Audit

179, Cours du Médoc
CS 30008
33070 Bordeaux Cedex

ERNST & YOUNG et Autres

1, Place Alfonse-Jourdain
BP 98536
31685 Toulouse Cedex 06

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL PYRENEES-GASCOGNE**

11, Boulevard du Président Kennedy
BP 329
65003 Tarbes Cedex

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec Crédit Agricole SA

- **Avenant à la Garantie Switch existante**

Nature et objet

L'octroi d'une garantie de votre Caisse Régionale à Crédit Agricole SA dans le cadre de l'opération dite « SWITCH », permettant le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA vers les Caisses Régionales, avait été autorisée par décision du Conseil d'Administration du 9 décembre 2011.

Le Conseil d'Administration du 27 novembre 2013 a autorisé la modification de cette convention selon les modalités décrites ci-après.

Modalités

Les avenants à la convention Switch existante prévoient l'extension de la garantie à la valeur de mise en équivalence de la participation de CASA dans ses filiales assurances, détenues via la holding Crédit Agricole Assurances. Les avenants signés le 19 décembre 2013 conduisent la Caisse Régionale à porter le montant du plafond garanti individuel accordé à CASA de 395 M€ à 642 M€ à compter du 2 janvier 2014.

Absence d'impact dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, compte tenu de la mise en application de cette convention à partir du 2 janvier 2014.

Personnes concernées

Monsieur Jean-Claude Rigaud, en sa qualité de Président du conseil d'administration de votre Caisse Régionale et administrateur de Crédit Agricole SA.

2. Avec la société Grand Cru Investissement (GCI)

- **Participation à l'augmentation du capital de la société GCI**

Nature et objet

Votre Caisse Régionale détient une participation dans la société Grand Cru Investissements. Votre conseil d'administration a autorisé votre Caisse Régionale, lors de sa séance du 21 juin 2013, à participer à l'augmentation du capital de cette société.

Modalités

Votre Caisse Régionale a participé à cette augmentation du capital à hauteur de 22.434 actions, soit 524 K€ pour mise en paiement le 31 juillet 2013.

Personnes concernées

Monsieur Jean Philippe, en sa qualité de Directeur général de votre Caisse Régionale et administrateur de la société GCI.

3. Avec la société PG Invest

- **Cession de titres détenus par PG Invest à CAMPG**

Nature et objet

Le conseil d'administration du 26 juillet 2013 a autorisé la cession à votre Caisse Régionale des titres CAM Energie détenus par PG Invest.

Modalités

Votre Caisse Régionale a acquis 100% des titres de la société CAM Energie SAS pour un prix de 16 350 K€.

Personnes concernées

Votre Caisse Régionale, représentée par Jean-Claude Rigaud, en sa qualité de Présidente de la société PG Invest et Monsieur Jean Philippe, en sa qualité de Directeur général de votre Caisse Régionale et de la société PG Invest.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société Crédit Agricole SA

• Avenant à la convention cadre de garantie financière intra-groupe

Nature et objet

Avenant à la convention cadre de garantie financière intra-groupe du 18 mars 2010 entre Crédit Agricole SA et votre Caisse Régionale permettant le rehaussement du taux de surdimensionnement des actifs remis en garantie dans le cadre des tirages réalisés par Crédit Agricole SA auprès de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) pour la gestion de la gestion du refinancement du Groupe. Autorisation de la signature de l'avenant par le Conseil d'Administration du 21 septembre 2012.

Modalités

La Convention Cadre de garantie financière intra-groupe, signée le 18 mars 2010 entre Crédit Agricole SA et la Caisse régionale, prévoit la remise en pleine propriété à titre de garantie à Crédit Agricole SA, de créances sur les Collectivités Publiques dans le cadre des contrats de financement conclus entre Crédit Agricole SA et la BEI.

Cette convention cadre a été amendée pour prendre en compte le fait que le collatéral apporté par Crédit Agricole SA s'élève désormais à 110% des contrats signés avec la BEI depuis le 1er juin 2010. Par ailleurs, la BEI a demandé à Crédit Agricole SA de sécuriser également les refinancements mis en place avant 2010. Cette demande de collatéral complémentaire concerne donc des enveloppes initialement non collatéralisées. Cette collatéralisation va porter dans un premier temps sur 50% des tirages, sélectionnés par dates de maturité les plus longues, avant de converger progressivement vers 100% des tirages.

Au 31 décembre 2013, le montant des actifs remis en pleine propriété et celui des avances faites à Crédit Agricole S.A. s'élèvent chacun à 96 M€.

• Garanties apportées dans le cadre de l'opération SWITCH

Nature et objet

Octroi d'une garantie de votre Caisse Régionale à Crédit Agricole S.A dans le cadre de l'opération dite « SWITCH » permettant le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA vers les Caisses Régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. L'octroi de cette garantie a été autorisée par décision du Conseil d'Administration du 9 décembre 2011.

Modalités

Ce transfert est réalisé vers les Caisses Régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses Régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération. Au 31 décembre 2013, cette garantie s'élève pour votre Caisse Régionale à un montant de 395 M€ en contrepartie duquel, votre Caisse Régionale a perçu un produit au titre de l'exercice 2013 de 4 117 k€.

2. Avec la société Bankoa SA

- **Caution apportée à Bankoa dans le cadre du refinancement BEI**

Nature et objet

Caution apportée par votre Caisse Régionale à la société Bankoa dans le cadre de son refinancement auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2012.

Modalités

Dans le cadre de la dégradation par l'agence de notation Moody's des obligations sécurisées (« Covered bonds ») apportées par Bankoa en garantie de ses refinancements réalisés avec la BEI, votre Caisse Régionale a apporté sa caution à Bankoa pour un montant de 75 M€ par décision du Conseil d'Administration du 28 novembre 2012.

- **Garantie apportée par la Caisse Régionale à Bankoa dans le cadre du prêt syndiqué GAMESA**

Nature et objet

Apport par votre Caisse Régionale de sa caution à Bankoa dans le cadre de l'octroi d'un prêt syndiqué à la société GAMESA. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2012.

Modalités

Votre Caisse Régionale a accordé une caution à Bankoa d'un montant de 1 M€ dans le cadre de l'octroi d'un prêt syndiqué à la société GAMESA. Cette caution a pris fin le 9 septembre 2013.

- **Contre-garantie des fonds Bankoa Gestion**

Nature et objet

Contre-garantie des fonds Bankoa Gestion autorisée par le Conseil d'Administration du 8 juin 2001, renouvelée par le Conseil d'Administration du 22 juillet 2002, amendée par les Conseils d'Administration des 20 juin et 24 octobre 2003, renouvelée par les Conseils des 12 juillet et 17 décembre 2004, et complétée par le Conseil d'Administration du 24 juin 2005.

Modalités

Votre Caisse Régionale a donné à la société Bankoa sa caution pour cinq fonds de Sicav, afin de satisfaire aux exigences de la réglementation espagnole. Votre Caisse Régionale s'est ainsi portée garant de Bankoa qui garantit les Sicav pour la valeur de l'option dépassant le capital engagé initialement.

Votre Caisse Régionale a accordé sa garantie à l'émission du fonds Bankoa 5 Estrellas G à échéance au 29 janvier 2013 pour un montant de 6 M€. Cette garantie a été accordée par le Conseil d'Administration du 23 octobre 2009.

Votre Caisse Régionale a accordé sa garantie au fonds Bankoa Rendimiento 2G à échéance au 24 mai 2013 pour un montant total de 15 M€. Cette garantie a été accordée par le Conseil d'Administration du 19 février 2010.

Enfin, votre Caisse Régionale a également accordé sa garantie au fonds Bankoa Euro Stoxx Garantizado à échéance au 9 septembre 2013 pour un montant total de 7 M€. Cette garantie a été accordée par le Conseil d'Administration en date du 30 avril 2010.

Toutes ces garanties ont pris fin au cours de l'exercice 2013.

- **Ligne de refinancement accordée à la société Bankoa**

Nature et objet

Ligne de refinancement accordée à la société Bankoa; convention autorisée par le Conseil d'Administration du 29 janvier 1999 puis modifiée par les Conseils d'Administration des 22 juillet 2005, 21 juillet 2006 et 28 septembre 2007, confirmée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2009.

Modalités

Votre Caisse Régionale a accordé, par décision du Conseil d'Administration du 20 mars 2009, à la société Bankoa une ligne de refinancement sous la forme de prêts à terme dans la limite d'un montant de 750 M€. Au 31 décembre 2013, cette ligne est utilisée à hauteur de 310 M€ et a généré un produit total de 5,3 M€ au titre de l'exercice 2013.

- **Facturation de prestations administratives à la société Bankoa**

Nature et objet

Facturation de prestations administratives à la société Bankoa, convention autorisée par le Conseil d'Administration du 29 janvier 1999.

Modalités

Votre Caisse Régionale répercute les coûts administratifs qu'elle supporte pour le compte de sa filiale Bankoa. Au titre de l'exercice 2013, la facturation émise par votre Caisse Régionale s'élève à 150 K€ pour la participation à la gestion technique et stratégique.

- **Titrisation et contrat de garantie**

Nature et objet

Contrat de garantie de liquidité, convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27 mai 2009.

Modalités

A l'occasion de la constitution du fonds de titrisation « IM Bankoa MBS, Fondo de Titulizacion d'Activos », Bankoa a sollicité votre Caisse Régionale pour souscrire un contrat de garantie soumis à la loi espagnole. Votre Caisse Régionale s'est portée garant de Bankoa afin d'assurer l'accomplissement des obligations suivantes concernant le fonds « IM Bankoa MBS, Fondo de Titulizacion d'Activos » : paiement des montants déposés dans les comptes ouverts chez Bankoa au nom du fonds bénéficiaire jusqu'à un montant maximal garanti de 150 M€ et bonne exécution du contrat d'échange d'intérêts conclu entre Bankoa et le fonds, sans sujétion à une limite de montant.

Les deux garanties s'établissent comme des garanties à première demande. Cette convention a pris fin le 31 mars 2013 et a généré un produit de 13 K€ au titre de l'exercice 2013.

• **Contre-garanties sur prêts accordées à Bankoa**

Nature et objet

Cautions accordées par votre Caisse Régionale sur des prêts octroyés à la clientèle par Bankoa.

Modalités

Votre Caisse Régionale accorde des cautions à Bankoa sur des prêts accordés à la clientèle par cette dernière, à hauteur de 25 % ou 50 %. Au 31 décembre 2013, ces cautions accordées à Bankoa s'élèvent à 229 M€ et ont généré des produits de commissions de 394 K€ au titre de l'exercice 2013.

A Bordeaux et Toulouse, le 10 mars 2014

PricewaterhouseCoopers Audit



Antoine Priollaud
Associé

ERNST & YOUNG et Autres



Frank Astoux
Associé

